

## **La polarisation de l'emploi au sein des ménages de 1975 à 2002**

**Claire Ravel \***

---

De 1975 à 2002, la part des personnes de 15 à 59 ans ni étudiantes, ni retraitées, qui ont un emploi, a progressé de 2,4 points pour atteindre 78,6 %. Ce mouvement a été irrégulier et a suivi la conjoncture du chômage mais aussi la hausse régulière de l'activité féminine. Parallèlement, tout au long de cette période, l'emploi au sein des ménages s'est polarisé : il y a de plus en plus de ménages au sein desquels personne ou tout le monde travaille, tandis que le nombre de ménages où seules certaines personnes ont un emploi, diminue. Une première explication tient à l'évolution de la composition des ménages : en un quart de siècle, la part des ménages avec une seule personne susceptible de travailler a augmenté de 13 points. Mais, quelle que soit la composition du ménage, on assiste à cette polarisation. Par exemple, parmi les couples avec enfant(s), les parents qui travaillent tous les deux sont plus nombreux qu'en 1975, en lien avec l'arrivée de plus en plus de femmes sur le marché du travail.

Pour caractériser ce phénomène, Gregg et Wadsworth (1996, 2001, 2004) proposent de construire un indicateur de polarisation qui mesure l'écart entre une distribution aléatoire de l'emploi au sein des ménages et la distribution réelle. Cet article applique leur méthode aux données françaises. On constate ainsi que la polarisation de l'emploi parmi les ménages n'a cessé de progresser depuis 1975, quelle que soit la conjoncture de l'emploi. Même lorsque le taux de non-emploi individuel diminue (par exemple, dans la deuxième moitié des années 1980 ou entre 1997 et 2001), la polarisation augmente toujours. Les premières personnes à retrouver un emploi sont donc celles qui vivent dans un ménage où il y a déjà de l'emploi.

Des résultats similaires peuvent être observés dans la plupart des pays de l'OCDE : une hausse simultanée des ménages où tous les adultes travaillent et où aucun ne travaille.

---

*\* Au moment de la rédaction de cet article, Claire Ravel appartenait à la Division Études sociales de l'Insee. L'auteur tient à remercier les deux référés anonymes de la revue ainsi que Christel Colin pour l'aide précieuse qu'elle a apportée tout au long de la rédaction de cet article.*

Les évolutions des inégalités sociales en France dans différents domaines sont aujourd'hui au cœur du débat. En particulier, sur le marché du travail, se pose la question des indicateurs pertinents pour rendre compte des inégalités et des outils théoriques utilisés pour construire de tels indicateurs. Se pose également la question des facteurs susceptibles d'expliquer la persistance mais aussi la transformation des formes d'inégalité observées. D'un côté, les études sur la pauvreté ou sur les inégalités de revenus sont souvent réalisées au niveau des ménages. Tel est le cas d'Échevin et Parent (2002) qui montrent que les disparités de revenus salariaux se sont accentuées : les revenus salariaux des ménages se sont polarisés depuis 1979. À partir de travaux anglo-saxons, ils présentent deux indicateurs possibles de mesure de cette polarisation (Foster-Wolson, d'une part et Esteban-Ray d'autre part) tout en cherchant à tester leur portée explicative. Le principal phénomène explicatif à leurs yeux est la polarisation de l'emploi. L'emploi s'est concentré au sein de certains ménages : de plus en plus de ménages sont composés de personnes placées dans une situation identique face à l'emploi.

D'un autre côté, peu d'études françaises font le point sur les évolutions de l'emploi au niveau des ménages (1). Or, la situation d'un ménage dans son ensemble vis-à-vis de l'emploi est cruciale en matière de politique sociale. En effet, un ménage où personne ne travaille n'a pas de revenus d'activité et a une grande probabilité d'être dépendant du système de protection sociale pour subvenir à ses besoins. De même, il aura une plus forte probabilité d'être pauvre (Ravel, 2006). Dès lors que l'emploi au niveau du ménage n'est pas complètement corrélé avec celui au niveau individuel, les politiques visant à faire progresser l'emploi, qui s'attachent, dans de nombreux cas, aux individus, ne peuvent avoir qu'un impact partiel s'agissant de problématiques au niveau des ménages, comme les inégalités de revenu.

## 1975-2002 : l'activité au sein des ménages progresse, le chômage aussi

Au cours du dernier quart de siècle, la part des personnes âgées de 15 à 59 ans ayant un emploi parmi celles susceptibles de travailler (c'est-à-dire ni étudiantes, ni retraitées, cf. annexe 1) est passée de 76,2 % en 1975 à 78,6 % en 2002. La progression de ce taux d'emploi individuel a été marquée par deux faits majeurs : la participation de plus en plus grande des femmes au marché du travail l'influence positivement et la hausse du chômage, négativement (cf. graphique I). Ici, l'accent est mis sur l'emploi et sa répartition au sein des ménages ; aussi, chômage et inactivité, bien que de nature différente, sont regroupés sous le terme de « non-emploi ». Le taux d'emploi est, d'ailleurs, l'indicateur privilégié des instances européennes qui l'utilisent pour fixer leurs objectifs (cf. encadré 1).

Ne pas avoir d'emploi peut traduire en premier lieu le fait d'être au chômage. De 1975 à 1987, le chômage des personnes de 15 à 59 ans augmente fortement puis la tendance s'inverse jusqu'en 1991 (cf. graphique I et tableau 1). S'amorce ensuite une période de reprise de la hausse du chômage, suivie, à partir de 1994, de cinq ans de relative stabilité. De 1999 à 2001, le taux de chômage passe de 11,9 % à 8,9 % des actifs.

L'absence d'emploi peut résulter aussi du choix personnel, plus ou moins contraint suivant les situations, d'être inactif. Or, si le taux d'activité masculin a peu évolué entre 1975 et 2002 (il a décru de trois points), le taux d'activité des femmes a progressé fortement, passant de 61,2 % à 78,6 %. Sachant qu'en 2002, neuf femmes actives sur dix ont un emploi (2), cette modifica-

1. Les quelques études à ce sujet sur données françaises sont celles de Brunet et al. (2001), Murat et Roth (2001) et Ravel (2005).

2. En 1975, la proportion de femmes actives ayant un emploi était de 95 %.

Tableau 1  
Évolution des principaux indicateurs d'emploi

		En %					
		1975	1987	1991	1994	1999	2002
Taux individuel	d'activité des femmes	61,2	71,0	73,6	76,5	78,5	78,6
	de chômage	3,8	10,9	9,2	12,6	11,9	9,0
	d'emploi	76,2	74,3	76,8	75,0	76,3	78,5
Proportion de ménages	sans emploi	6,3	11,3	11,0	12,5	13,1	12,2
	mixtes au sens de l'emploi	36,9	29,4	25,4	25,5	22,4	19,9
	entièrement au travail	56,8	59,3	63,6	62,0	64,5	67,8

Champ : ensemble des individus de 15 à 59 ans (hors étudiants et retraités) et ensemble des ménages ayant au moins un individu de 15 à 59 ans (ni étudiant, ni retraité).

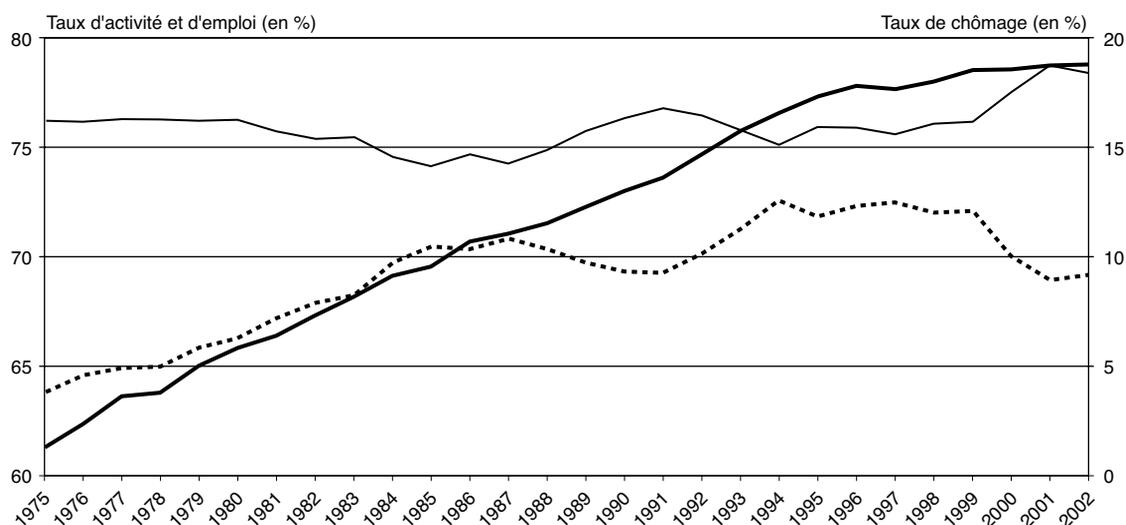
Source : enquêtes Emploi, Insee.

tion des comportements fait augmenter le taux d'emploi global.

De 1975 à 1980 cependant, le développement de l'activité féminine n'entraîne pas de hausse

du taux d'emploi puisque le taux de chômage augmente dans les mêmes proportions. Par la suite, l'activité féminine continuant d'augmenter régulièrement, cela atténue les effets de la hausse du chômage sur le taux d'emploi. En

Graphique I  
L'emploi et ses principaux déterminants : le chômage et l'activité féminine



Échelle de gauche : ——— Taux d'emploi ——— Taux d'activité des femmes  
Échelle de droite : ..... Taux de chômage

Lecture : taux d'activité des femmes : nombre de femmes de 15 à 59 ans ayant un emploi ou au chômage, rapporté au nombre total de femmes du même âge ni étudiantes, ni retraitées. Taux de chômage : nombre de chômeurs de 15 à 59 ans, rapporté à l'ensemble de la population active du même âge (en emploi ou au chômage). Taux d'emploi : nombre de personnes de 15 à 59 ans ayant un emploi, rapporté à l'ensemble de la population du même âge ni étudiante ni retraitée.  
Champ : ensemble des individus de 15 à 59 ans (hors étudiants et retraités).  
Source : enquêtes Emploi, Insee.

### Encadré 1

#### LE TAUX D'EMPLOI : UN INDICATEUR PRIVILÉGIÉ PAR LES INSTANCES INTERNATIONALES

La démarche européenne a modifié les problématiques en se référant au taux d'emploi, notion encore peu présente dans le débat français qui utilisait plutôt le taux de chômage et le taux d'activité. Ainsi, la référence au taux d'emploi est liée à une approche « active » des politiques de l'emploi et du marché du travail, qui incite à s'intéresser prioritairement à la participation effective sur le marché du travail.

Selon Salais et al. (2002), « depuis le sommet de Lisbonne (22-24 mars 2000), la maximisation du taux d'emploi est devenue le pivot des politiques européennes, non seulement en matière d'emploi et de marché du travail, mais aussi de retraites [...] Les Gopes [les Grandes orientations politiques européennes] ont fait du taux d'emploi un indicateur central ».

Pour les comparaisons internationales, le taux d'activité présente de plus l'inconvénient d'être très sensible aux politiques nationales aidant les personnes sans activité. On pourra citer, par exemple, les préretraites

en France ou en Allemagne, les pensions d'invalidité aux Pays-Bas ou encore les retraits « spontanés » d'activité au Royaume-Uni.

Le taux d'emploi paraît donc être un indicateur pertinent pour les comparaisons internationales. Il faut néanmoins modérer ce propos en rappelant que cet indicateur met en avant la *quantité d'emplois* et laisse de côté la *qualité de l'emploi*. Mais le consensus pour les indicateurs de qualité de l'emploi est beaucoup plus compliqué à obtenir au niveau international. S'agit-il de qualité au sens des conditions de travail (santé, sécurité, etc.) ? Doit-on mesurer des équivalents temps pleins pour prendre en compte l'impact des temps partiels ? Comment introduit-on la précarité des emplois (intérim, CDD, etc.) ? Doit-on parler du niveau de salaire des emplois pour prendre en compte la spécificité des bas salaires ? La multiplicité des indicateurs qui en résulte rend la lecture difficile, c'est pourquoi cet article s'en tient principalement à une analyse en terme de quantité d'emploi.

revanche, lorsque le chômage diminue à la fin des années 1980, la progression de l'activité féminine vient amplifier celle du taux d'emploi (cf. encadré 2). À partir de 1987, ce dernier est de plus en plus influencé par le taux de chômage et suit ses évolutions conjoncturelles.

### 1975-2002 : fort recul des ménages mixtes au sens de l'emploi

L'évolution de l'emploi à l'échelon du ménage est nettement moins conjoncturelle qu'au niveau individuel (Ravel, 2005). Depuis 1975,

#### Encadré 2

#### L'IMPACT DU DÉVELOPPEMENT DU TEMPS PARTIEL SUR LA POLARISATION

Le constat de polarisation de l'emploi peut cependant être nuancé si l'on tient compte de facteurs décrivant la qualité de l'emploi. En particulier, si l'on considère non plus l'emploi en tant que tel mais aussi sa durée, la progression des ménages où tout le monde travaille n'est plus aussi nette. La part des ménages où tout le monde travaille et est à temps plein n'a que faiblement progressé (+ 2,8 points en 27 ans). Ainsi entre 1975 et 2002, la progression des ménages dans lesquels toutes les personnes susceptibles de travailler ont un emploi est essentiellement due à celle des ménages où au moins une personne travaille à temps partiel (cf. graphique). Sur cette période, la progression est de 8,3 points soit les trois quarts de la hausse globale.

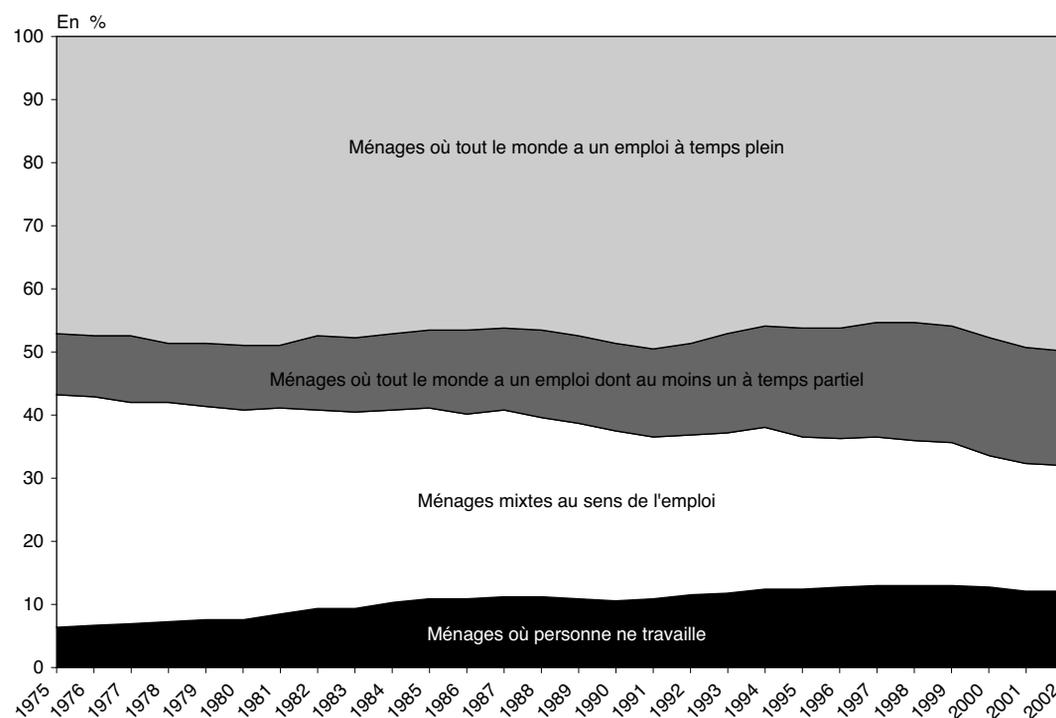
Afsa et Buffeteau (2005) font un constat équivalent

concernant l'évolution de l'activité des femmes : « Nous n'observons pas de tassement sensible dans la croissance du taux d'activité féminin. Le taux d'emploi (excluant les femmes en recherchant un) augmente toujours lui aussi, mais à un rythme moins soutenu depuis les générations 1950-1955. En revanche, si on prend en compte le temps partiel, alors l'activité féminine ne progresse plus : si les tendances récentes se poursuivent, la génération 1965-1970 connaîtra le même taux d'emploi (en équivalent temps plein) que la génération 1955-1960. »

Pour des raisons de continuité des définitions, seule la distinction temps plein/temps partiel a été analysée ici mais une analyse plus fine pourrait porter sur la durée de travail.

#### Graphique

#### Décomposition des ménages où tout le monde travaille selon le type d'emploi (temps partiel ou temps plein)



Champ : ensemble des ménages ayant au moins un individu de 15 à 59 ans (ni étudiant, ni retraité).  
Source : enquêtes Emploi, Insee.

la proportion de ménages où toutes les personnes susceptibles de travailler ont un emploi progresse lentement mais avec constance, passant de 56,8 % à 67,8 % en 2002 (cf. graphique II et tableau 1). Dans le même temps, la proportion de ménages où personne ne travaille a presque doublé. Les ménages mixtes au sens de l'emploi, composés d'au moins un travailleur et d'inactifs ou de chômeurs sont donc, quant à eux, de moins en moins fréquents, ne serait-ce que parce qu'il y a de plus en plus de personnes vivant seules pour lesquelles la question de la mixité du point de vue de l'emploi est sans objet. Il se crée ainsi une polarisation de l'emploi.

Ce phénomène est lié d'une part à la polarisation de l'activité : les ménages mixtes en déclin correspondent à la situation traditionnelle du père au travail et de la mère au foyer. D'autre part, la montée du chômage sur longue période se traduit par une progression de la part des ménages où il n'y a que des chômeurs (0,9 % en 1975, 3,5 % en 2002), et donc de celle des ménages sans emploi. Si l'on observe l'évolution du chômage au sein des ménages actifs et non plus susceptibles de travailler, on observe une concentration du chômage encore plus marquée. Ainsi entre 1975 et 2002, la proportion de ménages où tous les actifs sont au chômage est passée de 1,6 % à 5,8 % (Ravel, 2006).

### Plus de personnes vivant seules

L'évolution de l'emploi au sein des ménages dépend en partie de leur structure. Plus les ménages sont petits, plus la probabilité que les personnes susceptibles de travailler au sein du

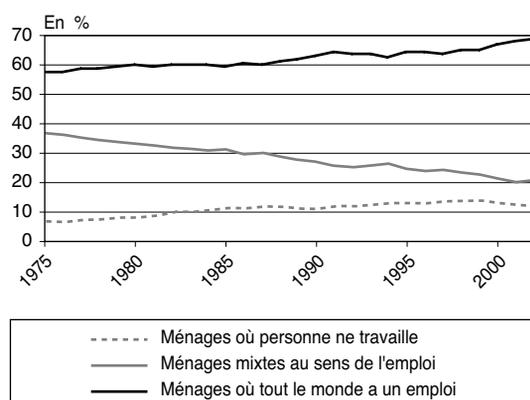
même ménage soient dans une situation identique face à l'emploi est importante.

Or, en un quart de siècle, le nombre de ménages avec au moins une personne de 15 à 59 ans, ni étudiante ni retraitée, est passé de 13,2 millions à 17,2 millions soit une augmentation de 30 %. Dans le même temps, la population vivant dans ces ménages a progressé également mais de seulement 6,3 %. Leur taille moyenne a donc diminué, passant de 3,35 personnes en 1975 à 2,74 en 2002, suivant en cela la tendance affectant l'ensemble de la population (3). Le nombre de personnes susceptibles de travailler dans ces ménages a évolué dans le même sens, passant de 1,97 personne en moyenne en 1975 à 1,74 en 2002. Ce mouvement global résulte d'évolutions différentes suivant les types de ménages.

En effet, entre 1975 et 2002, le nombre de personnes seules et de familles monoparentales a été multiplié par 2,5 alors que le nombre de couples sans enfant augmentait de 46 % (cf. graphique III). Les couples avec enfant(s) sont quant à eux aussi nombreux aujourd'hui qu'il y a 27 ans.

La baisse de la fécondité de 1980 à 1993 explique en partie que les familles (couples avec enfants ou familles monoparentales) soient proportionnellement moins fréquentes (61 % des ménages en 1975, 51 % en 2002). L'évolution des modes de cohabitation explique aussi ces évolutions. L'augmentation des ruptures d'union a entraîné une hausse du nombre de familles monoparentales et de personnes seules, d'autant plus que les divorcés (ou séparés) prennent plus le temps pour « refaire leur vie ». Enfin, lorsqu'ils quittent leurs parents, les jeunes restent plus souvent et plus longtemps célibataires avant de se mettre en couple que par le passé (Jacquot, 2002 ; Robert-Bobée, 2003 ; Prioux, 2005).

Graphique II  
Répartition de l'emploi au sein des ménages



Lecture : en 1975, 6,3 % des ménages étaient sans emploi ; ils sont 12,2 % en 2002.

Champ : ensemble des ménages ayant au moins un individu de 15 à 59 ans (ni étudiant, ni retraité).

Source : enquêtes Emploi, Insee.

### Les ménages susceptibles de travailler : de moins en moins de couples

La structure des ménages avec au moins une personne susceptible de travailler en a été profondément modifiée : la proportion de ménages avec une seule personne susceptible de travailler est passée de 24 % à 37 % (cf. tableau 2). Par définition, ce sont autant de ménages qui ne peuvent pas être mixtes en terme d'emploi. Ce mouvement résulte bien sûr de l'augmentation du nombre de personnes vivant seules. Cependant, d'autres facteurs entrent en jeu. Ainsi, une

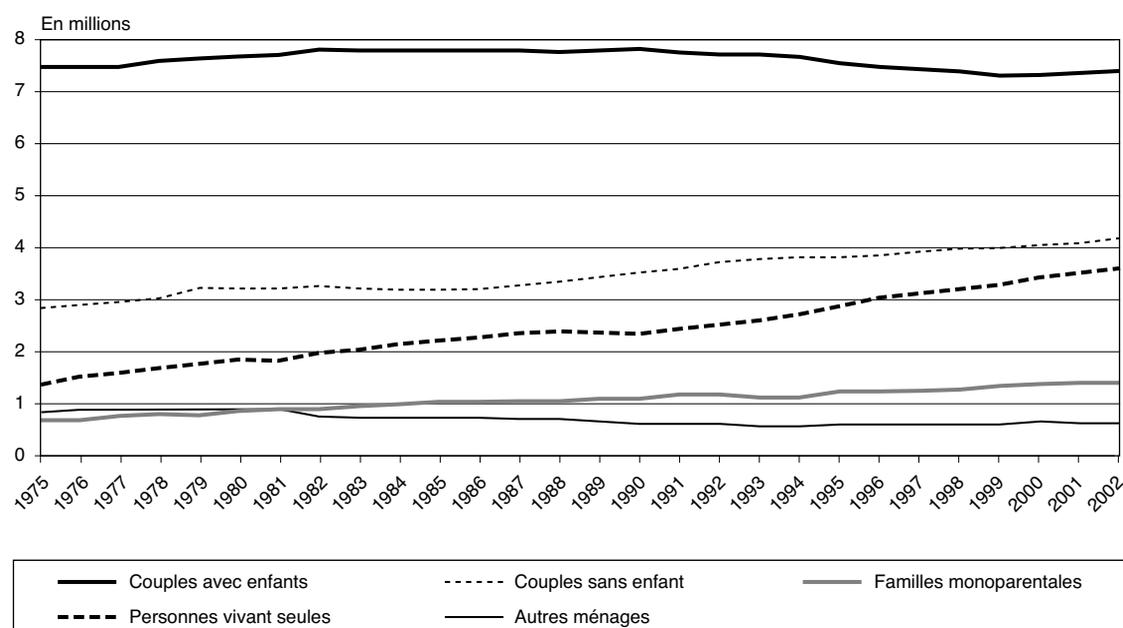
3. Sur l'ensemble de la population, la taille moyenne des ménages est passée de 2,88 personnes au recensement de 1975 à 2,40 à celui de 1999 (Christofari et Labarthe, 2001).

famille monoparentale sur deux comptait plus d'une personne susceptible de travailler il y a 25 ans tandis qu'aujourd'hui c'est une sur cinq. Les couples avec enfant(s) se composent aussi en moyenne de moins en moins de personnes susceptibles de travailler.

### L'évolution de la taille des ménages n'explique pas toute la concentration de l'emploi

La polarisation de l'emploi observée sur l'ensemble de la population pourrait donc provenir de cette diminution du nombre de per-

Graphique III  
Évolution du nombre de ménages par type



Champ : ensemble des ménages ayant au moins un individu de 15 à 59 ans (ni étudiant, ni retraité).  
Source : enquêtes Emploi, Insee.

Tableau 2  
Évolution de la composition des ménages selon le nombre de personnes susceptibles de travailler

En %

Type de ménage	Nombre de personnes susceptibles de travailler	1975	1980	1985	1990	1995	2002
Ensemble	1	23,6	26,3	29,4	30,6	34,3	36,8
	2	61,8	60,6	58,8	59,0	57,1	54,7
	3 et plus	14,6	13,1	11,8	10,4	8,6	8,5
		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Famille monoparentale	1	52,2	57,0	64,5	71,3	78,1	78,6
	2	31,4	30,2	24,7	19,7	17,6	17,1
	3 et plus	16,4	12,8	10,8	9,0	4,3	4,3
		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Couple sans enfant	1	26,1	27,3	29,1	27,7	27,8	25,1
	2	68,1	67,0	65,8	66,5	65,6	68,6
	3 et plus	5,8	5,6	5,1	5,8	6,6	6,3
		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Couple avec enfant(s)	1	2,8	2,3	2,8	3,3	3,2	3,0
	2	76,2	77,6	78,6	80,5	83,0	82,0
	3 et plus	21,0	20,1	18,6	16,2	13,8	14,9
		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : ensemble des ménages ayant au moins un individu de 15 à 59 ans (ni étudiant, ni retraité).  
Source : enquêtes Emploi, Insee.

sonnes susceptibles de travailler au sein des ménages.

Cependant, au sein des ménages ayant deux personnes susceptibles de travailler, on observe également une forte diminution de la part des ménages mixtes au sens de l'emploi, accompagnée d'une progression des ménages sans emploi et des ménages entièrement au travail (cf. tableau 3). Le même phénomène est observable pour les ménages de trois personnes ou plus susceptibles de travailler.

L'évolution de la taille des ménages n'explique donc pas à elle seule la polarisation de l'emploi.

De même, les changements de composition par type de ménage (famille monoparentale, couple, etc.) ne peuvent à eux seuls expliquer ce phénomène.

En effet, la déformation de la structure des ménages (cf. encadré 3) n'a qu'un impact modéré sur la part des ménages mixtes : cette dernière baisse entre 1975 et 2002 de 17 points, dont seulement quatre sont imputables à cette déformation (cf. graphique IV). Quelle que soit la composition du ménage, la part des ménages mixtes est en recul.

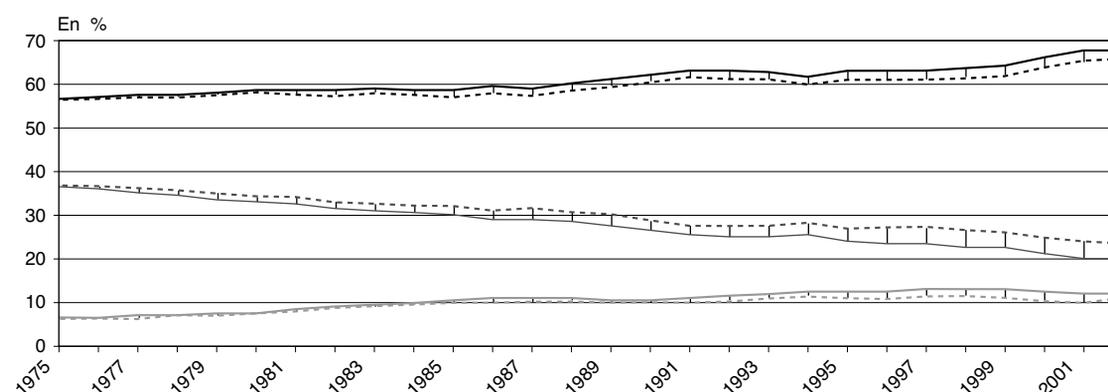
Tableau 3  
Situation des ménages vis-à-vis de l'emploi selon le nombre de personnes susceptibles de travailler

En %

Ménages	Nombre de personnes susceptibles de travailler							
	Une		Deux			Trois		
	Sans emploi	Au travail	Sans emploi	Mixtes	Entièrement au travail	Sans emploi	Mixtes	Entièrement au travail
1975	21,9	78,1	1,9	45,9	52,2	0,7	62,3	37,1
1987	26,7	73,3	4,9	38,3	56,8	3,3	62,2	34,5
1991	25,4	74,6	4,4	34,1	61,5	3,2	57,7	39,1
1994	27,0	73,0	5,4	34,7	59,9	4,7	60,6	34,7
1999	27,1	72,9	5,4	31,8	62,8	4,2	55,3	40,4
2002	25,0	75,0	4,9	28,6	66,4	3,7	50,4	45,9

Champ : ensemble des ménages ayant au moins un individu de 15 à 59 ans (ni étudiant, ni retraité).  
Source : enquêtes Emploi, Insee.

Graphique IV  
Répartition de l'emploi au sein des ménages et effet dû à la déformation de la structure des ménages



Ménages sans emploi :	----- Évolution à structure constante	—— Évolution réelle
Ménages mixtes :	----- Évolution à structure constante	—— Évolution réelle
Ménages entièrement au travail :	----- Évolution à structure constante	—— Évolution réelle

Lecture : en 1975, 6,3 % des ménages étaient sans emploi ; ils sont 12,2 % en 2002. Cette progression est pour partie due à l'évolution de la structure des ménages. Si cette dernière n'avait pas bougé depuis 1975, seuls 10,4 % des ménages seraient sans emploi en 2002.

Champ : ensemble des ménages ayant au moins un individu de 15 à 59 ans (ni étudiant, ni retraité).  
Source : enquêtes Emploi, Insee.

## En 2002, une famille monoparentale sur quatre est sans emploi

Ainsi, au sein des familles monoparentales, la proportion de ménages sans emploi a fortement progressé (9,6 % à 25,8 %) tandis que celle des ménages mixtes a diminué de 1975 à 2002 (19,3 % à 7,9 %). Les familles monoparentales sont des ménages mixtes dans deux situations qui, néanmoins, se font de plus en plus rares : un ou plusieurs enfants de plus de 15 ans sont susceptibles de travailler ou bien il y a cohabitation avec d'autres adultes (cf. annexe 1). Dans le premier cas, un jeune sans emploi avec l'un de ses parents qui travaille constitue probablement une famille monoparentale parce qu'elle est mixte. Si les deux travaillent, le jeune adulte a de fortes chances de s'installer dans son propre logement, la famille monoparentale se scindant alors en deux ménages.

En 1975, une famille monoparentale sur deux (47,8 %) comptait au moins deux personnes susceptibles de travailler dans le ménage alors que depuis le milieu des années 1990, ce n'est plus le cas que d'une sur cinq (21,4 % en 2002).

Le taux d'emploi des familles monoparentales diminue significativement à partir de trois enfants à charge et quel que soit le nombre d'enfants, il est inférieur à celui des personnes vivant seules. Comme pour les couples avec enfant(s), plus l'enfant est jeune et moins l'emploi est fréquent. Mais ce phénomène est relativement récent. En effet, en 1975, quel que soit l'âge de l'enfant, seuls 9,6 % des ménages monoparentaux étaient sans emploi (25,8 % en 2002) ; aujourd'hui si le plus jeune des enfants a moins de trois ans, ce sont 59,1 % des familles

monoparentales qui sont sans emploi (12,9 % en 1975) et 36,8 % quand le plus jeune des enfants a entre trois et cinq ans (8,9 % en 1975). En 2002, les parents isolés vivant avec un enfant de moins de trois ans ou avec trois enfants ou plus sont plus souvent sans emploi qu'avec un travail.

## Forte polarisation de l'emploi au sein des couples avec enfant(s)

À des degrés divers, on observe pour chaque type de ménage cette polarisation de l'emploi.

En 2002, près de 80 % des personnes vivant seules ont un emploi, soit dix points de moins qu'un quart de siècle plus tôt. L'absence d'emploi devient plus fréquente, principalement à cause de la forte hausse du chômage (3,7 % en 1975, 14,1 % en 1997 et 10,6 % en 2002) mais aussi de la part des personnes seules inactives qui passe de 6,5 à 9,4 %.

Au sein des couples sans enfant, la part des couples où chacun travaille progresse légèrement au détriment des ménages mixtes au sens de l'emploi.

Les évolutions sont en revanche plus accentuées pour les couples avec enfant(s). C'est pour eux que la proportion de ménages mixtes au sens de l'emploi diminue le plus (elle est presque divisée par deux), tandis que la part des ménages entièrement au travail passe de 45 % à 63 % (cf. graphique V). Cette diminution de 20 points au total a été forte et quasi continue jusqu'en 1990 (environ - 0,9 point par an), très ralentie jusqu'en 1999 avant de reprendre depuis. Au-

### Encadré 3

#### CALCUL DES ÉVOLUTIONS À STRUCTURE CONSTANTE

L'évolution de l'emploi au niveau des ménages dépend à la fois de la conjoncture de l'emploi et de l'évolution de facteurs socio-démographiques tels que la taille des ménages ou encore leur niveau de diplôme. Pour connaître l'influence respective de chaque facteur, on peut raisonner « à structure constante », c'est-à-dire en éliminant les effets de l'évolution du facteur dont on cherche à mesurer l'impact. Par exemple, l'effet de « structure des ménages » mesure l'impact sur la variation de l'emploi des modifications de la répartition de la population au sein des différents types de ménage. Concrètement, l'évolution de l'emploi à structure constante des ménages est calculée en

figeant la structure par type de ménage telle qu'elle était en 1975. Le taux de non-emploi de l'année  $n$  se calcule donc ainsi :

$$t'_n = \sum_j p_{j,75} * t_{j,n} \text{ où } j \text{ est le type de ménage, } p_{j,n} \text{ le}$$

poids de ce type de ménage l'année  $n$  et  $t_{j,n}$  le taux de non-emploi de ce type de ménage l'année  $n$ .

L'impact de la structure des ménages entre 1975 et l'année  $n$  sera alors égale à :

$$\Delta t - \Delta t' = \sum_j (p_{j,n} - p_{j,75}) * t_{j,n}$$

delà de cette tendance générale à la polarisation, d'autres phénomènes expliquent qu'il n'y ait qu'un emploi au sein d'un couple. Ainsi, la présence d'un enfant jeune (de moins de trois ans) augmente sensiblement la proportion de ménages où l'un travaille et l'autre pas. De même, plus il y a d'enfants, plus il est probable qu'un des deux adultes ne travaille pas. Pour les couples avec un enfant de moins de trois ans et/ou trois enfants ou plus, on constate également une hausse sensible des couples sans emploi (4).

La concentration de l'emploi, particulièrement marquée pour les couples avec enfant(s), contribue pour une bonne part à la polarisation globale de l'emploi au cours du dernier quart de siècle.

### La femme au foyer : une situation de moins en moins fréquente

Cette diminution des ménages mixtes est essentiellement liée au recul progressif des situations où la femme ne travaille pas pour s'occuper de ses enfants, comme le soulignent Djider et Lefranc (1995). Son arrivée sur le marché du travail a été favorisée par son niveau de qualification supérieur à celui de ses aînées. Dans le

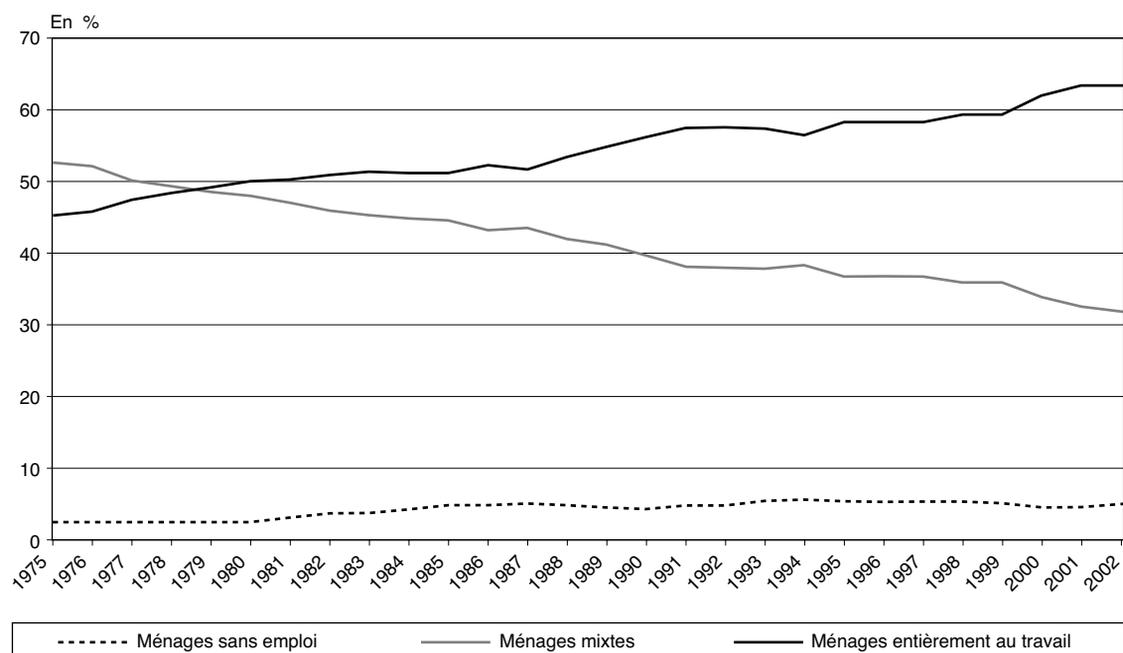
même temps, les causes de la mixité au sens de l'emploi évoluent.

En 1975, pour 98 % des couples mixtes au sens de l'emploi avec enfant(s) ayant deux individus susceptibles d'être en emploi, c'est la femme qui ne travaille pas (cf. graphique VI). Cette part diminue tout au long du dernier quart de siècle et atteint 88 % en 2002. Dans les années 1970, 95 % de ces femmes sans travail étaient inactives et 5 % chômeuses ; en 2002, 21 % d'entre elles sont au chômage. Mais lorsque c'est l'homme qui ne travaille pas, il est au chômage plus d'une fois sur deux.

En 1975, l'absence d'emploi dans les ménages mixtes ne provenait que dans 6 % des cas du chômage. Cette proportion augmente progressivement jusqu'en 1987 pour atteindre 22 %, et reste stable jusqu'en 1991. Les trois années suivantes voient une progression très forte et en 1994, un tiers des ménages mixtes au sens de l'emploi l'étaient pour cause de chômage. Depuis, le chômage est moins souvent à l'ori-

4. Pour ces couples le taux de ménages sans emploi passe de 2,2 % en 1975 à 6,8 % en 2002 soit une hausse de 4,6 points, tandis que pour les autres couples la hausse n'est que de 1,2 point pour atteindre 4,1 % en 2002.

Graphique V  
Répartition de l'emploi parmi les couples avec enfant(s)



Lecture : en 2002, parmi les couples avec enfant(s), 4,9 % sont sans emploi, tout le monde travaille dans 63,0 % de ces ménages et 32,1 % sont mixtes.  
Champ : ensemble des couples avec enfant(s) ayant au moins un individu de 15 à 59 ans (ni étudiant, ni retraité).  
Source : enquêtes Emploi, Insee.

gine de l'absence d'emploi. Ceci est probablement lié à l'extension, en juillet 1994, de l'allocation parentale d'éducation (APE) aux parents de deux enfants qui a fait fortement baisser le taux d'activité des femmes pouvant percevoir cette prestation. Afssa (1998) estime autour de 200 000 à 250 000 le nombre de mères qui, après avoir donné naissance à leur deuxième enfant, se sont retirées du marché du travail et qui seraient probablement restées actives (actives occupées ou à la recherche d'un emploi) si l'APE n'avait pas été étendue aux familles de deux enfants. D'après Piketty (2005), sans l'extension de l'APE, de 110 000 à 150 000 personnes auraient été actives (occupées ou au chômage) au lieu d'être inactives en 2001. Même si cet article récent revoit le chiffre à la baisse, ces études montrent bien l'impact de la réforme de 1994 de l'APE. En 2002, 1,24 million de femmes inactives vivent au sein de couples mixtes au sens de l'emploi avec un(des) enfant(s). Si 100 000 d'entre elles avaient un emploi, on aurait alors seulement 30,8 % de couples avec enfant(s) mixtes en 2002 au lieu de 32,1 %.

Aujourd'hui, sept fois sur dix, un couple est mixte au sens de l'emploi en raison de l'inactivité de la femme. Ainsi, en 27 ans, une situation

où la mixité était majoritairement choisie a fait place à une situation nettement plus contrainte par le chômage. En effet, celui-ci est à l'origine de la mixité au sens de l'emploi d'un peu plus d'un quart des couples.

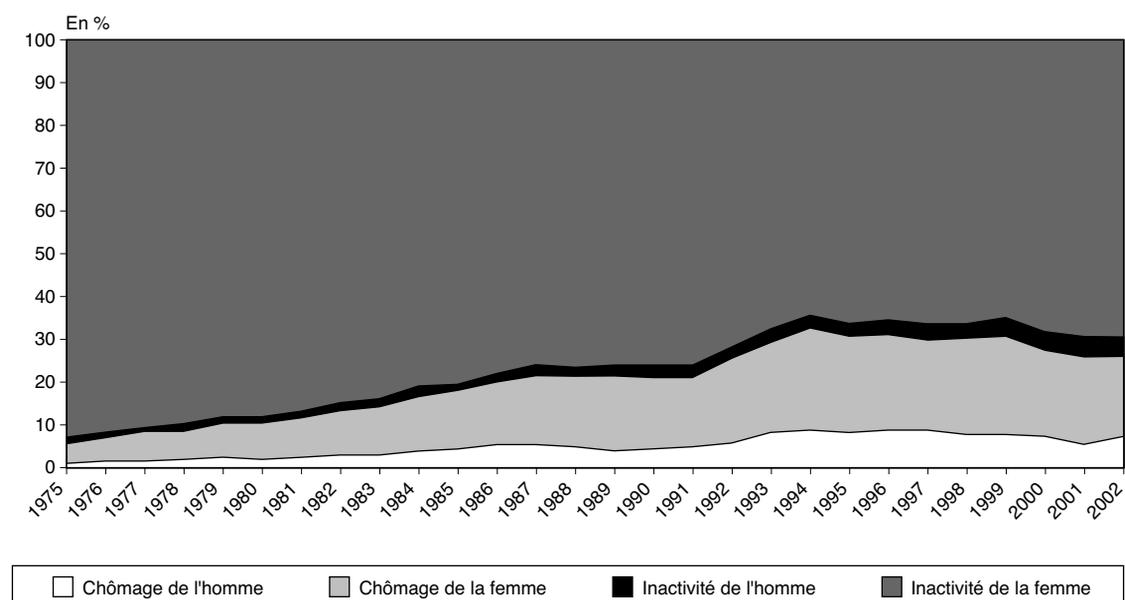
### Plus de diplômés, plus de ménages au travail.

De nombreux facteurs socio-économiques peuvent influencer le taux d'emploi des ménages. Comme pour le chômage individuel, le niveau de qualification et l'âge en sont des déterminants essentiels.

La propension à l'inactivité et au chômage est significativement plus élevée pour les ménages

5. La prise en compte du seul diplôme de la personne de référence reflète pour une bonne part le niveau d'études des deux conjoints. En effet, dans plus d'un couple sur deux, les deux conjoints ont le même niveau d'études selon Vanderschelden (2007). De plus, la proportion de couples homogames en termes de niveau d'études est moins élevée pour les unions récentes (54 % pour celles de la fin des années 1990) que pour les unions formées dans les années 1950 (64 %). Cette évolution résulte pour une grande part de l'élévation du niveau d'études, mais indépendamment de cet effet, la tendance à l'homogamie s'est également affaiblie. La progression de la polarisation de l'emploi ne peut donc s'expliquer par une plus grande proximité des couples en termes de niveau d'études.

Graphique VI  
Pourquoi un seul emploi au sein des couples mixtes avec enfant(s) ? De moins en moins de femmes au foyer



Lecture : en 1975, parmi les couples mixtes au sens de l'emploi avec enfants, 93,4 % des femmes étaient inactives contre 69,6 % en 2002.  
Champ : ensemble des couples mixtes avec enfant(s) ayant deux individus de 15 à 59 ans (ni étudiants, ni retraités).  
Source : enquêtes Emploi, Insee.

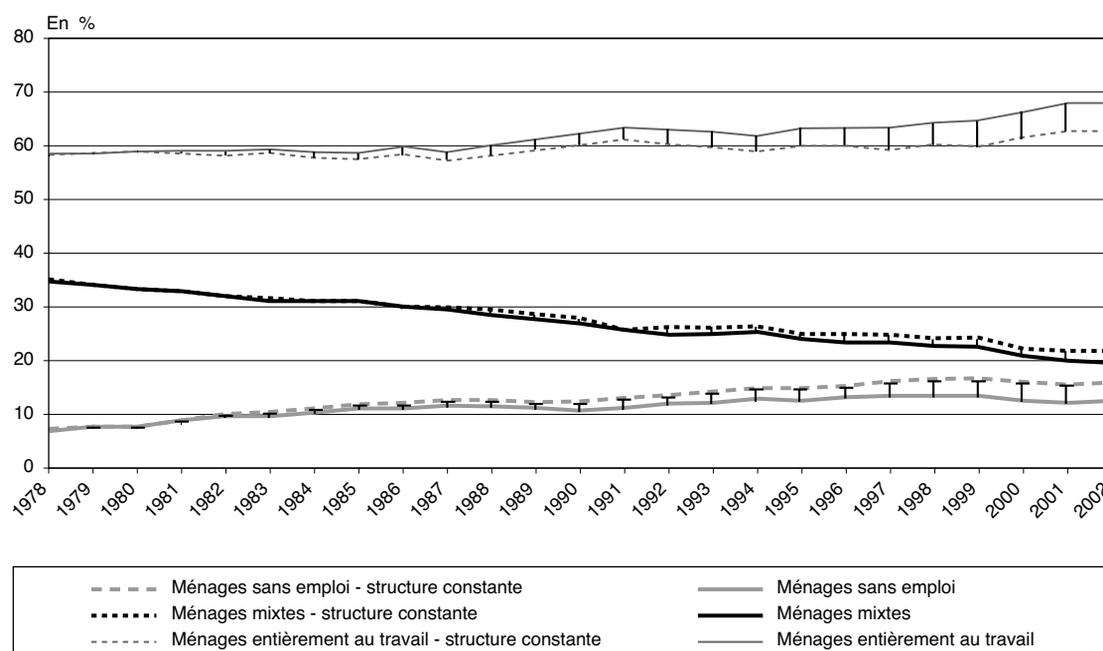
dont la personne de référence (5) est peu diplômée que pour les plus qualifiés, et augmente au fil du temps. Ainsi sur la période 1978-2002, la part des ménages sans emploi parmi ceux dont la personne de référence est sans diplôme passe de 9,1 % à 20,4 % ; ces derniers sont en effet très fragiles face à une conjoncture de l'emploi défavorable et bénéficient peu des reprises. En revanche, lorsque la personne de référence est au moins diplômée du baccalauréat, la part des ménages sans emploi reste faible même si elle progresse (de 4,5 % à 7,1 %). Or, le renouvellement des générations augmente progressivement le niveau de diplôme : les jeunes sortants du système éducatif ont un niveau de qualification supérieur à celui de leurs aînés. En 1978, 61,9 % des ménages étaient au plus titulaires d'un BEPC, en 2002, cette part n'est plus que de 33,7 % (soit une baisse régulière d'en moyenne 1,1 point par an). Si la structure par diplôme n'avait pas évolué depuis 1978, l'emploi serait moins fréquent (cf. graphique VII). L'augmentation des qualifications participe ainsi pour 4,5 points à la progression de la part des ménages où chacun a un emploi, progression qui est au total de 9,8 points entre 1978 et 2002.

Néanmoins si la structure par diplôme n'avait pas évolué, on observerait également une polarisation de l'emploi : il y a de plus en plus de ménages où tous les membres travaillent et de ménages où personne n'a d'emploi tandis que la part des ménages mixtes au sens de l'emploi baisse.

### La structure par âge se déforme sans modifier la répartition de l'emploi

L'âge moyen de la personne de référence des ménages ayant au moins une personne susceptible de travailler a diminué jusqu'au milieu des années 1980 puis augmenté jusqu'en 2002. Il passe ainsi de 43 ans en 1975 à 43,5 ans en 2002. Ce constat global est le produit de différents phénomènes se compensant pour partie. Ainsi la proportion de ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans diminue de façon continue sur toute la période et passe de 20,1 % à 12,7 %. Une première explication est l'allongement de la durée des études : la génération de 1945 (qui avait 30 ans en 1975) a fini en moyenne ses études vers 17 ans tandis que celle de 1972 les a finies un peu après

Graphique VII  
Effet dû à la déformation de la structure des niveaux de diplômes



Lecture : en 1978, 7,1 % des ménages étaient sans emploi ; ils sont 12,2 % en 2002. Cette progression est pour partie due à l'évolution de la structure des niveaux de diplômes. Si cette dernière n'avait pas changé depuis 1978, 15,7 % des ménages seraient sans emploi en 2002.

Champ : ensemble des ménages ayant au moins un individu de 15 à 9 ans (ni étudiant, ni retraité).

Source : enquêtes Emploi, Insee.

20 ans (Robert-Bobée, 2003). Plusieurs facteurs se combinent alors : les jeunes quittent plus tard le domicile familial et ne forment donc un nouveau ménage (même seul) que plus tard ; d'autre part, tant qu'ils sont étudiants, les jeunes ne font pas partie de la population susceptible de travailler donc même s'ils ont décohabité pendant leurs études, ils ne font pas partie du champ considéré ici.

De l'autre côté, les générations du baby-boom, plus nombreuses, vieillissent : en 1975, ces générations nées après guerre entraient dans la vie active et donc le champ de notre étude. En 2002, les premiers « baby-boomers » sont à la veille de prendre leur retraite. À partir du milieu des années 1980, ils font ainsi augmenter la proportion des ménages dont la personne de référence a plus de 40 ans.

Néanmoins, quel que soit l'âge de la personne de référence du ménage, on constate une même évolution : la proportion de ménages sans emploi augmente de sept à neuf points, celle des ménages mixtes au sens de l'emploi diminue de seize à vingt-quatre points et les ménages où tout le monde travaille progresse de sept à dix-neuf points.

L'évolution de l'âge de la population n'a qu'un impact très limité sur l'évolution de la répartition de l'emploi au sein des ménages. Si la structure par âge n'avait pas évolué depuis 1975, la part des ménages sans emploi serait supérieure d'un point, soit de 13,3 % au lieu de 12,2 %. Cet effet de l'âge sur les ménages sans emploi est entièrement compensé par un effet inverse sur la part des ménages mixtes au sens de l'emploi dont la baisse aurait été de moindre ampleur. Ainsi, l'évolution de la structure par âge n'a aucun impact sur la proportion de ménages où toutes les personnes susceptibles de travailler ont un emploi.

### La polarisation en France

Si l'emploi au sein des ménages évolue différemment de ce que l'on peut constater au niveau individuel, une mesure de l'emploi au niveau des ménages peut ajouter une perspective supplémentaire sur le fonctionnement du marché du travail. L'indicateur de polarisation de Gregg et Wadsworth (2001) propose de comparer une distribution aléatoire de l'emploi au sein des ménages à la distribution réelle (6). Il permet d'évaluer dans quelle mesure au sein d'un ménage les situations de ses différents

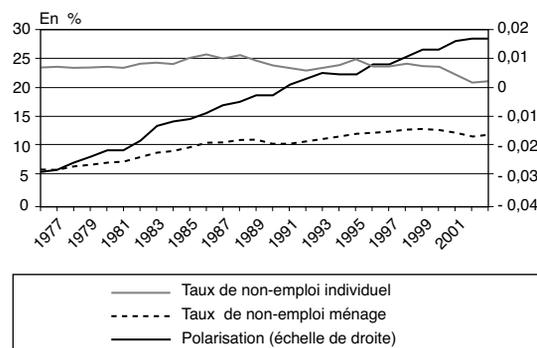
membres vis-à-vis de l'emploi sont liés. En appliquant cet indicateur de polarisation aux données françaises (cf. encadré 4 et annexe 2), on constate que la polarisation de l'emploi au sein des ménages n'a cessé de progresser depuis 1975 indépendamment de la conjoncture de l'emploi. Lorsque le taux de non-emploi individuel diminue (deuxième moitié des années 1980 et entre 1997 et 2001), on constate que la polarisation augmente toujours (cf. graphique VIII). Les premières personnes à retrouver un emploi sont donc celles qui vivent dans un ménage où il y a déjà de l'emploi.

Jusqu'au milieu des années 1990, l'indicateur est négatif : l'emploi est bien réparti au sein des ménages et le modèle du couple dans lequel une seule personne travaille est dominant. Aujourd'hui, la polarisation est positive : le non-emploi se concentre sur certains ménages (cf. annexe 2).

Mais la progression de la polarisation de l'emploi n'est pas uniforme quel que soit le type de ménages (cf. graphique IX). Les couples, avec ou sans enfants, n'ont vu leur polarisation que modérément augmenter. Pour les couples avec enfants, la progression a été continue et indépendante de la conjoncture de l'emploi. Cette évolution est à rapprocher de la progression de l'activité féminine. L'emploi au milieu des années 1970 y était plus dispersé du fait d'une

6. Leurs travaux, publiés en 1996, 2001 et 2004, s'appuient essentiellement sur des données issues de la « Labor force survey » réalisée au Royaume-Uni. Néanmoins, Gregg, Scutella et Wadsworth (2002) ont également appliqué leurs travaux aux données américaines, allemandes, espagnoles et australiennes.

Graphique VIII  
Un indicateur de polarisation en progression constante



Champ : ensemble des ménages ayant au moins un individu de 15 à 59 ans (ni étudiant, ni retraité).  
Source : enquêtes Emploi, Insee.

part plus importante de femmes inactives. L'indicateur de polarisation était négatif tandis qu'il est proche de zéro aujourd'hui.

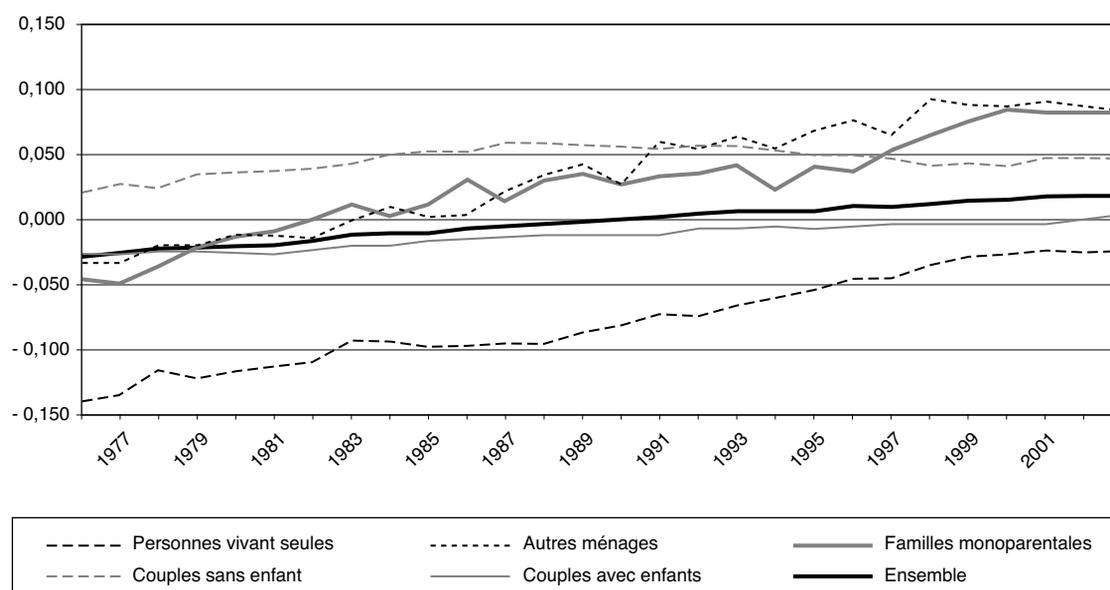
En revanche, les personnes vivant seules et les familles monoparentales connaissent une forte progression de leur polarisation.

*A priori*, un ménage avec une seule personne susceptible de travailler (personnes vivant seules ou la plupart des familles monoparentales) devrait avoir un taux de non-emploi égal au taux de non-emploi individuel et donc une polarisation nulle. Or, pour les familles monoparentales, on constate, en particulier, une polarisation aujourd'hui fortement positive alors qu'elle était négative en 1975, signe d'un éloignement à l'emploi de plus en plus important pour ces ménages. Ainsi, les familles monoparentales ont un taux d'emploi nettement inférieur au taux individuel général et elles ont vu cette situation se dégrader fortement sur les 30 dernières années. En revanche, les personnes seules ont, quant à elles, un indicateur de polarisation qui reste négatif, c'est-à-dire que leur taux d'emploi est supérieur au taux d'emploi individuel sur l'ensemble de la population.

Comme le taux de non-emploi individuel considéré est relatif à l'ensemble de la population, on peut supposer que l'augmentation de la polarisa-

tion provient pour partie de la modification des caractéristiques sociales, comme le diplôme. Par exemple, si les familles monoparentales étaient relativement moins diplômées que le niveau général de la population et que ce phénomène allait en s'accroissant, ceci pourrait expliquer qu'elles soient de plus en plus éloignées de l'emploi. Pour chiffrer de tels effets, il serait nécessaire d'entreprendre des travaux supplémentaires. Cependant, les premières analyses réalisées montrent que ce type d'évolution n'explique que faiblement la polarisation de l'emploi de ces ménages. Dès lors, on peut supposer que d'autres paramètres, inobservés dans les données disponibles, interviennent également. On peut ainsi citer par exemple l'impact du manque de réseaux chez les familles monoparentales (qui faciliteraient la recherche d'emploi de par les contacts qu'ils apportent avec le monde du travail et donc avec les éventuels employeurs) ; ou encore l'effet des aides sociales, qui pourraient conduire certains bénéficiaires à ne plus chercher d'emploi. Néanmoins, suivant les allocations, l'existence de « trappe » à chômage ou inactivité est plus ou moins contestée. D'un côté, Piketty (2005) démontre clairement l'effet de l'APE qui a incité certaines catégories de femmes à l'inactivité. Laroque et Salanié (1999) estiment également que « *l'incitation financière à reprendre un emploi salarié payé au Smic est faible pour une bonne partie des chômeurs et*

Graphique IX  
Polarisation par type de ménages



Lecture : la courbe de polarisation générale est représentée par l'ensemble des ménages. Les autres courbes correspondent à sa décomposition suivant les différents types de ménages. La polarisation totale correspond à la somme pondérée des différentes courbes.

Champ : ensemble des ménages ayant au moins un individu de 15 à 59 ans (ni étudiant, ni retraité).

Source : enquêtes Emploi, Insee.

*des inactifs* ». De l'autre, l'absence d'incitation financière ne crée pas forcément de « trappe » à chômage : dans le cas des allocataires du revenu minimum d'insertion (RMI), Guillemot *et al.* (2002) montrent qu'« un tiers de ceux qui retrouvent un emploi n'y trouve aucun gain financier significatif ».

### Structure des ménages et polarisation se combinent pour augmenter le non-emploi des ménages

En utilisant la décomposition de Shapley (cf. encadré 4), on peut analyser les composantes de l'évolution du non-emploi des ménages

Encadré 4

#### UN INDICATEUR POUR MESURER LA POLARISATION

L'indicateur de polarisation de Gregg et Wadsworth (2001) propose de comparer une distribution aléatoire de l'emploi au sein des ménages à la distribution réelle. L'observation sociologique des ménages permet de supposer qu'au sein d'un ménage l'emploi d'un individu est conditionné par la situation vis-à-vis de l'emploi des autres individus. L'indicateur présenté ici permet de mesurer cette dépendance.

On définit le taux de non-emploi des ménages par :

$$C = (\text{nombre de ménages où personne ne travaille}) / (\text{nombre de ménages total})$$

Il s'agit de la part des ménages dans lesquels aucune personne susceptible de travailler n'a d'emploi.

Ce taux peut se décomposer selon le type de ménage  $i$  considéré :

$$C = \sum_i p_i c_i \text{ où } i \text{ est le type de ménage, } p_i \text{ le poids de ces ménages et } c_i \text{ le taux de non-emploi de ces ménages.}$$

Pour comparer ce taux de non-emploi des ménages au taux individuel, on utilise un taux de non-emploi des ménages calculé avec une distribution aléatoire de l'emploi dans les ménages. Ainsi, quel que soit le type de ménage auquel il appartient, un individu a la probabilité  $n$  d'être sans emploi, où  $n$  est le taux de non-emploi individuel.

Donc, si le non-emploi était distribué de manière aléatoire au sein des ménages, un ménage avec une seule personne susceptible de travailler aurait la probabilité  $n$  d'être sans emploi, un ménage avec deux personnes susceptibles de travailler la probabilité  $n^2$ , etc.

Soit :

$$\Pr(\text{non-emploi} / 1\text{pst}) = n, \Pr(\text{non-emploi} / 2\text{pst}) = n * n, \Pr(\text{non-emploi} / 3\text{pst}) = n * n * n, \dots$$

où pst = personne susceptible de travailler

Si le type de ménage est défini par le nombre de personnes susceptibles de travailler en son sein, le taux de non-emploi théorique est alors :

$$C = \sum_i p_i c_i \text{ où } i \text{ est le nombre de personnes susceptibles de travailler du ménage, } p_i \text{ le poids de ces ménages et } n \text{ le taux de non-emploi individuel.}$$

La mesure de la polarisation sera alors l'écart entre le taux réel de non-emploi des ménages et le taux théorique de non-emploi.

$$P = C - \hat{C} = \sum_i p_i c_i - \sum_i p_i n^i = \sum_i p_i (c_i - n^i) \text{ où } c_i \text{ est le taux de non-emploi des ménages de type } i.$$

$P$  donne l'écart entre le taux de non-emploi individuel et celui des ménages. Ainsi, plus l'indicateur de polarisation est élevé, plus l'emploi est distribué inégalement entre les ménages. Un taux égal à zéro correspond à une distribution aléatoire de l'emploi selon le type de ménage. Enfin, un taux négatif signifie qu'il y a moins de ménages sans emploi que ce qu'une distribution aléatoire de l'emploi « produirait ».

#### La décomposition de Shapley

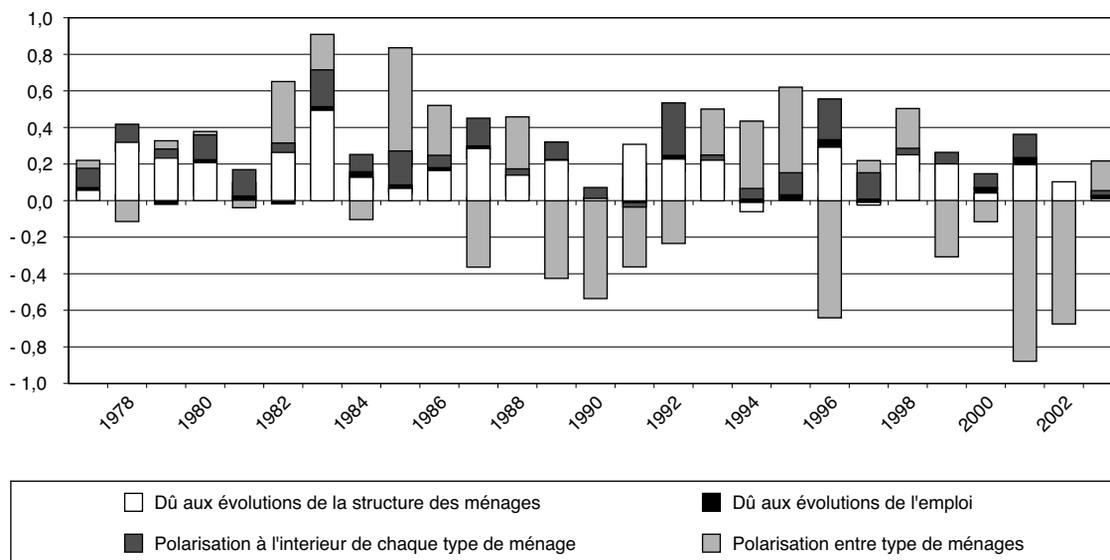
Pour mieux comprendre l'origine de la polarisation, une première approche consiste à l'analyser sur différentes sous-populations en suivant, par exemple, la typologie des ménages (personnes seules, familles monoparentales, etc.).

Une autre approche proposée par Gregg et Wadsworth cherche à décomposer les sources de l'évolution du non-emploi. Pour cela ils appliquent la décomposition de Shapley (Shorrocks, 1999).

en France. On observe ainsi la part respective de la conjoncture de l'emploi au niveau individuel, de la déformation de la structure des ménages selon le nombre de personnes susceptibles de travailler en leur sein et du facteur résiduel inexplicé (la polarisation).

Cette décomposition montre sans surprise que le premier moteur de l'évolution de l'emploi au niveau des ménages est le taux d'emploi au niveau individuel (cf. graphique X). Ce facteur joue en faveur d'une hausse du non-emploi des ménages ou d'une baisse en fonction de la conjoncture.

Graphique X  
Décomposition de l'évolution du taux de non-emploi des ménages



Lecture : entre 2001 et 2002, le taux de non-emploi des ménages a augmenté de 0,22 points dont 0,16 dû à l'évolution de l'emploi individuel, 0,03 dû à l'évolution de la structure des ménages, 0,01 à la polarisation entre type de ménages et 0,02 à la polarisation à l'intérieur de chaque type de ménages.

Champ : ensemble des ménages ayant au moins un individu de 15 à 59 ans (ni étudiant, ni retraité).

Source : enquêtes Emploi, Insee.

Encadré 4 (suite)

L'évolution du non-emploi entre deux périodes (0 et 1) peut s'écrire ainsi :

$$\begin{aligned} \Delta C &= \Delta \hat{C} + \Delta(C - \hat{C}) = \Delta \hat{C} + \Delta P \\ &= \sum_i \Delta p_i n^i + \sum_i \Delta p_i (c_i - n^i) \\ &= \sum_i \Delta p_i * \bar{n}^i + \sum_i \Delta n^i * \bar{p}_i + \sum_i \Delta p_i * \overline{(c_i - n^i)} + \sum_i \Delta(c_i - n^i) * \bar{p}_i \end{aligned}$$

Soit :

$$\begin{aligned} \Delta C &= \sum_i \Delta p_i * (0.5n^{i0} + 0.5n^{i1}) + \sum_i \Delta n^i * (0.5p_i^0 + 0.5p_i^1) + \\ &\sum_i \Delta p_i * [0.5(c_i - n^i)^0 + 0.5(c_i - n^i)^1] + \sum_i \Delta(c_i - n^i) * (0.5p_i^0 + 0.5p_i^1) \end{aligned}$$

La formule ainsi décomposée permet de séparer les effets dus à l'évolution de la structure des ménages (1<sup>er</sup> terme), à l'évolution du non-emploi individuel (2<sup>ème</sup> terme) et un effet résiduel, la polarisation, ici séparée entre polarisation entre chaque type de ménages (inter-groupe, 3<sup>ème</sup> terme) et polarisation au sein de chaque type de ménages (intra-groupe, 4<sup>ème</sup> terme). Comme précédemment pour l'indicateur de Gregg et Wadsworth, on définit le type de ménage en fonction de sa taille, c'est-à-dire du nombre de personnes susceptibles de travailler en son sein.

En revanche, depuis 1975, l'évolution de la structure des ménages n'a cessé de contribuer positivement à l'augmentation du non-emploi des ménages. Cependant, cette explication quoique non négligeable n'a pas un impact aussi fort que la polarisation sur l'ensemble de la période. Celle-ci, quelle que soit la conjoncture, contribue à une plus grande concentration de l'emploi au sein de certains ménages.

Ainsi, entre 1992 et 1997, le taux de non-emploi des ménages a progressé de 1,6 point, la conjoncture défavorable de l'emploi (qui contribue à + 0,5 point de la hausse) se combinant avec l'évolution de la structure des ménages (contribution de + 0,6 point) et avec la hausse de la polarisation de l'emploi (+ 0,5 point).

En revanche, entre 1997 et 2002, la conjoncture de l'emploi était plus favorable et aurait dû entraîner une baisse du taux de non-emploi des ménages de 1,8 point. Mais celui-ci n'a reculé que de 0,9 point sous les effets conjugués de l'évolution de la structure des ménages (+ 0,3 point) et de la hausse de la polarisation de l'emploi (+ 0,6 point).

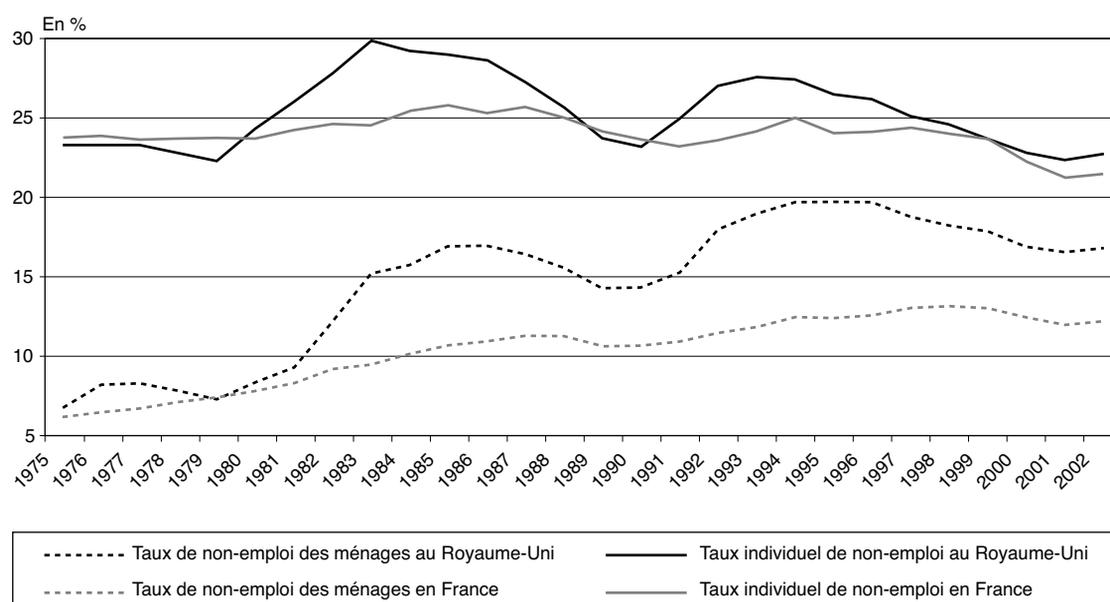
### Comparaison franco-britannique : une tendance similaire

Au Royaume-Uni, entre 1975 et 2002, le taux de non-emploi individuel a, plus qu'en France,

varié de façon cyclique mais on n'observe pas clairement une tendance à la hausse ou à la baisse (cf. graphique XI). En revanche, le taux de non-emploi des ménages a doublé sur la même période. Cette progression, plus forte qu'en France, est également plus sensible aux cycles d'emploi. Alors que, jusqu'au début des années 1980, la situation des deux pays était comparable, à partir des années 1980, la situation des Britanniques vis-à-vis de l'emploi se dégrade nettement plus que celle des Français. Et lorsque au milieu des années 1980, la situation s'améliore du point de vue de l'emploi individuel, le taux de non-emploi des ménages d'outre-Manche continue de progresser. Au total, si les taux de non-emploi individuel dans les deux pays sont similaires en 2002, l'emploi est nettement mieux réparti au sein des ménages français (cf. graphique XII).

Gregg et Wadsworth (1996, 2001 et 2004) ont, par ailleurs, utilisé des taux de non-emploi individuel différenciés suivant le sexe, l'âge, le niveau d'éducation et la région afin d'étudier les facteurs explicatifs en s'affranchissant de l'effet de modification de structure de ces caractéristiques socio-démographiques au cours du temps. On obtient alors une mesure de la polarisation du non-emploi des ménages à structure par sexe, âge, niveau d'éducation et région constante. Sur les données britanniques, cette variante permet d'expliquer une partie de

Graphique XI  
Répartition de l'emploi au niveau individuel et ménages en France et au Royaume-Uni



Champ : ensemble des ménages ayant au moins un individu de 15 à 59 ans (ni étudiant, ni retraité).  
Sources : enquêtes Emploi, Insee ; Gregg et Wadsworth, Labour Force Survey.

la polarisation constatée, néanmoins il reste une partie inexplicée. Le taux de non-emploi des ménages britanniques est ainsi passé de 8,3 % à 16,9 % entre 1977 et 2000 ; le taux théorique passe lui de 8,5 % à 10,8 % (cf. encadré 4). On passe donc entre 1977 et 2000 au Royaume-Uni d'une polarisation de - 0,2 à + 6,1. À structure constante, si l'on prend en compte les caractéristiques individuelles, le taux théorique passe de 7,1 % à 11,6 %, la polarisation qui en découle passe donc de + 1,2 à + 5,3. Pris séparément, l'impact des régions ou encore de l'âge et du niveau d'éducation n'est pas très important. En revanche, les changements de taux d'emploi par sexe expliquent une partie de la progression de la polarisation. Cependant on constate toujours une partie non expliquée : la polarisation progresse toujours d'un peu plus de quatre points, seul un tiers de la progression initiale est donc expliqué par les évolutions socio-démographiques.

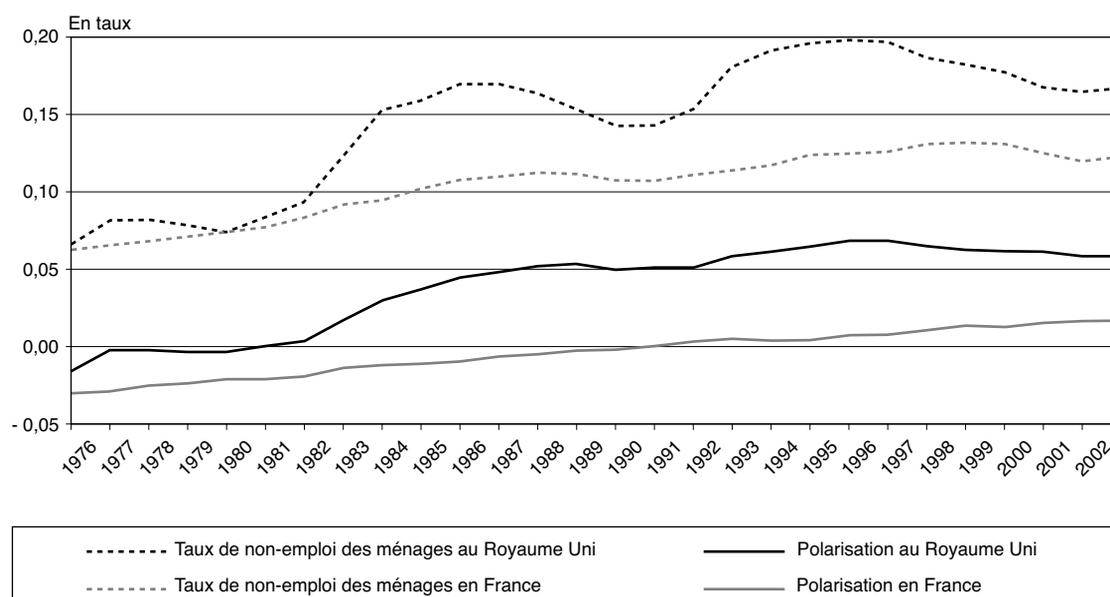
Pour les autres pays étudiés par Gregg *et al.* (2002) – Australie, Espagne, Allemagne et États-Unis –, on retrouve cette polarisation croissante de l'emploi. Les taux individuels de non-emploi ont baissé au cours des vingt dernières années mais pas les taux au niveau des ménages.

Leurs analyses permettent de constater que l'évolution de la composition des ménages vers

davantage de personnes seules contribue peu au nombre croissant de ménages sans emploi. La polarisation s'explique plus ou moins suivant les pays par des changements de concentration de l'emploi au sein de groupes socio-économiques aisément identifiables. Ainsi, cette approche explique la majeure partie de la progression des ménages sans emploi en Allemagne. Au Royaume-Uni ou aux États-Unis, il reste en revanche une polarisation résiduelle non négligeable.

La principale explication de la polarisation de l'emploi parmi les couples est que les nouveaux emplois iraient aux femmes vivant dans des foyers où il y a déjà un emploi plutôt que d'aller réduire le nombre de ménages sans travail. Ainsi, si la polarisation est négative en Espagne, c'est-à-dire que l'emploi y est très dispersé au sein des ménages, cela vient pour une grande part du modèle encore largement répandu chez les couples de la femme au foyer et l'homme au travail (sur les couples de 20 à 49 ans dont au moins un des membres travaille, seul l'homme travaille dans 43 % des cas). Aux États-Unis, on constate depuis le milieu des années 1990 une baisse de la polarisation. Encore une fois, cela peut être rapproché de la progression constatée sur cette période du nombre de femmes qui se retirent du marché du travail pour élever leurs enfants.

Graphique XII  
Polarisation de l'emploi en France et au Royaume-Uni



Champ : ensemble des ménages ayant au moins un individu de 15 à 59 ans (ni étudiant, ni retraité).  
Sources : enquêtes Emploi, Insee ; Gregg et Wadsworth, Labour Force Survey.

Selon Burniaux (1997), cette polarisation croissante de l'emploi dans la plupart des pays de l'OCDE explique une grande partie de l'accroissement des inégalités en termes de revenus. En particulier, il constate que, aux États-Unis ou au Royaume-Uni, pays où le chômage a le plus fortement diminué au début des années 1990,

les inégalités ont davantage augmenté que dans d'autres pays. Au-delà de facteurs traditionnels d'explication tels que la désindustrialisation ou l'inadéquation des qualifications, la distribution de l'emploi au sein des ménages semble donc jouer un rôle non négligeable pour expliquer les inégalités. □

---

## BIBLIOGRAPHIE

**Aerts A.-T. et Bigot J.-F. (2002)**, « Enquête sur l'emploi de mars 2002 », *Insee Première*, n° 857.

**Afsa C. (1998)**, « L'allocation parentale d'éducation : entre politique familiale et politique pour l'emploi », *Insee Première*, n° 569.

**Afsa C. et Buffeteau S. (2005)**, « L'évolution de l'activité féminine en France : une approche par pseudo-panel », *Document de travail*, Insee, n° G2005/02.

**Brunet F., Goux D. et Thiesset C. (2001)**, « Le chômage au sein des ménages », *Insee Première*, n° 775.

**Burniaux J.-M. (1997)**, « Inégalités et emplois : effet de redistribution lié à la structure familiale », in *Mondialisation, convergence et inégalité, Économie internationale – la revue du CEPPII*, la Documentation française, n° 71, pp. 101-134.

**Chaleix M. (2001)**, « 7,4 millions de personnes vivent seules en 1999 », *Insee Première*, n° 788.

**Cristofari M.-F. et Labarthe G. (2001)**, « Des ménages de plus en plus petits », *Insee Première*, n° 789.

**Djider Z. et Lefranc C. (1995)**, « Femme au foyer : un modèle qui disparaît », *Insee Première*, n° 403.

**Drees (2000)**, « Mesurer les inégalités : de la construction des indicateurs aux débats sur les interprétations », *Collection MiRe*, Paris.

**Échevin D. et Parent A. (2002)**, « Les indicateurs de polarisation et leur application en France », *Économie et Prévision*, n° 155, pp. 13-30.

**Flipo A., Le Blanc D. et Laferrere A. (1999)**, « De l'histoire individuelle à la structure des ménages », *Insee Première*, n° 649.

**Gregg P. et Wadsworth J. (1996)**, « More Work in Fewer Households? », in Hills J. (éd.), *New inequalities*, Cambridge University Press, Cambridge, pp. 181-207.

**Gregg P. et Wadsworth J. (2001)**, « Everything You Ever Wanted to Know about Measuring Worklessness and Polarisation at the Household Level but Were Afraid to Ask », *Oxford Bulletin of economics and statistics*, n° 63, pp. 777-806.

**Gregg P., Scutella R., et Wadsworth J. (2002)**, « Reconciling Workless Measures at the Individual and Household Level. Theory and Evidence from the United States, Britain, Germany, Spain and Australia », *Working Paper*, CMPO, n° 02/053. Téléchargeable sur : <http://www.bris.ac.uk/cmpo/workingpapers/wp53.pdf>

**Gregg P. et Wadsworth J. (2004)**, « Two Side to Every Story: Measuring the Polarisation of Work », *Discussion Paper series*, Royal Holloway College, University of London, n° 2004-03. Téléchargeable sur : <http://www.rhul.ac.uk/economics/Research/WorkingPapers/pdf/dpe0403.pdf>

**Guillemot D., Petour P., Zajdela H. (2002)**, « Trappe à chômage ou trappe à pauvreté - Quel est le sort des allocataires du RMI ? », in *Économie des bas revenus*, *Revue économique*, vol. 53 n° 6, pp. 1235-1252.

**Insee (1984)**, « La population de la France en 1982 - Les ménages et les familles », *Premiers résultats*, Insee, n° 14.

**Jacquot A. (2002)**, « La demande potentielle de logements – L'impact du vieillissement de la population », *Insee Première*, n° 875.

**Laroque G. et Salanié B. (1999)**, « Prélèvements et transferts sociaux : une analyse descriptive des incitations financières au travail », *Économie et Statistique*, n° 328, pp. 3-19.

- Lévy H. (1987)**, « Familles d'hier et d'aujourd'hui », *Écoflash*, CNDP et Insee, n° 21.
- Murat F. et Roth N. (2001)**, « Exploration autour des liens entre chômage et pauvreté », in *Les travaux de l'observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale*, la Documentation française, pp. 41-49.
- Piketty T. (2005)**, « Impact de l'Allocation parentale d'éducation sur l'activité féminine et la fécondité en France », in *Histoires de familles, histoires familiales, les Cahiers de l'Ined*, n° 156, pp. 79-109.
- Pinet N. (1993)**, « La diversité familiale en question », *Écoflash*, CNDP et Insee, n° 83.
- Prioux F. (2005)**, « L'âge à la première union en France : une évolution en deux temps », in *Histoires de familles, histoires familiales, les Cahiers de l'Ined*, n° 156, pp. 201-221.
- Ravel C. (2005)**, « 1975-2002 : La part des ménages sans emploi a doublé », *Insee Première*, n° 998.
- Ravel C. (2006)**, « Une exploration du lien entre chômage individuel et chômage des ménages », in *Les travaux de l'observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale*, la Documentation française, pp. 117-133.
- Redmond G. et Kattuman P. (2001)**, « Employment Polarisation and Inequality in the UK and Hungary », *Cambridge journal of economics*, vol. 25, n° 4, pp. 467-480.
- Robert-Bobée I. (2003)**, « Calendriers de constitution des familles et âges de fin des études », avec la participation de Mazuy M., *Document de travail*, Insee, n° F0308.
- Roussel L. (1986)**, « L'évolution récente de la structure des ménages dans quelques pays industriels », *Population*, n° 6, pp. 913-934, Ined.
- Salais R. (2004)**, « La politique des indicateurs. Du taux de chômage au taux d'emploi dans la stratégie européenne pour l'emploi (SEE) » in Zimmermann B. (dir.), *Les sciences sociales à l'épreuve de l'action. Le savant, le politique et l'Europe*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, pp. 287-331.
- Salais R., Raveaud G. et Grégoire M. (2002)**, « L'évaluation de l'impact de la Stratégie Européenne pour l'Emploi – Thème 10 : Élaboration des politiques », *Étude pour la Dares*, IDHE, Paris.
- Shorrocks A. (1999)**, « Decomposition Procedures for Distributional Analysis: A Unified Framework Based on the Shapley Value », Essex University Economics Department, *mimeo*.
- Vanderschelden M. (2007)**, « Homogamie socio-professionnelle et ressemblances en termes de niveau d'études : constat et évolution au fil des cohortes d'unions », *Économie et Statistique*, n° 398-399, pp. 33-58.
- Villac M. (1983)**, « Les structures familiales se transforment profondément », *Économie et Statistique*, n° 152, pp. 39-53.
- Whitten P. (1998)**, « Les modes de vie évoluent », *Portrait social de l'Europe*, Eurostat.

## SOURCE ET DÉFINITIONS

### Source

Les résultats chiffrés proviennent des enquêtes annuelles sur l'emploi, réalisées entre 1975 et 2002 par l'Insee. Elles se déroulaient sur un mois généralement en mars de chaque année sauf pour les années du recensement. En 1975 et 1982, elles ont eu lieu en janvier, en 1990 et 1999 en avril.

La situation vis-à-vis de l'emploi d'une année donnée est ici observée en mars et est considérée comme la situation de l'ensemble de l'année même si elle n'est que passagère.

### Définitions

L'étude concerne les ménages dans lesquels au moins une personne est *susceptible de travailler* : elle a entre 15 et 59 ans, n'est ni scolarisée ni à la retraite. Par convention, cette étude s'intéresse aux individus à partir de 15 ans même si, légalement, les personnes susceptibles de travailler doivent être âgées de 16 ans ou plus. Néanmoins, la plupart des personnes de 15 ans étant en formation, elles ne font pas partie du champ étudié.

Au-delà de 60 ans, la notion d'inactivité est plus complexe à cerner (quelqu'un qui a été inactif toute sa vie ne sera jamais retraité par exemple). De plus, les ména-

ges sont souvent des ménages atypiques, composés par exemple d'un enfant en âge de travailler, d'un père retraité et d'une mère inactive.

On a distingué plusieurs *types de ménages* : personne seule, famille monoparentale, couple avec/sans enfant(s), autres. Un ménage, au sens statistique, est défini comme l'ensemble des occupants d'un logement, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Ils ne partagent pas forcément leurs ressources. Les enfants ne sont plus considérés comme tels au-delà de 25 ans. De plus, cette typologie privilégie la famille de la personne de référence du ménage. Que cette famille vive seule (c'est le cas en général) ou cohabite avec des personnes isolées ou une autre famille, la typologie utilisée ne sépare pas ces cas et ne décrira que la famille de la personne de référence.

La *personne de référence du ménage* est déterminée à partir de la structure familiale du ménage et des caractéristiques des individus qui la composent. Il s'agit le plus souvent de la personne de référence de la famille quand il y en a une, c'est-à-dire l'homme du couple ou le parent de la famille monoparentale, ou de l'homme le plus âgé, en donnant priorité à l'actif le plus âgé.

Le *niveau de diplôme* du ménage est déterminé en fonction du niveau de diplôme de la personne de référence du ménage. En raison de problèmes de codage sur les années 1975-1977, la première année commentée pour cette partie est 1978.

### APPLICATION DE L'INDICATEUR DE POLARISATION À UN CAS TYPE

Afin de mieux appréhender la signification du signe de l'indicateur de polarisation, cette annexe se propose de l'illustrer sur une population fictive. Néanmoins, pour simplifier les ratios présentés, cette population n'est en rien représentative de la population française.

Une polarisation nulle correspond à une répartition aléatoire de l'emploi au sein des ménages. Dans ce cas, le taux de non-emploi des ménages ne dépend pas du type de ménage ou des caractéristiques de celui-ci mais uniquement du taux d'emploi individuel. Dans l'exemple ci-dessous le taux de non-emploi pour chaque type de ménage est proche du taux de non-emploi théorique. Étant donnée la faible taille de l'échantillon présenté, les taux demeurent néanmoins distants mais en population réelle les taux empiriques se rapprocheraient des taux théoriques.

Une polarisation positive correspond à une concentration des emplois au sein des mêmes ménages. Dès lors, la probabilité pour un individu d'avoir un emploi est plus élevée si d'autres individus du ménage ont déjà un emploi. Dans l'exemple ci-dessous, sept ménages sont sans emploi soit près de 60 % d'entre eux alors que le taux de non-emploi théorique des ménages est de 33 % (cf. schéma).

Une polarisation négative correspond à une dispersion de l'emploi. Pour un individu appartenant à un ménage avec déjà un autre emploi, la probabilité d'avoir un emploi est plus faible que le taux d'emploi individuel. Dans l'exemple ci-dessus, seul un ménage est sans emploi soit 8 % alors que le taux de non-emploi théorique des ménages est de 33 %.

#### Schéma

##### Répartition de l'emploi et calcul de polarisation sur cas type

**Cas n° 1 : Polarisation nulle : le taux de non-emploi pour chaque type de ménages est proche du taux théorique**

emploi	emploi	emploi	emploi
emploi	emploi		

Taux non-emploi empirique : 0 %

Taux non-emploi théorique : 0,53 soit 12,5 %

emploi	emploi
	emploi

Taux non-emploi empirique : 0 %

Taux non-emploi théorique : 0,52 soit 25,0 %

emploi	emploi				
--------	--------	--	--	--	--

Taux non-emploi empirique : 4/6 soit 67 %

Taux non-emploi théorique : 0,5 soit 50,0 %

Taux de non-emploi des ménages : 4/12 soit 33,3 %

$$\text{Polarisation} = 4/12 \cdot (0 - 0,53) + 2/12 \cdot (0 - 0,52) + 6/12 \cdot (4/6 - 0,5) = 0$$

**Cas n° 2 : Polarisation positive : le taux de non-emploi pour chaque type de ménages est supérieur au taux théorique**

emploi	emploi	emploi	
emploi	emploi	emploi	
emploi	emploi		

Taux non-emploi empirique : 1/4 soit 25 %

Taux non-emploi théorique : 0,53 soit 12,5 %

emploi	
emploi	

Taux non-emploi empirique : 1/2 soit 50 %

Taux non-emploi théorique : 0,52 soit 25,0 %

emploi					
--------	--	--	--	--	--

Taux non-emploi empirique : 5/6 soit 83 %

Taux non-emploi théorique : 0,5 soit 50,0 %

Taux de non-emploi des ménages : 7/12 soit 58,3 %

$$\text{Polarisation} = 4/12 \cdot (1/4 - 0,53) + 2/12 \cdot (1/2 - 0,52) + 6/12 \cdot (5/6 - 0,5) = 0,25$$

**Cas n° 3 : Polarisation négative : le taux de non-emploi pour chaque type de ménages est inférieur au taux théorique**

emploi	emploi	emploi	emploi

Taux non-emploi empirique : 0 %

Taux non-emploi théorique : 0,53 soit 12,5 %

emploi	emploi

Taux non-emploi empirique : 0 %

Taux non-emploi théorique : 0,52 soit 25,0 %

emploi	emploi	emploi	emploi	emploi	
--------	--------	--------	--------	--------	--

Taux non-emploi empirique : 1/6 soit 17 %

Taux non-emploi théorique : 0,5 soit 50,0 %

Taux de non-emploi des ménages : 1/12 soit 8,3 %

$$\text{Polarisation} = 4/12 \cdot (0 - 0,53) + 2/12 \cdot (0 - 0,52) + 6/12 \cdot (1/6 - 0,5) = -0,25$$

*Lecture : la population est composée de 12 ménages (4 de 3 personnes, 2 couples, 6 personnes seules) soit 22 individus. Le taux non-emploi individuel est de 50 % soit 11 personnes sans emploi.*

## **La France en 1 916 bassins de vie**

**Philippe Julien\***

---

Afin de mieux analyser la structuration de l'espace rural en France métropolitaine, une nouvelle nomenclature spatiale, le zonage en bassins de vie, a été établie. Le bassin de vie d'un bourg ou d'une petite ville est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à l'emploi et aux équipements courants. Une fois les 1 745 bassins de vie des bourgs et petites villes dessinés, se révèlent 171 territoires, dénommés par analogie « bassins de vie des grandes agglomérations ». Les bassins de vie sont des territoires structurés autour de leurs pôles qui contribuent eux-mêmes à la structuration hiérarchique du pays et constituent un outil pour l'aménagement du territoire.

---

*\* Philippe Julien (philippe.julien7@gmail.com) appartenait au moment de la rédaction de cet article au pôle « analyse territoriale » de l'Insee (Marseille).  
L'auteur tient à remercier tout particulièrement les deux relecteurs anonymes de la revue ainsi que Jean-François Royer dont les suggestions ont contribué à améliorer cet article.*

**E**n confiant à l'Insee le soin de piloter un groupe de travail interministériel pour qualifier l'espace rural et sa structuration, le Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) (1) de décembre 2002 a conduit chercheurs et statisticiens à se poser deux questions préalables sur les nomenclatures territoriales : quel cadre territorial faut-il prendre en compte pour analyser l'espace rural et, une fois ce cadre défini, comment en réaliser une partition pour que les observations quantitatives aient un sens au niveau local.

L'espace rural est certes un territoire caractérisé par des paysages et un sol dont l'usage encore fortement dédié à l'agriculture (de moins en moins cependant) fait l'objet d'attentions de la puissance publique. Mais c'est aussi un espace habité par des populations, aux aspirations légitimes d'accès à l'emploi et à des services de toute nature qui relèvent également des politiques publiques.

Pour déterminer le territoire sous dépendance de la ville, l'Insee avait créé en 1996 le zonage en aires urbaines (ZAU). Sans renoncer à la distinction commune urbaine / commune rurale, il s'agissait, entre autres choses, d'élever le seuil de l'urbain et de définir le territoire dépendant de la ville (désigné par périurbain (2)) en fonction d'une dépendance à l'urbain exprimée en termes d'emploi (cf. encadré 1). Ainsi, le pôle urbain est une unité urbaine comptant au moins 5 000 emplois, soit environ plus de 10 000 habitants, bien au-delà des 2 000 habitants qui fondent l'unité urbaine, et davantage conforme à l'idée qu'on se fait d'une ville en Europe (cf. encadré 1). La couronne périurbaine est l'ensemble des communes dont au moins 40 % des personnes ayant un emploi travaillent dans le reste de l'aire urbaine (constituée en fait, dans un processus itératif, du pôle urbain et de la couronne périurbaine).

La première mouture du ZAU s'est effectuée sur les résultats du recensement de 1990 (que l'on désigne par ZAU – délimitation de 1990). L'exercice a été reconduit en 2001 sur les résultats du recensement de 1999. Ce dernier identifie 354 aires urbaines qui représentent 13 908 communes (respectivement 10 685 pour le ZAU – délimitation de 1990). La part de la population de France métropolitaine (3) vivant dans une aire urbaine s'élève à 77,0 %.

Dans un souci d'étude sur longue période et de prospective territoriale, on a rétopolé les aires urbaines jusqu'en 1968, première date

pour laquelle on dispose de données complètes du recensement sur support informatique. La très vive croissance au cours de cette trentaine d'années du nombre de communes qui font partie des aires urbaines et surtout des couronnes périurbaines témoigne de l'importance des transformations de l'espace français pendant cette période (cf. tableau 1).

Néanmoins, une bonne utilisation des aires urbaines suppose d'en connaître la construction, les limites et surtout ce qu'elles représentent, à savoir uniquement des bassins d'emploi centrés sur des villes : par construction ni plus, ni moins. En ce sens, elles sont d'excellents outils pour analyser l'emploi et le développement économique (4) et constituent des territoires pertinents pour envisager certaines coopérations intercommunales. Mais elles ne sont pas faites pour étudier l'étalement urbain ou l'accès de la population aux équipements (Certu, 2007). Ainsi, des communes, perdant à la fois population et emplois, intègrent au fil des ans certaines aires urbaines puisque la perte d'emplois locaux (commerces, artisans, agriculteurs) fait mécaniquement monter au dessus de la barre des 40 % la proportion d'actifs allant travailler vers la ville (lointaine), sans nécessairement que de nouveaux habitants ou de nouvelles activités soient venues de la ville (Julien, 2003). D'autres considéreront que dans ce cas une influence urbaine s'est établie « par défaut ».

Ainsi le ZAU et son complément rural, le ZAUER (zonage en aires urbaines et aires d'emploi de l'espace rural), n'est pas suffisant, à lui seul, pour appréhender l'espace des villes et celui des campagnes, y consacrer des études économiques ou sociologiques ou encore y mener des politiques territoriales. Le nouveau zonage en « bassins de vie », issu des travaux pour le CIADT, au-delà de la description qu'il permet pour comprendre la structuration de l'espace rural, constitue une partition de la

1. Le groupe de travail interministériel comprenait outre l'Insee, l'Institut National de la Recherche Agronomique, le Ministère de l'Agriculture, l'Institut Français de l'environnement et la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale. Les participants ont été, outre l'auteur de cet article, Éric Ambiaud, Pascale Bessy-Pietri, Michel Blanc, Jean-Pierre Courson, Michel Gaudy, Mohamed Hilal, Alain Ménard, Bernard Nanot, Jacques Pougard, Bertrand Schmitt et Vincent Vallès : qu'ils soient ici encore remerciés pour leur travail intense et passionné.

2. Le terme est correct d'un point de vue étymologique. Cependant son acception courante ne coïncide pas exactement avec celle du ZAU.

3. Les départements d'outre-mer ont fait l'objet d'une construction d'aires urbaines qui n'a jamais été officialisée car l'importante superficie des communes s'y prête mal.

4. On peut même, dans certains cas où le phénomène de métropolisation est intense, leur préférer une zone plus vaste. Ainsi en est-il de la RUM, région urbaine marseillaise ou de la RUL, région urbaine de Lyon.

France métropolitaine en territoires proches des citoyens ruraux mais, on le verra, également urbains, sur lesquels un grand nombre d'informations socio-économiques, de stocks comme de flux, permettent de nouvelles analyses.

### Les limites du ZAU et de son complément rural (ZAUER)

Le ZAU de 1999 a été complété par l'Insee pour le territoire rural, de manière analogue à la construction des aires urbaines puisque, autour des pôles ruraux – c'est-à-dire des unités urbaines ou des communes rurales comptant au moins

1 500 emplois – ont été définies des couronnes sur le principe des couronnes périurbaines.

La similarité de construction avec les aires urbaines a un avantage : elle permet le suivi des petites villes au cours du temps (Julien, 2001). En effet, à chaque recensement, des unités urbaines franchissent vers le bas ou vers le haut le seuil des 5 000 emplois et il est regrettable de les « perdre » pour l'analyse sur longue période. La définition des aires d'emploi de l'espace rural permet donc des études longitudinales. En revanche, la définition des pôles ruraux connaît deux limites. D'une part, ces derniers n'ont de pôle que le nom puisque le rapport emplois/

Tableau 1

#### Nombre de communes appartenant à une aire urbaine

Année de recensement (1)	1968	1975	1982	1990	1999
Nombre d'aires urbaines	319	347	359	361	354
dont :					
- avec couronne périurbaine	145	277	300	303	296
- réduites au pôle urbain	174	70	59	58	58
Nombre de communes des aires urbaines	3 538	6 162	8 311	10 685	13 908
dont :					
- dans les pôles urbains	2 098	2 398	2 601	2 793	3 100
- dans les couronnes périurbaines	1 440	3 764	5 710	7 892	10 808

1. Pour 1990, les nombres de communes diffèrent très légèrement de ceux de la publication « composition communale du zonage en aires urbaines » dans la mesure où cette dernière publication compte une commune pour chaque arrondissement parisien (Paris ne comptant ici que pour un). De plus, tous les nombres fournis ici le sont dans la délimitation des communes en 1999 (les fusions ou scissions peuvent affecter légèrement les résultats) : si celle-ci a peu varié dans la période récente, contrairement à la période 1975-1982, il nous paraît préférable de prendre une nomenclature territoriale de base identique.

Source : recensements de la population 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999.

#### Encadré 1

### DÉFINITION SIMPLIFIÉE DU ZONAGE EN AIRES URBAINES ET EN AIRES D'EMPLOI DE L'ESPACE RURAL (ZAUER)

#### Espace à dominante urbaine (ZAU)

- Aires urbaines
- Pôles urbains (354 pôles représentant 3 100 communes en 1999) : un pôle urbain est une unité urbaine offrant au moins 5 000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain. L'unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes qui comporte sur son territoire une zone bâtie d'au moins 2 000 habitants où aucune habitation n'est séparée de la plus proche de plus de 200 mètres. En outre, chaque commune concernée possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie.
- Couronnes périurbaines (10 808 communes) : une couronne périurbaine recouvre l'ensemble des communes de l'aire urbaine à l'exclusion de son pôle urbain. 40 % des actifs résidents travaillent hors de la commune (ou de l'unité urbaine) mais dans l'aire urbaine.
- Communes multipolarisées (4 122 communes) : communes (ou unités urbaines) dont 40 % ou plus des

actifs résidents travaillent dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles.

#### Espace à dominante rurale

- Aires d'emploi de l'espace rural
- Pôles d'emploi de l'espace rural (525 pôles représentant 973 communes) : communes (ou unités urbaines) n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine comptant 1 500 emplois ou plus.
- Couronnes des pôles d'emploi de l'espace rural (832 communes) : communes (ou unités urbaines) n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent hors de la commune (ou de l'unité urbaine) mais dans l'aire d'emploi de l'espace rural.
- Autres communes de l'espace à dominante rurale (16 730 communes) : communes (ou unités urbaines) n'appartenant ni à l'espace à dominante urbaine ni à une aire d'emploi de l'espace rural.

actifs ayant un emploi y est très souvent inférieur à un : ces pôles n'attirent alors pas vraiment. D'autre part, ces pôles sont établis une fois les communes multipolarisées déterminées (cf. encadré 1). Or, parmi ces dernières, certaines, comptant plus de 1 500 emplois, peuvent pourtant jouer un rôle analogue d'animation d'un territoire en ce qui concerne l'emploi et il n'y a pas de raison fondamentale de les écarter même si elles sont sans doute peu nombreuses.

Les aires urbaines et les communes multipolarisées dont la réunion forme « l'espace à dominante urbaine » comportent de grands espaces aux paysages ruraux. En effet les couronnes périurbaines et les communes multipolarisées sont encore fortement dédiées à l'agriculture : 55,4 % de leur superficie est de la surface agricole utilisée (SAU). Parallèlement ces espaces périurbains accueillent 35 % des exploitations agricoles et 36 % de la SAU de France métropolitaine (Scees, 2002 ; Trocherie, 2003). De plus, en utilisant la nomenclature de la Corine Land Cover (base de données qui représente l'occupation du sol européen), on mesure que, si 23 % de la superficie des 3 100 communes des pôles urbains (qui occupent 44 000 km<sup>2</sup>) sont des territoires artificialisés (y compris les espaces verts artificialisés, non agricoles), 50 % de l'espace sont des territoires agricoles ... et 25 % sont occupés par des forêts et milieux semi-naturels (les 2 % restants sont des zones humides et des surfaces en eau). Ceci montre qu'il serait très fortement réducteur de se limiter à « l'espace à dominante rurale » pour analyser le rural et, *a contrario*, que « l'espace à dominante urbaine » est une enveloppe un peu large lorsqu'on s'intéresse à certains phénomènes urbains.

Parallèlement à cette description de l'organisation du territoire par l'emploi (pôles urbains, pôles de l'espace rural et leurs couronnes respectives), l'Insee a proposé une représentation de l'organisation du territoire de la France métropolitaine par les services. Fondée sur les résultats de l'inventaire communal (5), une définition de pôles de services intermédiaires fait ressortir les communes françaises qui, disposant d'un certain nombre d'équipements de niveau « intermédiaire » (cf. encadré 2), en attirent d'autres (Insee, 2001). Le principal intérêt de l'inventaire communal est en effet de faire connaître la destination des habitants d'une commune donnée vers un équipement spécifique lorsque la commune en est dépourvue. Une carte dite des « territoires vécus », au succès pédagogique confirmé, a été largement diffusée par l'Insee et la Datar auprès des acteurs régio-

naux (Vallès, 2002). Sous-titrée « Organisation territoriale de l'emploi et des services », elle superpose le ZAUER – délimitation de 1999 et, sous forme « d'oursins », la manière dont les 36 500 communes du pays sont reliées à des pôles de services intermédiaires.

La structuration de l'espace rural, objet de l'étude pour le CIADT, s'inscrit de façon plus générale dans celle de l'ensemble du territoire national. En effet, la France, pays déjà très urbain mais encore largement rural, est organisée, de façon polarisée autour de bourgs, villes petites, moyennes ou grandes, et métropoles, selon une architecture assez complexe qui ressemble à première vue (6) à ce que le géographe allemand Christaller et l'économiste Lösch ont modélisé pour l'Allemagne des années 1930. La carte « Territoires vécus » donne une vision intéressante mais seulement partielle de cette hiérarchie qui a semblé, pour le CIADT, devoir être approfondie.

Les habitants, qu'on peut localiser à leur lieu de résidence principale mais qui sont parfois mobiles sur de très grandes distances, ont, dans leur vie quotidienne (7) ou de façon plus épisodique, des occupations qui les conduisent en différents lieux. Ces lieux qui s'étagent du bourg à la métropole dépendent des occupations en question, de leurs choix individuels et, bien sûr, de ce que ces lieux proposent. En règle générale, moins cette occupation est fréquente, plus elle s'effectue dans un lieu situé « haut » dans la hiérarchie urbaine : lorsqu'on habite un village de campagne, on fréquente quotidiennement sa boulangerie mais on ne recourt qu'occasionnellement aux équipements hospitaliers de pointe de la métropole la plus proche.

### **La structuration du territoire est dictée par l'accès aux services et à l'emploi**

Parmi les occupations des habitants, on peut distinguer pour la grande majorité des ménages (8) les « accès aux services à la population » et les « accès à l'emploi ».

5. L'inventaire communal est une enquête auprès des communes, réalisée par l'Insee et le ministère de l'Agriculture. La dernière a été effectuée en 1998.

6. Avec naturellement des exceptions liées aux frontières naturelles comme celles que relève Kaddouri (2000) pour l'arc méditerranéen.

7. Le terme de vie quotidienne n'est pas à prendre au pied de la lettre ; il faut entendre par là « vie courante » qui concerne une échelle de temps dépassant parfois largement la journée.

8. Les ménages composés uniquement de retraités ne fréquentent que les services, mais les autres ménages fréquentent également les lieux d'emploi, y compris lorsque leurs membres sont au chômage ou inactifs.

Encadré 2

**LES SCORES DE BASSIN, UNE MESURE DE L'OFFRE – ABSOLUE ET RELATIVE – DE SERVICES À LA POPULATION ET D'EMPLOI SUR UN TERRITOIRE À DOMINANTE RURALE**

Qu'il s'agisse de bassins de services intermédiaires (BSI) ou de bassins de vie, la présence d'équipements et d'emplois et leur capacité à répondre aux besoins de la population ont été évalués sous forme de scores de bassins (Score<sup>b</sup>), établis pour les cinq catégories suivantes, et prenant une valeur entière comprise entre 0 à 4 : *services ou équipements de santé* (médecin, infirmier, pharmacie, masseur-kinésithérapeute, dentiste, ambulance, maternité, service d'urgence, établissement de court séjour, établissement de moyen et long séjour) sachant que les termes équipements ou services sont employés indifféremment car tout équipement (au sens large puisqu'un médecin est en relation biunivoque avec son cabinet) donne lieu à un service alors que la réciproque est fautive puisqu'un médecin peut changer de commune. Un service sur place étant toujours préféré et par manque d'information, les services itinérants n'ont pas été pris en compte), *équipements d'éducation* (les trois équipements d'éducation retenus, sans distinction d'appartenance au secteur public ou au secteur privé, sont les collèges, les lycées d'enseignement général ou technologique et les lycées d'enseignement professionnel), *équipements concurrentiels* (hypermarché et supermarché, vétérinaire, banque, magasin de vêtements, magasin de chaussures, librairie, magasin d'électroménager, magasin de meubles, droguerie, grande surface non alimentaires et marché de détail), *équipements non concurrentiels* (les équipements retenus sont : gendarmerie, perception, notaire, ANPE, maison de retraite, bureau de poste, crèche, halte-garderie, installation sportive couverte, piscine couverte, école de musique et cinéma. Le cinéma en milieu rural, étant subventionné ou utilisant des équipements publics, peut être davantage considéré comme non concurrentiel) et *offre d'emploi*.

Les réflexions et travaux des différents membres du groupe de travail interministériel ont conduit à faire une synthèse de ces scores partiels pour établir ainsi un score de bassin, de façon empirique mais raisonnée :

$$Score^b = \frac{1}{4} (3 * Score_{concurrentiel}^b + 3 * Score_{non concurrentiel}^b + 3 * Score_{éducation}^b + 3 * Score_{santé}^b + 8 * Score_{emploi}^b)$$

Ainsi, le score de bassin, Score<sup>b</sup>, évalué sur 20, peut également être considéré comme la somme d'un score d'équipements (sur 12) et d'un score d'offre d'emploi (sur 8).

**Un repérage de niveau absolu et un repérage de niveau relatif**

Le principe de calcul du score de bassin pour les diverses catégories d'équipements consiste le plus souvent à tenir compte simultanément de deux éléments : un *niveau absolu* d'équipement, qui lui-même dépend du niveau d'équipement de chacune des communes constitutives du bassin, et un *différentiel* par rapport au niveau attendu en fonction de la population vivant dans le bassin. Le niveau attendu résulte d'un ajustement linéaire entre le logarithme du niveau d'équipements et le logarithme de la population du bassin. L'ajustement est effectué sur le référentiel constitué par les 2 641 BSI non urbains (c'est-à-dire qui ne s'appuient pas sur une des 171 unités urbaines de plus de 30 000 habitants).

C'est également sur ce référentiel qu'est calculée la fréquence de chaque équipement – qui lui sert de pondération – en vue d'obtenir, pour chaque catégorie d'équipement, un niveau d'équipement absolu de bassin (les équipements étant pondérés par l'inverse de leur fréquence, un équipement rare est davantage pondéré qu'un équipement fréquent). Pour tenir compte du fait que, sur une commune, les équipements supplémentaires de même nature n'apportent pas une satisfaction des besoins identique à celle du premier (cette pondération vise à prendre en compte, par exemple, le fait que les besoins d'un bassin de 15 000 habitants en équipements, notamment en équipements concurrentiels et non concurrentiels, sont sensiblement inférieurs à 10 fois ceux d'un bassin de 1 500 habitants. Ce type de pondération n'a cependant pas été effectué pour les collèges et lycées), une deuxième pondération, dégressive en fonction du nombre d'équipements de même nature de la commune, est utilisée.

Plus précisément, en désignant par  $N_{équipement}^c$  l'effectif de l'un des 35 équipements retenus (la banque par exemple) sur la commune  $c$ , par  $N_{équipement} = \sum_{c \in 2\ 641BSI} N_{équipement}^c$ , l'effectif de cet équipement sur le référentiel et

$N_{35}^{max}$  l'effectif (de fait  $N_{35}^{max} = N_{médecin}$ ) de l'équipement le plus fréquent parmi les 35 retenus pour les scores, la fréquence relative de cet équipement est  $f_{équipement} = \frac{N_{35}^{max}}{N_{équipement}}$ .

$i$  désignant le  $i^{ème}$  équipement de même nature (ici la banque) sur la commune, soient les poids :

$$\begin{cases} P_{équipement,1} = 1 \\ P_{équipement,i} = 1 - (i - 1) \times 0,2 \text{ pour } 1 \leq i \leq 5 \\ P_{équipement,i} = 0 \quad \forall i \geq 6 \end{cases}$$



## Encadré 2 (suite)

Le niveau absolu d'équipement d'une commune c pour l'une des quatre catégories (santé, éducation, concurrentiel, non concurrentiel) est égal à :

$$\text{Niveau}_{\text{catégorie}}^c = \sum_{\text{équipements} \in \text{catégorie}} f_{\text{équipement}} * \sum_{i=0}^{N_{\text{équipement}}^c} P_{\text{équipement},i}$$

et le niveau absolu d'équipement du bassin b pour cette catégorie d'équipements :

$$\text{Niveau}_{\text{catégorie}}^b = \sum_{c \in b} \text{Niveau}_{\text{catégorie}}^c$$

Par exemple, pour le niveau d'équipements concurrentiels, onze équipements ont été retenus (cf. tableau A, pour les pondérations correspondantes). Le modèle retenu pour estimer le niveau souhaitable de cette catégorie d'équipement est log linéaire :

$$\text{Log Niveau}_{\text{concurrentiel}}^b = \alpha \text{ log Population }^b + \beta.$$

Le niveau attendu vaut :

$$\text{Niveau}_{\text{concurrentiel, attendu}}^b = 0,08980 * \text{Population}_b^{0,72844} \quad (R^2 = 0,72)$$

Pour chaque bassin, est calculé un différentiel (en valeur relative) entre le niveau attendu et le niveau réel :

$$\text{Différentiel}_{\text{concurrentiel}}^b = 100 * \frac{\text{Niveau}_{\text{concurrentiel}}^b - \text{Niveau}_{\text{concurrentiel, attendu}}^b}{\text{Niveau}_{\text{concurrentiel}}^b}$$

### Les scores

Ceux-ci sont compris entre 0 et 4 pour les cinq catégories. Le *score d'équipements concurrentiels* est obtenu à partir des niveaux en classant les bassins en trois strates équiréparties, à la fois pour le niveau absolu et pour le différentiel (cf. tableau B). Le calcul du *score d'équipements non concurrentiels* s'effectue sur le même principe. Pour le *score d'équipements de santé*, là encore, il s'agit du même principe sauf que le différentiel est calculé sur les seuls équipements de soins de premier recours pour ne pas « désavantager » outre-mesure les bassins ne disposant pas d'établissement hospitalier. Le calcul des niveaux absolus intègre maternité, urgences, établissements de court séjour, établissements de moyen et long séjour (la redondance entre maternité, urgence et court séjour est volontairement acceptée). Pour le *score d'équipements d'éducation*, du fait du peu d'établissements au sein d'un bassin rural et de la carte scolaire, le niveau d'équipements varie par sauts importants entre des paliers correspondant à une combinaison linéaire d'établissements. Le calcul d'un niveau attendu et donc d'un différentiel n'ayant guère d'intérêt, on a préféré le remplacer par un indicateur d'attraction scolaire pour les 7-18 ans, qui désigne le rapport du nombre d'enfants de 7 à 18 ans scolarisés dans le bassin à celui des enfants de 7 à 18 ans scolarisés et résidant dans le bassin (cf. tableau C). Le *score d'offre d'emploi* dépend à la fois du nombre d'emplois offerts (avantage à la taille) et du taux d'emploi (100\*emplois offerts /actifs ayant un emploi), considéré comme indicateur d'attraction (cf. tableau D). Les 2 641 bassins de services intermédiaires non urbains sont répartis en trois tranches selon ces deux critères. Les bornes sont réutilisées pour les bassins de vie.

Tableau A  
La pondération des équipements

Équipements	Pondération
Hypermarché et supermarché	4,8
Vétérinaire	4,2
Banque	1,7
Magasin de vêtements	2,2
Magasin de chaussures	5,0
Librairie	3,4
Magasin d'électroménager	3,1
Magasin de meubles	6,9
Droguerie	3,4
Grande surface non-alimentaire	5,6
Marché de détail (1)	4,6

1. Seules l'absence et la présence de cet équipement sont disponibles

Source : Inventaire communal 1998.

Tableau B  
Le score d'équipements concurrentiels

Différentiel du niveau	Niveau d'équipements concurrentiels		
	1 <sup>er</sup> tiers [0 ; 36,2[	2 <sup>ème</sup> tiers [36,2 ; 71,4[	3 <sup>ème</sup> tiers [71,4 ; + ∞[
1 <sup>er</sup> tiers ]- ∞ ; -14,5[	0	1	2
2 <sup>ème</sup> tiers [- 14,5 ; 16,1[	1	2	3
3 <sup>ème</sup> tiers [16,1 ; 100[	2	3	4



Indépendamment des formes très diverses que peut prendre l'emploi (multi-activités, temps partiel, télétravail, etc.), l'information sur le lieu de travail recueillie lors des recensements de la population est essentielle pour quantifier correctement l'accès des habitants à l'emploi.

Parmi les services à la population, on retient ceux qui ne sont, sauf exception :

- ni purement quotidiens (ces services sont dits « de proximité ») ;
- ni peu fréquentés par une grande partie de la population parce qu'elle ne peut les trouver dans son environnement proche, surtout en milieu rural (par exemple université, CHU, opéra, palais des congrès, salle de spectacle de grande taille, etc.) : ces services sont dits « supérieurs ».

Plus précisément, on ne s'intéresse qu'à certains « services intermédiaires » tels qu'ils ont déjà été listés sur la carte « Territoires vécus » ou par l'Insee (2001) et à quelques rares services de proximité ou supérieurs simultanément à la frange des services intermédiaires et fondamentaux pour l'organisation du territoire. Ces services ont été regroupés en quatre catégories :

- services concurrentiels (commerces, services bancaires, etc.) ;

- services non concurrentiels (services publics ou assimilés, hors éducation et santé) ;

- services de santé ;

- services d'éducation.

### De la carte « Territoires vécus » aux bassins de services intermédiaires

Par rapport à la carte « Territoires vécus », certains aménagements sont apportés pour conduire à une définition de « bassins de services intermédiaires » (BSI). En premier lieu, les unités urbaines sont considérées d'un seul bloc tandis que sur la carte deux communes voisines d'une même unité urbaine pouvaient apparaître chacune comme pôle. En effet, dans la réalité, des équipements importants sont parfois situés hors de la ville-centre, dans une commune voisine pour des questions foncières ou dans un souci de gestion raisonnée du territoire : dans ce cas, c'est bien la globalité des équipements de l'unité urbaine qui a du sens et non les seuls équipements de la ville-centre. Puis, les bassins sont rendus connexes au cas par cas en utilisant les liens fournis par l'inventaire communal. Enfin, les bassins disposant de moins de sept équipements intermédiaires sur les seize que compte

#### Encadré 2 (fin)

#### Scores de bassins de services intermédiaires et scores de bassins de vie

Les régressions linéaires ont été effectuées sur les 2 641 bassins de services intermédiaires non urbains et ont servi à établir les classes de « différentiel » entre niveau effectif et niveau attendu tant pour les BSI que pour les 1 745 bassins de vie des bourgs et petites villes.

Pour de plus amples informations sur cette méthode, cf. Insee, 2003.

Tableau C  
Le score d'équipements d'éducation

Niveau d'équipements d'éducation	Indicateur d'attraction scolaire (7-18 ans)		
	1 <sup>er</sup> tiers [0 ; 75,1[	2 <sup>ème</sup> tiers [75,1 ; 95,8[	3 <sup>ème</sup> tiers [95,8 ; + ∞[
Ni collège, ni lycée	0	1	2
Au moins un collège mais pas de lycée	1	2	3
Au moins un lycée	2	3	4

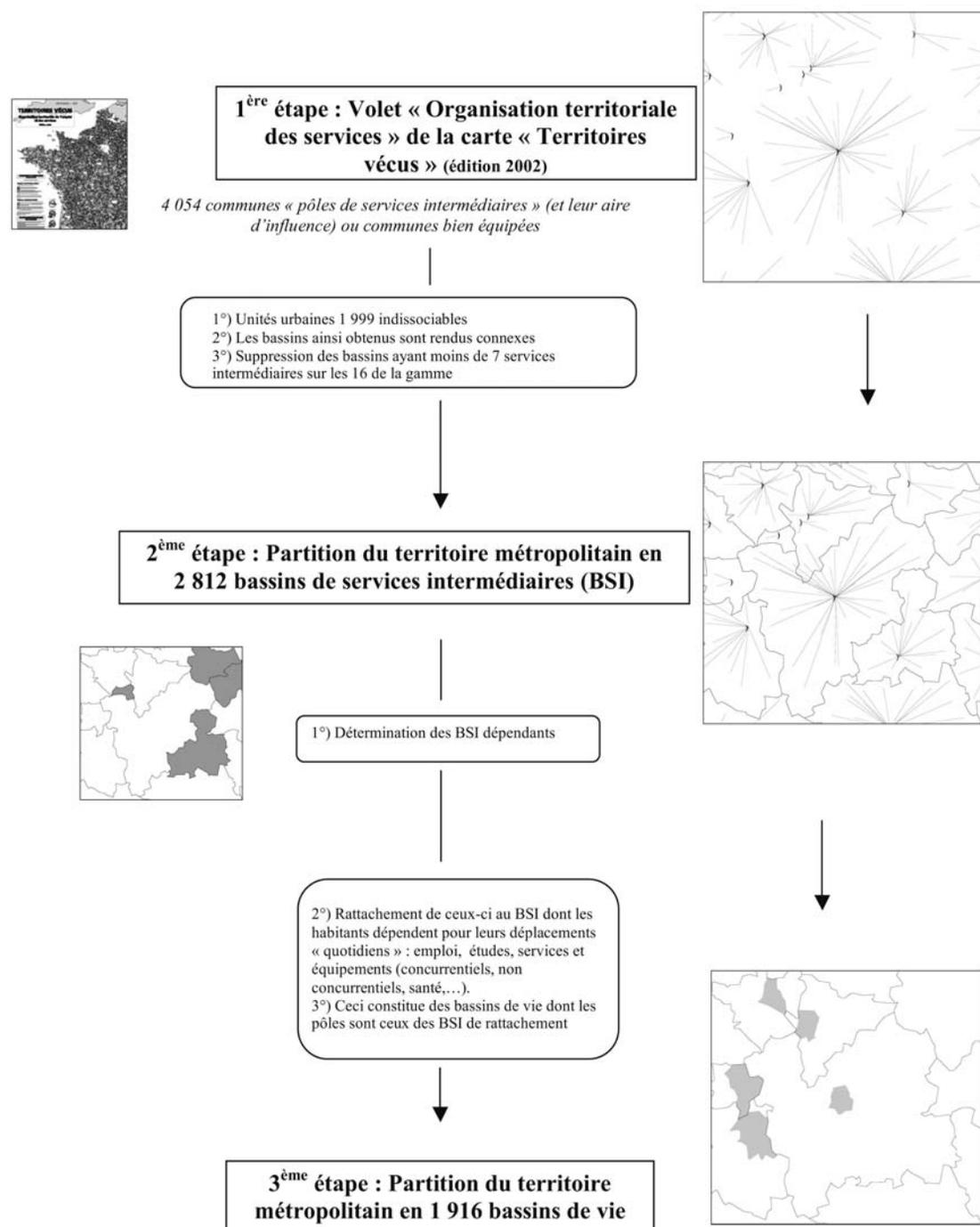
Tableau D  
Le score d'offre d'emploi

Nombre d'emplois	Taux d'emploi		
	1 <sup>er</sup> tiers [0 ; 42,6[	2 <sup>ème</sup> tiers [42,6 ; 83,4[	3 <sup>ème</sup> tiers [83,4 ; + ∞[
1 <sup>er</sup> tiers ]- ∞ ; 1 078[	0	0	1
2 <sup>ème</sup> tiers [1 078 ; 2 506[	0	1	2
3 <sup>ème</sup> tiers [2 506 ; + ∞[	1	2	4

la gamme retenue pour la carte sont rattachés au bassin le plus attirant. En effet, dans la détermination des pôles intermédiaires de la carte « Territoires vécus », le fait pour une commune d'attirer au moins une autre commune était sans doute trop privilégié par rapport au fait de disposer d'un nombre « suffisant » d'équipements : ceci a été corrigé en grande partie (cf. schéma).

Les 2 812 « bassins de services intermédiaires » (BSI) ainsi obtenus ont été validés par les directions régionales de l'Insee, bien que celles-ci les aient parfois jugés trop petits pour permettre une analyse tout à fait pertinente. Parmi ces 2 812 BSI figurent à l'évidence deux types différents : ceux (2 641) dont le pôle est immergé dans un espace à la connotation rurale et ceux (171) dont le pôle est de nature plus urbaine.

Schéma  
Détermination des Bassins de Vie (BV)



## Des bassins de services intermédiaires aux bassins de vie

Cette dernière critique sur la taille a conduit à opérer des regroupements pour les BSI les moins autonomes du point de vue de l'emploi et des services à la population. Pour cela, pour chacun des 2 641 BSI de « l'espace rural », les cinq postes constitués par les quatre catégories de services énumérées ci-dessus et par le poste « emploi » se sont vus attribuer des scores qui ont été pondérés pour déterminer un score global de BSI mesurant la richesse en équipements et en offre d'emploi.

Faisant le constat de la nouveauté de l'approche et de l'inexistence de théorie permettant de conduire à un système de pondération incontestable, les membres du groupe ont consacré un temps important à la discussion sur ce sujet et sur la détermination des scores de chacun des cinq postes (cf. encadré 2). Un consensus s'est dégagé pour accorder le même poids aux quatre catégories de services (9). Ainsi les équipements de santé (du kinésithérapeute libéral à l'hôpital) se sont vus accorder la même importance que les équipements d'éducation tout en sachant que, selon l'âge, on recourt plus ou moins à chacun d'entre eux (de fait, les parents d'élè-

ves scolarisés sont concernés par ces derniers au même titre que leurs enfants). Par ailleurs, même si l'emploi diminue régulièrement dans les motifs de déplacements des habitants, il a été jugé opportun de lui accorder un poids compris entre le tiers et la moitié de l'ensemble. Chacun des experts présents dans le groupe de travail est conscient de la nature empirique de la démarche et de l'importance des choix opérés (10) mais ce sont bien ceux qui ont été jugés les plus réalistes, de façon unanime. Avec ces contraintes, la pondération la plus simple consiste alors à affecter un poids de trois à chacune des catégories de services et de huit au poste « emploi », ce qui conduit à établir pour chaque BSI un score noté sur 20.

Cette opération a abouti à 896 rattachements de bassins de services intermédiaires (cf. encadré 3). On obtient ainsi une partition du territoire métropolitain en 1 916 zones qualifiées de bassins de vie, dont 171 ont pour pôle une

9. Le fait d'isoler la santé et l'éducation participait déjà de ce souci d'accorder une grande importance, égale, à ces deux services majeurs.

10. Car naturellement le score global est sensible à cette pondération (mais surtout à celle entre services et emploi, car de fait les services sont plus souvent corrélés) et à la façon de calculer les scores de chaque poste.

### Encadré 3

#### DES BASSINS DE SERVICES INTERMÉDIAIRES (BSI) AUX BASSINS DE VIE (BV)

La maille territoriale de base pour les analyses du groupe de travail sur la structuration du rural aurait pu être le bassin de services intermédiaires (BSI). Ces 2 812 bassins constituent une partition du territoire de la France métropolitaine. Cependant de nombreux BSI, souvent de petite taille, se révèlent relativement dépendants d'autres bassins du fait de leur « sous-équipement » au regard de leur population ou de leur carence en emplois.

Les BSI de moins de 5 000 habitants ayant un score strictement inférieur à huit (cf. encadré 2) sont donc rattachés à d'autres bassins car ils apparaissent comme des artefacts. Ce rattachement s'effectue au moyen des données bilocalisées disponibles sur les cinq catégories composant le score.

Pour les catégories concernant les équipements concurrentiels, non concurrentiels et de santé, elles sont fondées sur les attractions déclarées à l'inventaire communal de 1998, à l'exception des hôpitaux. Faute d'information sur la destination hospitalière des malades, les communes ont été rattachées à l'hôpital le plus proche par la route (Drees, SAE 2001).

Pour la catégorie regroupant les équipements d'éducation, le lien est fourni par la destination des enfants de 12 à 18 ans scolarisés (soit la classe d'âge correspondant aux collégiens et aux lycéens). Elle a été jugée préférable à celle des 7 à 18 ans qui est utilisée pour le calcul des niveaux car on souhaite ici s'intéresser aux liens avec les équipements scolaires les plus discriminants (collège, lycée).

Le lien utilisé pour l'emploi repose sur les migrations alternantes des actifs résidant dans le bassin et donc sur la destination des actifs sortant du bassin.

Pour chaque commune d'un bassin de services intermédiaires, on dispose ainsi de liens vers les autres bassins. Pour une catégorie d'équipements, le lien, unissant un bassin à un autre, résulte des liens précédents, pondérés par la population en 1999 de chaque commune.

Des liens globaux entre bassins sont calculés en pondérant les cinq liens précédents en retenant le même système de pondération que pour le calcul des scores, soit 3/20 pour les équipements concurrentiels, non concurrentiels, de santé et d'éducation et 8/20 pour l'emploi.

agglomération de plus de 30 000 habitants (11) (« bassins de vie des grandes agglomérations ») et 1 745 une agglomération plus petite (ou éventuellement une commune rurale) : ces derniers sont désignés par « bassins de vie des bourgs et petites villes » (cf. graphique I).

### **Bassins de vie des bourgs et petites villes ...**

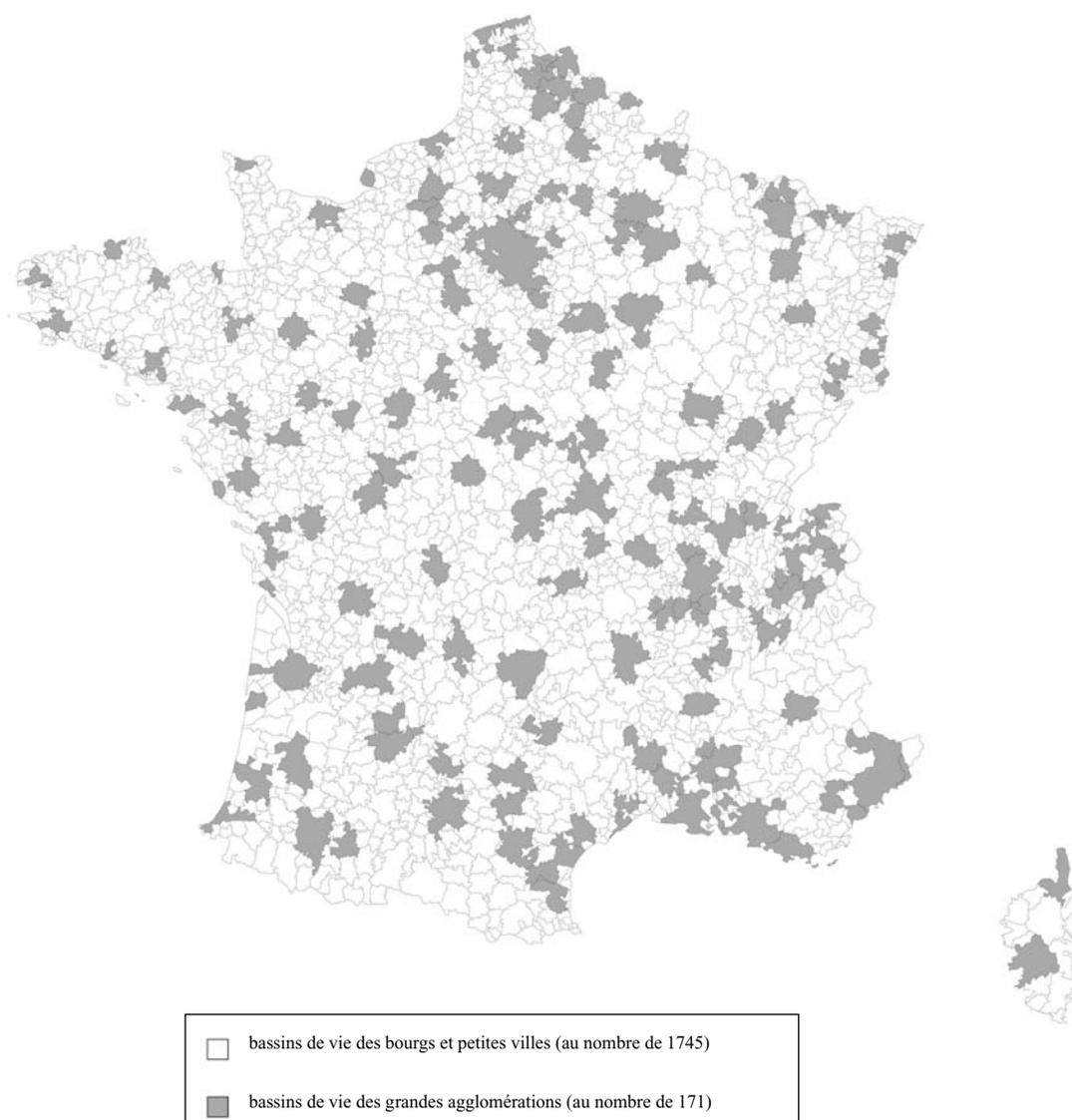
Par la nature des équipements retenus pour leur construction, à savoir les équipements de niveau intermédiaire, les bassins de vie sont spécialement adaptés pour étudier la structuration et la desserte d'un espace sinon purement rural, du

moins peu intensément urbain. Ils ne sont pas a priori conçus pour un milieu urbain dense, là où l'on trouve certes des équipements intermédiaires destinés à satisfaire une population locale mais surtout des services supérieurs qui desservent des territoires bien plus étendus.

Le seuil maximal de 30 000 habitants retenu pour l'unité urbaine, pôle des bassins de vie « ruraux », est apparu significatif à la fois lors de l'examen visuel approfondi de la carte

*11. Les 171 BSI « urbains » n'ont naturellement pas fait l'objet de calcul de scores (qui auraient été maximaux) car ce ne sont pas des « services intermédiaires » qui peuvent les caractériser. Mais à ces 171 BSI urbains se sont rattachés 275 BSI « ruraux ».*

Graphique I  
**Les 1 916 bassins de vie constituent une partition du territoire**



« Territoires vécus » et en considérant la distribution des populations des unités urbaines. En dessous de ce seuil, les bassins de services intermédiaires (et *a fortiori*, quand ils diffèrent en fusionnant entre eux, les bassins de vie), lorsqu'ils ne font pas partie de zones très urbanisées, débordent l'aire urbaine : les bassins jouent bien simultanément leur rôle de bassins de services et de bassins d'emploi. Le seuil correspond également à la population maximale d'un pôle de service intermédiaire qui ne soit pas un pôle urbain. Le choix de l'unité urbaine (par rapport au pôle urbain) comme nomenclature territoriale de référence – même si la différence peut paraître subtile – permet de conserver, pour l'analyse du rural, des villes relais, pôles de services intermédiaires situés dans les couronnes périurbaines et desservant de nombreuses communes agricoles, sans y inclure pour autant des unités « très » urbaines qui sont classées périurbaines : Meaux (68 000 habitants), Fontainebleau et Chantilly (36 000), Beaumont-sur-Oise et Goussainville (31 000), appartenant à la couronne périurbaine de Paris et Villefontaine (31 000) appartenant à la couronne de Lyon.

Au 8 mars 1999, date du dernier recensement général de la population, 21 219 500 habitants résidaient dans les 1 745 bassins de vie des bourgs et petites villes. Dans cette configuration, ils représentaient 36,3 % de la population de France métropolitaine sur 79 % de la superficie du territoire, avec une densité de 49 habitants/km<sup>2</sup>. Après une décrue assez sensible dans les années 1960 due à l'exode rural (39,9 % en 1962 et 37,7 % en 1968), cette proportion est stable depuis le recensement de 1975.

Chacun de ces 1 745 bassins de vie dispose d'un pôle de services intermédiaires, parfois même de plusieurs du fait des rattachements qui donnent déjà une première information sur la hiérarchie urbaine. La taille des bassins de vie

permet des analyses impossibles à développer sur de trop petits BSI, dont deux sont présentées dans ce dossier. Hilal (2007) s'appuie sur les bassins de vie pour évaluer l'accès aux équipements, sujet crucial pour l'aménagement du territoire. Blanc et Schmitt (2007) qualifient l'emploi des bassins de vie en construisant une grille d'« orientation économique » et discutent, à l'aide de cette nomenclature territoriale, de la liaison entre évolution d'emploi et évolution démographique.

D'autres analyses se sont appuyées sur les bassins de vie depuis la publication en ligne par l'Insee de leur composition communale (12) : ils ont parfois été utilisés dans la réflexion sur les SROS (schémas régionaux d'organisation sanitaire) ou dans des discussions sur l'élaboration de « pays ». L'analyse des scores de bassins, globaux ou partiels (scores d'équipement et d'offre d'emploi) permet également de porter un diagnostic sur un bassin de vie d'un bourg ou d'une petite ville, d'y déceler des fragilités et d'y conduire éventuellement des politiques d'aménagement (cf. tableau 2). On peut aussi citer l'utilisation qu'en font Baccaïni *et al.* (2006) pour améliorer l'estimation d'emploi dans un secteur d'activité composite et complexe, le tourisme.

Un échelon territorial d'étude (13) de cette dimension (environ deux cantons) qui prenne en compte les préoccupations majeures des Français (accès aux équipements et à l'emploi) manquait tellement qu'il est permis de penser que ce zonage rendra service, au moins en tant que support de discussion entre les acteurs locaux de la vie économique et sociale,

12. Disponible sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr), rubrique « Nomenclatures, définitions et méthodes » puis « Outils statistiques ».

13. Terrier (1998, 2005) a ainsi souvent opposé un « zonage de savoir », qui rend compte des évolutions que l'on veut étudier, au « zonage de pouvoir », qui concerne plutôt un découpage administratif (départemental, régional, etc.).

Tableau 2  
Statistiques et indicateurs de dispersion sur les 1 745 bassins de vie des bourgs et petites villes

Indicateur	Population en 1999	Nombre de communes	Superficie en km <sup>2</sup>	Score sur 20
1 745 bassins de vie	21 219 590	28 017	428 975	ns
Moyenne	12 160	16	246	11
Écart-type	9 582	16	231	5
Premier décile	4 407	3	54	5
Premier quartile	5 998	6	103	8
Médiane	8 922	12	180	11
Troisième quartile	15 015	21	305	15
Neuvième décile	25 349	33	515	19

Lecture : en moyenne, sur les 1 745 bassins de vie, la population en 1999 était de 12 160 personnes pour un nombre de communes moyen de 28 017. Leur superficie moyenne est de 246 km<sup>2</sup> et le score moyen de bassin de vie est de 11 (cf. encadré 2).

Source : Recensement de la population et Inventaire communal.

et comme vecteur de production de données et d'analyses socioéconomiques.

### **...et bassins de vie des grandes agglomérations**

En première analyse et par construction, les 171 « bassins de vie des grandes agglomérations » apparaissent comme un résidu : ils correspondent à ce qui reste du territoire de France métropolitaine lorsqu'on y a dessiné les 1 745 bassins de vie des bourgs et petites villes. C'est bien la première fois que ce qui pourrait s'identifier à de « l'urbain » apparaît comme le complément de ce qui pourrait s'apparenter à du « rural ».

Puisque parmi les pôles de ces bassins, figurent six unités urbaines non pôles urbains (cf. *supra*), 165 sont à la fois pôles urbains et pôles de bassin de vie d'une grande agglomération. Les 171 bassins de vie des grandes agglomérations sont constitués des 171 BSI centrés sur une unité urbaine de plus de 30 000 habitants et de 275 BSI non urbains qui leur sont rattachés (cf. encadré 3). Leur densité est de 328 hab./km<sup>2</sup>.

Ces 171 bassins de vie des grandes agglomérations n'ont donc pas la même logique de construction que les 1 745 bassins de vie des bourgs et petites villes mais la terminologie a été reprise car il semble difficile de déterminer à l'intérieur des premiers des territoires qui auraient une autonomie comparable à celle des seconds, tant la mobilité des habitants est facilitée par les réseaux de transport au sein des grandes agglomérations. Difficile mais sans doute pas impossible, pour peu qu'on y recueille l'information nécessaire, ce que ne permettait pas l'inventaire communal. Il faudrait sans doute réexaminer également la pertinence du principe d'indivisibilité de l'unité urbaine pour les plus grandes. Ce principe nous était apparu utile à conserver, comme il l'avait été pour la définition du ZAUER, puisqu'il permet de maintenir une certaine cohérence dans la lecture du territoire de la France métropolitaine. Mais il semble difficile de justifier ce point de vue lorsque, par le biais des constructions une seule agglomération réunira Martigues à Menton sur la côte méditerranéenne, englobant notamment Marseille, Toulon et Nice alors qu'aujourd'hui, pour certaines analyses territoriales fines, la réunion de Marseille et d'Aix-en-Provence, de Melun et de Paris, etc. pose déjà quelques problèmes.

Le « bassin de vie » d'une grande agglomération est donc, dans la plupart des cas, la réunion de plusieurs bassins de vie du même niveau que ceux des petites villes et bourgs, ceux-ci ne pouvant être étudiés séparément en l'état actuel des outils statistiques disponibles. De plus, il ne couvre pas l'aire urbaine car, en périphérie de celle-ci, il a été possible de discerner les bassins de vie de petites agglomérations.

L'extension de l'influence des villes en termes d'emploi ne semble pas s'être accompagnée d'une extension aussi forte en termes d'accès aux équipements considérés ici. En effet, entre ce que représente la première carte des « Territoires vécus » dont les informations proviennent de l'inventaire communal de 1988 et les « oursins » qu'affiche la dernière édition (inventaire de 1998), les évolutions territoriales des bassins de services intermédiaires (14) apparaissent marginales comparées à celles des aires urbaines. Ceci signifie que l'évolution de la polarisation par les équipements est beaucoup moins intense que celle de la polarisation par l'emploi. Si cette situation est favorable aux citoyens (15), elle l'est également pour les analyses qui peuvent s'effectuer, à zonage constant, de façon plus correcte sur moyenne ou longue période.

### **Zonage en bassins de vie et ZAUER se complètent**

Loin de s'opposer, les approches territoriales en terme de bassins de vie et celles effectuées au moyen du ZAUER se complètent. À titre d'exemple, les bassins de vie peuvent être analysés d'un point de vue sociodémographique ou économique en fonction de l'appartenance du pôle du bassin à une catégorie du ZAUER. Les territoires sont alors doublement identifiés par l'appartenance à un bassin de vie (lui-même dépendant de pôles situés plus haut dans la hiérarchie urbaine) et par la situation dans une catégorie d'espace (espace à dominante rurale, couronne d'une grande aire urbaine, etc.).

Ainsi, le bassin de vie de Toulouse (130 communes, 817 050 habitants en 1999) est entièrement inclus dans l'actuelle aire urbaine de Toulouse (342 communes, 964 797 habitants en

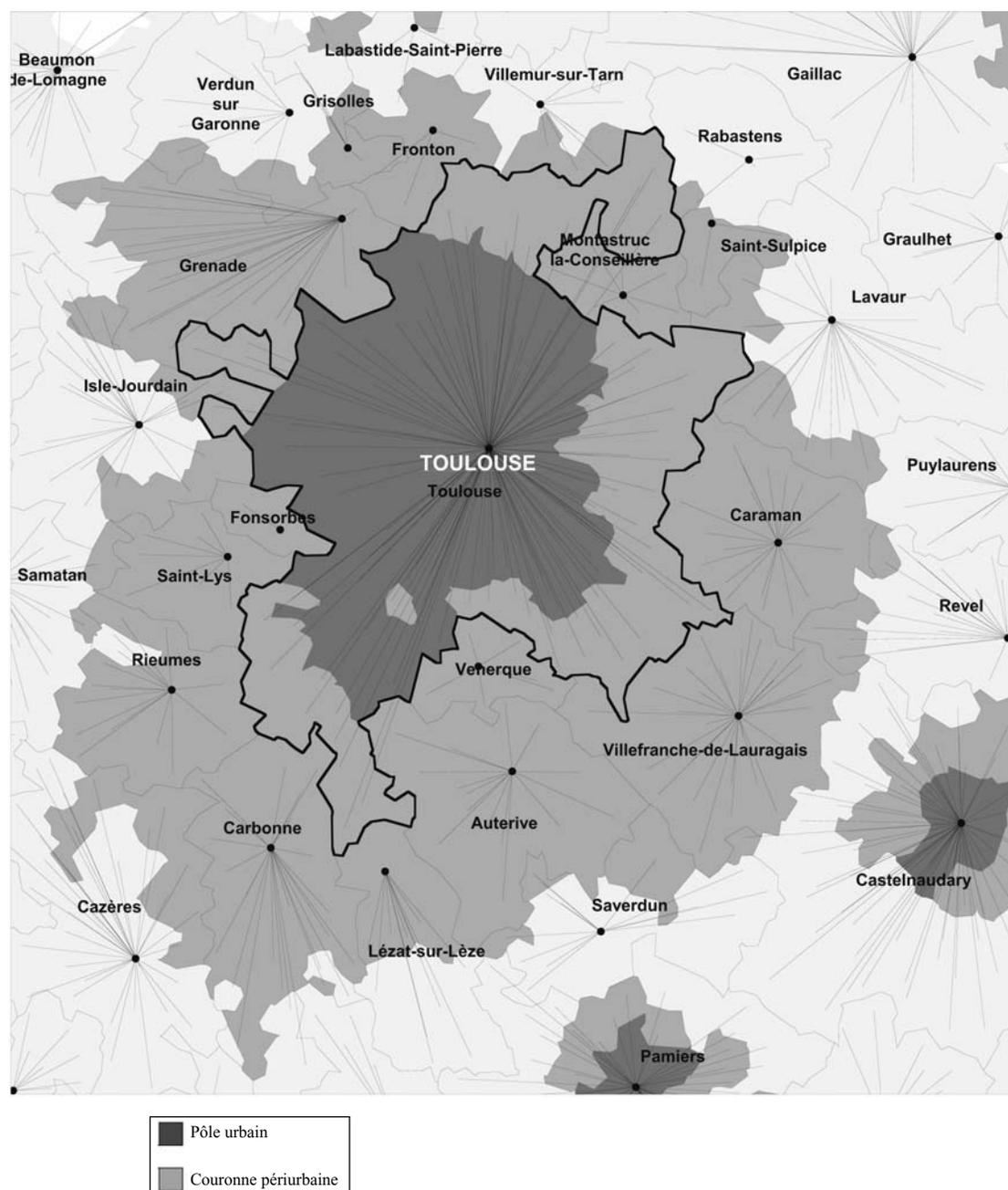
14. Ou plus exactement de l'image donnée par les oursins reliant les communes à un pôle de service, puisque le traitement en BSI n'a pas été effectué pour 1988 : seules ces images peuvent être directement comparées.

15. Sauf pour ceux qui doivent aller chercher du travail de plus en plus loin ...

1999) (cf. graphique II). Celle-ci contient entièrement les neuf bassins de vie de bourgs et petites villes que sont, en tournant dans le sens des aiguilles d'une montre, Fronton, Montastruc-la-Conseillère, Saint-Sulpice-sur-Tarn, Caraman, Villefranche-de-Lauragais, Venerque, Auterive, Saint-Lys, Fonsorbes. Elle englobe également la quasi totalité (dont le pôle) des cinq bassins de vie de Lézat-sur-Lèze, Carbonne, Rieumes,

Grenade, Grisolles. Par contre elle ne fait qu'effleurer les dix bassins de vie de Villemur-sur-Tarn, Rabastens, Lavaur, Revel, Castelnaudary, Saverdun, Cazères, Samatan, L'Isle-Jourdain et Verdun sur Garonne. Il est vraisemblable que dans une version ultérieure des aires urbaines, qui pourra, au plus tôt, être publiée à la fin de la décennie, ces derniers bassins de vie, à l'exception de celui de Castelnaudary, feront partie

Graphique II  
Toulouse : aire urbaine et bassin de vie



Lecture : les contours sont ceux des bassins de vie. Le pôle d'un bassin est le point de concours des oursins dont les extrémités représentent les chefs lieux des communes.

intégrante de l'aire urbaine toulousaine. Il n'en reste pas moins que tous les bourgs et petites villes cités ont un rôle structurant pour le territoire de leur bassin de vie, même si une forte proportion d'actifs travaille dans le pôle urbain de la ville rose.

En définitive les bassins de vie, qu'il s'agisse des 1 745 bassins des bourgs et petites villes ou des 171 bassins des grandes agglomérations, sont des outils au service de l'aménagement du territoire. Ils n'ont pas d'autre prétention. Non figés, ils sont probablement plus stables dans le temps que d'autres « zonages de savoir », tels le ZAUER. Ils peuvent être qualifiés avec un certain nombre de données pertinentes à cette échelle : caractéristiques de la population et de la population active, revenus, équipements, etc. En particulier, les informations de la base permanente d'équipe-

ments (BPE), que l'Insee s'apprête à diffuser avec des actualisations annuelles, vont permettre de les qualifier plus complètement et plus fréquemment.

De façon plus générale, pour déterminer des territoires au plus proche des habitants sur lesquels fonder des politiques efficaces, le principe qui consiste à intégrer simultanément des informations sur l'urbanisation (que ce soit au moyen du concept d'unité urbaine ou de nouveaux concepts fondés par exemple sur des images satellitaires), sur les mouvements liés à l'emploi (navettes domicile-travail) et sur les mouvements liés à l'accès aux équipements est appelé à se développer. La connaissance localisée du fonctionnement économique et social, dans la perspective « d'agir local en pensant global », est à ce prix. Le bassin de vie est un premier pas dans cette direction. □

---

## BIBLIOGRAPHIE

- Baccaïni B., Khiati A. et Thomas G. (2006)**, « L'emploi salarié dans le tourisme : nouvelle estimation », *Insee Première*, n° 1099.
- Bessy-Pietri P. et Sicamois Y. (2001)**, « Le zonage en aires urbaines en 1999 », *Insee Première*, n° 765.
- Blanc M., Schmitt B. avec la collaboration de Ambiaud É. (2007)**, « Orientation économique et croissance locale de l'emploi dans les bassins de vie des bourgs et petites villes », *Économie et Statistique*, n° 402, ce numéro.
- Certu (2007)**, *Analyse critique de la pertinence de l'aire urbaine pour étudier l'étalement urbain*, Les rapports d'étude (aménagement et urbanisme), à paraître. Téléchargeable sur <http://www.observation-urbaine.certu.equipement.gouv.fr>.
- Hilal M. (2007)**, « Temps d'accès aux équipements au sein des bassins de vie des bourgs et petites villes », *Économie et Statistique*, n° 402, ce numéro.
- Insee (2001)**, « Inventaire communal », *Synthèses*, n° 52.
- Insee (2003)**, « Structuration de l'espace rural : une approche par les bassins de vie », *Rapport à la Datar*, avec la participation de l'Ifen, de l'Inra et du Scees. Téléchargeable sur : [http://www.insee.fr/fr/ffc/docs\\_ffc/bassins\\_vie/bassins\\_vie.htm](http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/bassins_vie/bassins_vie.htm).
- Insee (1996)**, « Regards socio-économiques sur la structuration de la ville », *Économie et Statistique*, n° 294-295, pp. 47-65.
- Julien P. (2001)**, *Des nomenclatures spatiales françaises : application à la mesure de l'urbanisation en France métropolitaine (1968-1999)*, Thèse pour le doctorat en géographie et aménagement, Université de Toulouse le Mirail.
- Julien P. (2003)**, « L'évolution des périmètres des aires urbaines : 1968-1999 », *Données Urbaines*, n° 4, Éditions Anthropos.
- Julien P. et Pognard J. (2004)**, « Les bassins de vie, au cœur de la vie des bourgs et petites villes », *Insee Première*, n° 953.
- Kaddouri L. (2000)**, « Une distribution urbaine comparée au modèle de Christaller : l'arc méditerranéen français », *Networks and Communications Studies*, n° 14, pp. 415-424.
- Laborie J.-P. et Renard J. (dir.) (1997)**, « Bourgs et petites villes », *Villes et territoires*, n° 10, Presses Universitaires du Mirail.
- Le Jeannic T. (1998)**, « L'élaboration du zonage en aires urbaines », in « Les découpages du territoire », *Insee Méthodes*, n° 76-77-78.
- Scees (2002)**, « 44 % des exploitations dans l'urbain ou le périurbain », *Agreste Primeur*, n° 117.
- Terrier C. (1998)**, « Zonage de Pouvoir, Zonage de Savoir », in Benoît J.-M., Benoît P. et Pucci D. (dir.), *La France redécoupée, Enquête sur la quadrature de l'hexagone*, Éditions Belin.
- Terrier C. (2005)**, « Les découpages territoriaux : problèmes épistémologiques et méthodologiques », in Rey V. et Saint-Julien T. (dir.), *Territoires d'Europe, la différence en partage*, collection Sociétés, Espaces, Temps, éditions de l'ENS.
- Trocherie F. (2003)**, « Ville et agriculture : dialogue ou monologues ? », *Les données de l'environnement*, n° 81, Ifen.
- Vallès V. (2004)**, « Bassin de vie : au centre de la vie quotidienne », *La lettre*, n° 14, Insee Auvergne.
- Vallès V. (2002)**, « Organisation territoriale de l'emploi et des services », *Insee Première*, n° 70.
-

# Temps d'accès aux équipements au sein des bassins de vie des bourgs et petites villes

Mohamed HILAL\*

---

Hors des grandes agglomérations et de leur périphérie, la vie des Français s'organise au sein de 1 745 bassins de vie animés par un bourg ou une petite ville. La population y trouve, à des degrés divers, les emplois et les services nécessaires à la vie courante.

Entre 1980 et 1998, alors que les services publics se maintiennent sur le territoire et que les grandes surfaces s'installent dans les bourgs et les petites villes, les derniers commerces et services ferment dans de nombreuses petites communes du monde rural. Cependant, la population reste relativement proche des équipements. Les habitants des bassins de vie ruraux se situent en moyenne à un quart d'heure des principales activités de commerces, de services et de l'emploi.

Les temps d'accès varient selon les équipements considérés et selon la localisation du bassin. Parmi les équipements les plus courants, les habitants sont plus proches des services de soins et des services publics que des commerces et services marchands. Les enfants scolarisés ont des temps de trajets plus longs que les actifs.

Les temps d'accès aux équipements sont moindres lorsque les habitants sont proches d'un pôle urbain, ce dernier offrant une gamme de services diversifiés et de nombreux emplois. La concentration de la population des bassins dans le bourg ou la petite ville centrale améliore aussi l'accessibilité aux commerces, services et soins.

La situation géographique des bassins de vie modifie l'accessibilité. Les temps d'accès sont plus élevés dans les bassins au réseau routier peu dense. Si l'on observe les différences en termes d'altitude, celle-ci augmente les temps de trajet des scolaires et les temps d'accès aux soins mais rapproche les actifs de leur travail et la population des équipements publics.

---

\* Inra, UMR1041 CESAER, F-21000 Dijon. Courriel : [hilal@enesad.inra.fr](mailto:hilal@enesad.inra.fr)  
L'auteur remercie les deux rapporteurs anonymes pour leurs remarques, commentaires et conseils.

On estime à 67 500 le nombre de commerces et services qui ont disparu en France métropolitaine entre 1980 et 1998 (Insee, 2001). Cette baisse de 11 % de l'offre globale de services publics, de commerces et d'artisans ne touche pas toutes les activités et toutes les communes de la même manière. Si les services de santé, mis en place par des professionnels exerçant à titre libéral, se diffusent sur le territoire et se rapprochent ainsi des populations résidentes, les commerces de proximité reculent, notamment dans les petites communes rurales, tandis que les grandes surfaces investissent les bourgs, les petites villes et la périphérie des grandes agglomérations. La situation des services publics, à l'exception notable des écoles qui ferment dans les plus petites communes rurales, a peu changé depuis vingt ans. L'offre d'équipements dans le périurbain, même si elle progresse depuis une dizaine d'années pour les services liés au domaine socioculturel, à l'artisanat du bâtiment ou à la santé, reste inférieure à celle du rural. Son développement est freiné par la mobilité des périurbains qui se rendent quotidiennement dans les pôles urbains pour leur travail et par l'implantation de zones commerciales offrant une grande variété, en quantité et en qualité, de commerces et services à la périphérie des villes.

On comprend dans ce contexte que la question de l'accès aux services de proximité en milieu rural nourrisse de façon récurrente les débats régionaux ou nationaux d'aménagement du territoire. La présence de commerces et services apparaît comme une condition nécessaire pour maintenir et améliorer la qualité de vie des habitants des zones rurales, pour attirer de nouvelles populations (résidents, touristes) et pour faire émerger de nouvelles activités économiques (maintien des emplois, attraction d'entreprises). Cependant, les pouvoirs publics sont conscients que toutes les communes rurales ne peuvent pas maintenir une offre diversifiée d'équipements. Ils donnent la priorité aux mesures politiques ayant comme objectif de stimuler l'activité économique des zones rurales, en valorisant par exemple la complémentarité entre les bourgs centraux et leur arrière-pays, et de désenclaver les territoires en améliorant l'accessibilité des équipements pour les populations.

L'offre de commerces et services et son évolution sur le territoire français se différencie nettement selon la nature des activités (services de soins, services publics, commerces de proximité, grandes surfaces) et selon le type d'espaces (ruraux ou périurbains). L'absence physique d'équipement dans une localité n'est pas pour autant synonyme d'enclavement ou de désertification. Outre la possibilité d'un service de subs-

titution (visite médicale, épicerie ambulante, dépôt de pain, livraison de produits surgelés, etc.), un accès au service à une distance jugée raisonnable et efficace par les habitants permet de répondre aux besoins quotidiens de la population de ces territoires. Sur ce plan, les pôles de services jouent un rôle important. Ils offrent à leur population et à celle des territoires environnants une large gamme de commerces et de services centrés, très souvent, sur un collège, un supermarché, une librairie, un dentiste ou une gendarmerie. Ainsi, ils occupent une place importante dans la structuration des espaces ruraux (Vallès, 2001). Les bassins de vie des bourgs et petites villes, constitués d'un pôle de services (1) et de communes attirées majoritairement par ce dernier, offrent un cadre territorial très pertinent pour éclairer la question de l'accès aux commerces, aux services et à l'emploi dans les espaces ruraux et périurbains. Les 1 745 bassins de vie ruraux sont peuplés en moyenne de 12 000 habitants et regroupent 21,2 millions d'habitants, soit 36 % de la population métropolitaine.

### Mesurer le temps d'accès routier

Le recours régulier au supermarché ou à la poste, l'accès aux soins médicaux, la fréquentation d'une école, d'un collège ou d'un lycée, le fait de se rendre sur son lieu de travail font partie des besoins essentiels de la population d'un territoire. Les déplacements vers des bourgs centres ou des villes de plus grande taille pour se procurer des produits, bénéficier de services, être éduqué ou travailler, rythment le quotidien des Français. Dans ce contexte, les populations qui se déplacent accordent plus d'importance au temps d'accès qu'à la distance kilométrique.

Les *Inventaires communaux* réalisés en France permettent d'identifier pour chaque commune un ensemble d'équipements, dont les commerces et les services à la population, ainsi que la commune de fréquentation déclarée en cas d'absence d'un équipement. Les *Recensements de la population* permettent de connaître les communes de résidence et de travail des actifs. Depuis 1999, le lieu d'étude est connu pour les enfants scolarisés. Pour ces deux sources, les distances entre communes de résidence et communes possédant les équipements ou communes de travail et d'étude ne sont pas renseignées. Quelques distances sont connues de façon déclarative dans l'*Inventaire communal*. Il s'agit des distances kilométriques et des durées de trajet pour rejoindre la bretelle

1. Pour la définition des notions de bassin de vie et de pôle de services, on se reportera à l'article de Julien (2007, ce numéro).

d'autoroute la plus proche et pour se rendre dans la commune la plus fréquentée.

Afin de calculer les temps d'accès aux équipements, nous avons utilisé une distance routière, de commune à commune, exprimée en temps (cf. encadré 1). Les calculs sont réalisés à partir de la base de données *Route 120®* de l'IGN qui décrit les principaux éléments du réseau routier français, soit 120 000 kilomètres d'autoroutes, routes nationales et routes départementales principales, caractérisés par leurs propriétés (longueur des tronçons, viabilité, importance des liaisons, etc.). Les logiques de communication et le rattachement des 36 000 communes sont également disponibles dans la base. Ces informations géographiques ont été couplées à d'autres décrivant la topographie et les tâches urbaines afin d'attribuer à chaque tronçon du réseau une vitesse de circulation qui tient compte des caractéristiques de la voirie, mais également de l'altitude, de la pente, de la sinuosité du tronçon et des conditions de circulation en ville. Dès lors, la distance routière, exprimée en minutes, entre deux communes (nœuds du réseau) est obtenue par une recherche du plus court chemin minimisant le temps de déplacement.

En utilisant cet outil, il est possible de calculer pour chaque commune appartenant à un bassin de vie le temps de trajet la séparant de l'équipement manquant. Pour cela, on utilise soit le lieu de fréquentation déclaré, soit on considère que la population se rend au plus près de son domicile. C'est le cas des hôpitaux (court, moyen et long séjour), des maternités et des services d'urgence. Lorsque l'équipement est présent dans la commune, la distance vaut zéro. Les temps d'accès moyens de chaque bassin sont pondérés par la population (cf. encadré 2).

### Une France à 16 minutes

Pour les habitants des bassins de vie ruraux, le temps d'accès moyen à l'ensemble des ressources (commerces, services, éducation, emploi), que celles-ci soient ou non dans le bassin, est de 16 minutes par habitant. Dans la moitié des 1 745 bassins de vie le temps d'accès moyen est inférieur à 18 minutes et il est supérieur à 21 minutes pour un quart d'entre eux. Parmi les bassins où les temps d'accès sont les plus longs, 32 enregistrent une durée supérieure à 30 minutes (cf. tableau 1). Ils rassemblent 164 000 habi-

Tableau 1  
Trente-deux bassins de vie enregistrent un temps d'accès moyen par habitant supérieur à 30 minutes

Code	Nom du bassin de vie	Population	Densité (habitants/km <sup>2</sup> )	Accessibilité (minutes)
06120	Saint-Étienne-de-Tinée	1 642	6	46
06099	Puget-Théniers	6 685	8	42
2A065	Cargèse	2 497	6	42
30130	Génolhac	2 928	26	40
2B123	Ghisonaccia	8 930	13	39
85113	Ile-d'Yeu	4 811	206	39
2B207	Penta-di-Casinca	10 795	44	39
2A348	Vico	1 600	8	38
04006	Allos	1 506	6	38
48198	Villefort	1 491	8	37
2B009	Aléria	10 813	23	36
84123	Sault	2 828	8	36
56152	Palais	4 746	55	35
81124	Lacaune	7 906	12	34
12209	Saint-Amans-des-Cots	4 090	13	34
06163	Tende	5 111	10	34
12164	Mur-de-Barrez	3 454	18	33
03165	Le Mayet-de-Montagne	4 587	16	33
48096	Meyrueis	1 088	5	33
04039	Castellane	2 553	8	33
58145	Lormes	3 185	14	32
63283	Pontaurmur	4 005	13	32
2B251	Prunelli-di-Fiumorbo	2 750	74	32
63192	La Tour-d'Auvergne	3 631	12	32
83055	Fayence	16 827	55	32
63354	Saint-Gervais-d'Auvergne	3 876	17	31
45146	La Ferté Saint-Aubin	13 033	36	31
15054	Condat	2 575	13	30
2B042	Borgo	9 943	84	30
07295	Saint-Sauveur-de-Montagut	4 099	29	30
02018	Pinon	7 315	67	30
63165	Giat	2 627	11	30

Champ : 1 745 bassins de vie du référentiel rural restreint. La catégorie « référentiel rural restreint » rassemble les 1 745 bassins de vie dont le pôle a de moins de 30 000 habitants.

Sources : Inra (temps d'accès) d'après Route120 (IGN) ; Recensement de 1999, Insee ; Inventaire communal 1998, Insee, SCEES et Datar.

### MODÉLISATION DU RÉSEAU ROUTIER ET CALCUL DES TEMPS DE TRAJET ENTRE LES COMMUNES FRANÇAISES

La modélisation du réseau routier utilise la base de données *Route 120* de l'IGN, qui contient les principaux éléments du réseau routier français (autoroutes, routes nationales, routes départementales, etc.). Les éléments de cette base sont décrits par deux niveaux d'information : un niveau géométrique, représenté par un graphe, qui détaille les coordonnées bidimensionnelles de chaque point et la topologie du graphe ; un niveau sémantique qui décrit les propriétés des objets ou des relations entre les objets. Parmi les couches d'information disponibles, nous utilisons : tronçons de route (arcs du réseau), nœuds routiers (sommets), communes (points correspondant aux chefs-lieux), rattachement des communes (distance de rattachement des communes aux sommets du réseau routier), liaisons maritimes et occupation du sol. Ces informations sont alors appareillées afin de construire une matrice contenant en lignes tous les arcs du réseau (identifiés par leurs sommets d'origine et de destination) et en colonnes les attributs décrivant les arcs (longueur du tronçon en hectomètres, vocation, largeur, sens de circulation, etc.).

Le temps de traversée de chaque arc est dérivé à partir de la longueur du tronçon (avant simplification de la géométrie) et de la vitesse de circulation sur le réseau. Celle-ci est déterminée d'après la vocation de la route (type autoroutier, liaison principale, liaison régionale, liaison locale) et en tenant compte de l'environnement géographique traversé (agglomération, orographie). Les conditions de circulation liées à la congestion du réseau ne sont que partiellement prises en compte (cf. zones urbaines ci-dessous).

Cinq catégories d'environnement sont distinguées. Pour chacune, la vocation du tronçon routier permet de déterminer plusieurs sous-types ayant chacun une vitesse de circulation spécifique.

a) À l'intérieur de la catégorie réseau autoroutier, deux classes sont distinguées :

- les tronçons autoroutiers à péage limités à 130 km/h pour lesquels la vitesse est fixée à 110 km/h ;
- les tronçons autoroutiers libres et les rocades limités à 110 km/h pour lesquels la vitesse est fixée à 90 km/h.

b) Les zones urbaines constituent une catégorie spécifique. Cette distinction souligne les conditions particulières du trafic sur ces tronçons (congestion du réseau, présence de feux de circulation, etc.). Les zones de ville ont été déterminées selon la délimitation des zones bâties de la couche d'occupation du sol de *Route 120*. Trois classes sont distinguées :

- les tronçons à quatre voies (rocades, périphériques, etc.) en zone urbaine limitée à 110 km/h pour lesquels la vitesse est fixée à 70 km/h.
- les liaisons principales limitées à 50 km/h pour lesquelles la vitesse est fixée à 30 km/h ;
- les autres liaisons limitées à 50 km/h pour lesquelles la vitesse est fixée à 20 km/h.

c) La catégorie montagne comprend les tronçons de route situés en altitude (> 350 m) et présentant une forte déclivité et/ou une sinuosité importante. Les alti-

tudes des nœuds du tronçon sont interpolées par une fonction cubique spline bidimensionnelle à partir d'un modèle numérique de terrain triangulaire irrégulier (TIN) donnant l'altitude de 53 500 points couvrant la France métropolitaine ; la déclivité est mesurée par la pente séparant les nœuds de début et de fin de chaque tronçon ; enfin, la sinuosité des tronçons est estimée en rapportant le nombre d'inflexions de la polygone, modélisant le tronçon, à sa longueur kilométrique calculée par l'IGN avant simplification de la géométrie. Quatre classes sont distinguées :

- les liaisons principales et bretelles limitées à 90 km/h pour lesquelles la vitesse est fixée à 60 km/h ;
- les liaisons régionales limitées à 90 km/h pour lesquelles la vitesse est fixée à 50 km/h.
- les liaisons locales limitées à 90 km/h pour lesquelles la vitesse est fixée à 40 km/h ;
- les liaisons de rattachement (desserte des communes n'étant pas sur les nœuds de *Route 120*) pour lesquelles la vitesse est fixée à 30 km/h.

d) La catégorie campagne / plaine regroupe les tronçons non compris dans les catégories précédentes. Elle est subdivisée en quatre types :

- les liaisons principales et bretelles limitées à 90 km/h pour lesquelles la vitesse est fixée à 70 km/h ;
- les liaisons régionales limitées à 90 km/h pour lesquelles la vitesse est fixée à 60 km/h.
- les liaisons locales limitées à 90 km/h pour lesquelles la vitesse est fixée à 50 km/h ;
- les liaisons de rattachement (desserte des communes n'étant pas sur les nœuds de *Route 120*) pour lesquelles la vitesse est fixée à 40 km/h.

e) Une cinquième catégorie dénommée maritime permet d'assurer la jonction entre le continent et les îles. Elle comprend les lignes de bac et les liaisons maritimes ouvertes aux automobiles et dont les embarcadères de départ et d'arrivée figurent parmi les nœuds routiers de *Route 120*. La durée de traversée en minutes est fournie par l'IGN, les temps d'attente avant embarcation n'étant pas pris en compte.

Les distances entre les nœuds du réseau sont calculées par l'algorithme de plus court chemin dû à Dijkstra (1959) et amélioré par Fredman et Tarjan (1987). L'amélioration consiste à utiliser une structure de données, appelée en informatique « tas de Fibonacci », qui permet de diminuer de façon importante le temps asymptotique de l'algorithme de Dijkstra. Dans sa version initiale, cet algorithme a une complexité de  $O(m + n^2)$  pour un graphe de  $m$  arêtes et  $n$  sommets. La version avec « tas de Fibonacci » tourne en  $O(m + n \log n)$ . Ainsi, le temps de calcul est considérablement réduit pour parcourir le graphe modélisant le réseau routier français – 52 000 nœuds et 97 000 arcs – et obtenir les plus courts chemins entre un nœud et l'ensemble des autres nœuds du réseau. Le calcul peut être fait de façon à minimiser la distance routière exprimée en kilomètres ou le temps de trajet exprimé en minutes, les deux solutions aboutissant souvent à des chemins distincts.

tants et sont situés, le plus souvent, dans des zones reculées de montagne (Massif central, Morvan, Alpes du Sud, Corse) et, systématiquement, à la périphérie d'un ou de plusieurs départements. Les habitants les plus éloignés des commerces et services résident dans trois bassins de vie ayant un temps d'accès moyen supérieur à 40 minutes (situés en Corse-du-Sud et dans les Alpes-Maritimes).

Ces valeurs moyennes masquent des différences liées à la nature des commerces et services et à leurs logiques d'implantation. Certains équipements sont de grande taille et concentrés sur le territoire afin de réaliser des économies d'échelle et d'agglomération. D'autres s'installent au plus près des consommateurs afin de réduire les coûts de déplacements des individus. Le dynamisme de la demande et le taux de fréquentation des équipements influencent également leur localisation. Les commerces et services les plus souvent fréquentés (boulangerie, alimentation générale, bureau de tabac, etc.) et ceux dont la demande s'accroît (médecins, infirmiers, ...) ont tendance à se disperser. Les équipements plus rarement fréquentés se concentrent sur le

territoire et s'implantent dans les communes les plus peuplées. Il s'agit par exemple de l'hypermarché, du cinéma, de la piscine couverte, du laboratoire d'analyses médicales ou bien encore de l'hôpital. Enfin pour des raisons d'équité territoriale, les pouvoirs publics peuvent jouer un rôle dans le maintien ou le développement de services non marchands et/ou de certains commerces de proximité. Afin de tenir compte de ces logiques socio-économiques, les services à la population sont répartis en quatre groupes (Julien, 2007, ce numéro) :

- les services concurrentiels comprennent les activités comme la banque, le vétérinaire, la droguerie, l'hyper ou le supermarché, la librairie-papeterie, les magasins de vêtements et de chaussures, les grandes surfaces spécialisées (dont d'électroménager et de meubles) ;

- les services non concurrentiels correspondent aux équipements qui participent à des « missions de services publics » et qui relèvent de l'autorité de l'État ou des collectivités territoriales : gendarmerie, perception, ANPE, bureau de poste, crèche, halte-garderie, piscine cou-

## Encadré 2

### LES INDICATEURS DE TEMPS D'ACCÈS

Les temps d'accès moyens sont calculés pour chaque commune et chaque catégorie d'équipements : équipements « concurrentiels », « non concurrentiels », services de « santé », « éducation », « emploi ».

- Pour les catégories « concurrentiels », « non concurrentiels » et « santé » : le temps moyen d'accès est calculé pour chaque commune en faisant la moyenne des temps de trajet routier aux communes fréquentées, pour les équipements qui sont issus de l'*Inventaire communal*, ou à la commune la plus proche disposant du service, pour les autres équipements. La moyenne est pondérée en donnant un poids plus important aux équipements les moins fréquents de façon à souligner leur éventuelle absence (Julien, 2007, ce numéro). Toutefois, pour compléter les analyses, un temps d'accès moyen aux équipements les plus fréquents sur le territoire a également été calculé pour la catégorie « non concurrentiels » en excluant le cinéma, la piscine et l'agence ANPE et, pour la catégorie santé, en excluant les services hospitaliers.

- Pour la catégorie « éducation » : deux temps d'accès moyens sont calculés. Le premier utilise le temps de trajet à l'établissement scolaire le plus proche (collège, lycée professionnel, lycée général), en employant la même règle de pondération que précédemment. Cependant, comme les établissements les plus proches ne sont pas forcément ceux qui sont réellement fréquentés, du fait de la sectorisation et de la variété

des filières de formation, un second temps d'accès est calculé à partir des flux de déplacements domicile-étude, déclarés dans le recensement de la population, en distinguant les tranches d'âges 7-11 ans, 12-15 ans et 16-18 ans. Le champ des équipements couverts par ce dernier indicateur étant plus large (de l'école primaire jusqu'à, éventuellement, l'enseignement supérieur), un temps d'accès aux établissements de « proximité » est également calculé en retenant uniquement les flux des 7-15 ans.

- Pour la catégorie « emploi » : le temps d'accès moyen communal correspond à la moyenne des temps de trajet séparant lieu de résidence des lieux de travail pondérée par la masse respective des flux.

Ensuite, le temps d'accès moyen des habitants d'un bassin du référentiel rural restreint, pour une catégorie d'équipements, est la moyenne des indicateurs de chaque commune du bassin pondérée par la population des communes (uniquement les tranches d'âges concernées pour la catégorie éducation et uniquement les actifs pour l'emploi). En outre, un indicateur d'accessibilité générale a été calculé en appliquant aux cinq indicateurs principaux une pondération de trois pour chacune des quatre premières catégories d'équipement (concurrentiels, non concurrentiels, santé et éducation) et huit pour l'emploi afin d'obtenir un score sur vingt (Julien, 2005 et 2007).

verte, école de musique, maison de retraite. Ils incluent quelques services du secteur « privé » comme les offices notariaux ou les cinémas ;

- les services de santé rassemblent les médecins généralistes, les infirmiers, les pharmacies, les masseurs-kinésithérapeutes, les dentistes, les services d'ambulance, les services hospitaliers de court, moyen et long séjour, les maternités et les services d'urgence ;

- les services d'éducation incluent les collèges, les lycées d'enseignement général ou technologique, les lycées d'enseignement professionnel. Deux temps d'accès sont calculés ici : celui vers l'établissement scolaire le plus proche du lieu de résidence et celui vers le lieu d'étude déclaré dans le *Recensement de la population* de 1999.

### Proximité des services de soins et des services publics courants

La distinction selon ces quatre catégories d'équipements permet de constater que la population des bassins de vie habite, en moyenne, à cinq minutes des services de santé de proximité (cf. tableau 2). Ce temps est légèrement inférieur à celui des services publics les plus fréquents sur le territoire qui eux sont situés en moyenne à six minutes de la population. La différence d'accessibilité entre les bassins de vie pour les services de soins de proximité est faible : l'écart entre les quartiles inférieur et supérieur est de trois minutes et seuls quinze bassins

enregistrent un temps d'accès supérieur à quinze minutes. Lorsque l'on tient compte des hôpitaux, des maternités et des services d'urgence le temps d'accès moyen par habitant augmente et passe à 19 minutes avec un quartile supérieur de 27 minutes. Parmi les bassins les plus éloignés, 52 d'entre eux sont à plus de 45 minutes et 10 à plus d'une heure. Ils rassemblent respectivement 283 000 et 40 000 habitants.

Le temps d'accès moyen par habitant aux autres services non concurrentiels de proximité hors santé et éducation (bureau de poste, gendarmerie, perception, etc.) est de six minutes avec un quartile supérieur égal à sept minutes. Pour les équipements plus rares, la population des bassins de vie est en moyenne plus proche des commerces et services concurrentiels que des équipements publics ou assimilés (non concurrentiels) : neuf minutes de temps de trajet pour les premiers contre quatorze minutes pour les seconds, ces valeurs étant très proches des valeurs médianes. L'écart de temps entre les deux catégories est de quatre minutes au premier quartile et il double, passant à huit minutes, pour le troisième quartile. La différence observée entre les deux secteurs s'explique par l'éloignement à trois équipements classés comme non concurrentiels et peu fréquents sur le territoire : la piscine couverte, l'agence ANPE et le cinéma, dont les habitants des bassins de vie sont plus éloignés par comparaison avec le magasin de meubles, le magasin de chaussures ou la grande surface non alimentaire qui sont les équipements les plus rares du secteur concurrentiel.

Tableau 2  
Accessibilité aux équipements des bassins de vie

En minutes

	Moyenne	Maximum	Écart-type	Quartile inférieur	Médiane	Quartile supérieur
<b>Accessibilité générale</b>	<b>16</b>	<b>46</b>	<b>5</b>	<b>15</b>	<b>18</b>	<b>21</b>
<b>Accessibilité aux équipements</b>						
concurrentiels	9	76	5	7	9	12
non concurrentiels	14	69	7	11	15	20
dont de proximité	6	30	3	4	6	7
de santé	19	93	10	16	21	27
dont de proximité	5	47	3	3	5	6
Équipements scolaires	14	94	9	11	15	20
<b>Accessibilité d'après les déplacements constatés</b>						
Domicile - étude des 7-18 ans	23	84	9	20	24	30
Domicile - étude des 7-15 ans	9	61	4	7	9	11
Domicile - travail (actifs)	17	44	5	14	17	20

Lecture : la population des bassins de vie habite, en moyenne, à 9 minutes des commerces et services concurrentiels (cf. encadré 2 pour le calcul du temps d'accès moyen).

Champ : 1 745 bassins de vie du référentiel rural restreint. La catégorie « référentiel rural restreint » rassemble les 1 745 bassins de vie dont le pôle a moins de 30 000 habitants.

Sources : Inra (temps d'accès) d'après Route120 (IGN) ; Recensement de 1999, Insee ; Inventaire communal 1998, Insee, SCEES et Datar.

## **Les enfants scolarisés se déplacent plus loin que les actifs**

Les temps moyens d'accès aux lieux d'étude et aux lieux de travail, mesurés à partir des déplacements des enfants scolarisés et des actifs, sont respectivement de 23 et 17 minutes (cf. tableau 2). Les enfants mettent plus de temps à se rendre dans leur établissement scolaire que leurs parents à leur travail. Par ailleurs, la différence d'accessibilité entre les bassins est plus forte pour les enfants scolarisés que pour les actifs : les écarts de temps d'accès entre les quartiles inférieur et supérieur, au sein de chaque catégorie, sont respectivement de dix et six minutes. Les possibles contournements de la carte scolaire et la géographie des filières de formation expliquent en partie la valeur plus élevée du temps d'accès moyen des élèves. En effet, l'accessibilité moyenne, calculée en utilisant les distances aux établissements scolaires les plus proches du domicile, est de quatorze minutes, c'est-à-dire un temps de trajet inférieur de neuf minutes au temps réel et légèrement plus court que celui des actifs. Les lycéens, dont les trajets ne sont pas forcément quotidiens, notamment pour les internes, sont à l'origine de la longueur des trajets. Si on exclut les 16-18 ans, le temps d'accès moyen se réduit à neuf minutes et le quartile supérieur à onze minutes.

## **Lien entre écarts de temps d'accès et contexte spatial**

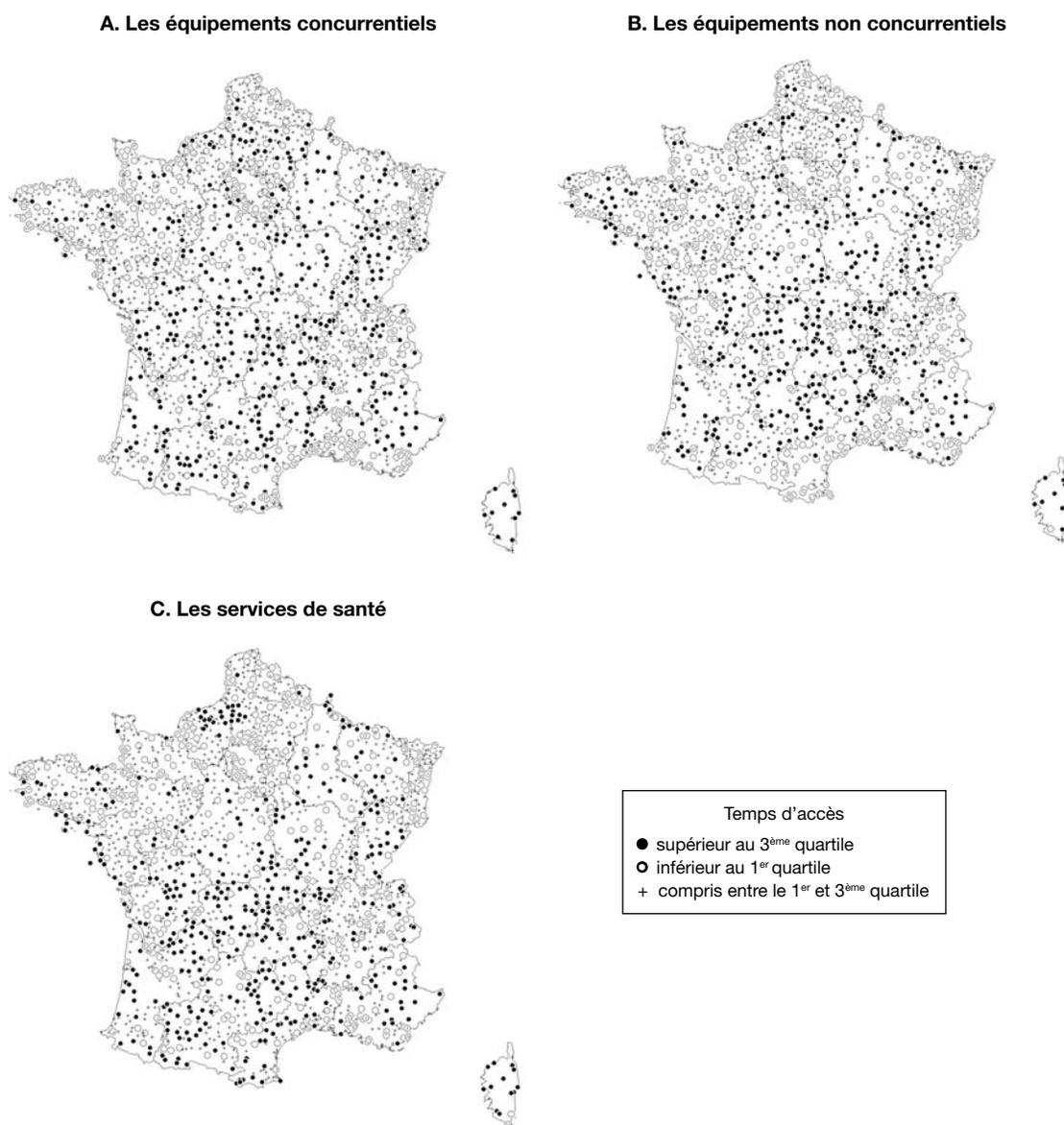
L'accès à l'emploi se distingue de l'accès aux services de santé et aux établissements scolaires. Pour les autres catégories d'équipements, les niveaux d'accessibilité sont relativement corrélés, bien que les services publics de proximité et les services de soins courant soient répartis de façon plus régulière sur le territoire (cf. graphique I). À l'échelle des régions françaises, les temps d'accès sont élevés dans les bassins de vie corses (cf. tableau 3 et graphique II). Il en est de même dans les bassins de vie localisés dans une large bande traversant la France du nord-est au sud-est et incluant Champagne-Ardenne, Bourgogne, Franche-Comté, Centre, Auvergne, Poitou-Charentes, Limousin, Aquitaine, Midi-Pyrénées. Dans toutes ces régions, la plupart des bassins de vie enregistrent des temps d'accès moyens aux quatre catégories d'équipements supérieurs à la moyenne nationale. En Île-de-France, Nord-Pas-de-Calais et Alsace, les habitants sont plus proches des équipements, à l'exception des services publics ou assimilés pour lesquels les temps d'accès sont plus éle-

vés dans les bassins de vie franciliens. Ailleurs, les accessibilités sont supérieures à la moyenne nationale, avec cependant un éloignement plus important des élèves par rapport à leur lieu d'étude dans le sud-est du pays et un éloignement plus important à l'ensemble des équipements dans le sud des Alpes.

Dans l'analyse des résultats de l'*Inventaire communal* de 1998 (Insee, 2001), les auteurs établissent une hiérarchie des déterminants du niveau d'équipement des communes françaises hors Corse, petite couronne parisienne et départements d'outre-mer. Ils montrent le rôle prépondérant de la population communale qui explique 70 % des écarts d'équipements entre les communes. Cela correspond à une logique d'adaptation du nombre d'équipements et de leur variété (offre) au nombre de clients ou d'usagers potentiels (demande). Le statut administratif est également important : être chef-lieu de canton permet de doubler le niveau communal d'équipements, toutes choses égales par ailleurs. Plus équipés en services publics, les chefs-lieux de canton ont eu par le passé un rôle fédérateur en offrant aux populations des communes environnantes des services et commerces diversifiés par le biais d'équipements rares ou de marché hebdomadaire. Beaucoup de chefs-lieux conservent cet acquis historique au-delà de leur poids démographique actuel. Parmi les autres déterminants, les auteurs de ce travail citent également les attractivités économique et touristique. Quand le pourcentage d'actifs venant de l'extérieur ou la part des résidences secondaires sont élevés, le niveau d'équipement des communes augmente. Ils constatent aussi un léger sur-équipement lié à la richesse des habitants et au fait d'habiter dans une commune d'une zone de montagne ou éloignée d'un pôle de service.

Les facteurs expliquant la dotation des communes en commerces et services étant connus, on peut se demander quels sont les éléments qui expliquent les écarts d'accessibilité entre les bassins de vie et entre les catégories de ressources. Pour répondre à cette question, une analyse est menée en mobilisant les outils classiques de la régression linéaire afin de raisonner toutes choses égales par ailleurs sur le rôle des déterminants de l'accessibilité. Trois familles de facteurs sont retenues : le rôle de l'armature urbaine régionale et locale (distances aux pôles d'emploi et aux centres administratifs à l'échelon départemental et régional, distance aux bourgs et petites villes voisines) ; le poids démographique du pôle animant le bassin de vie

Graphique I  
Temps d'accès aux équipements par catégorie



Sources : Inra (temps d'accès) d'après Route120 (IGN) ; Recensement de 1999, Insee ; Inventaire communal 1998, Insee, SCEES et Datar.

et la distance des communes à ce pôle ; le rôle des caractéristiques physiques du réseau routier (densité routière et altitude).

### **Le rôle prépondérant de la distance au pôle urbain le plus proche**

Les ressources se concentrent dans les lieux centraux, des petits pôles de services aux grandes métropoles régionales, en passant par les chefs-lieux de départements. Ainsi, plus une commune est proche d'un centre et plus sa desserte est améliorée. Les habitants des bassins de vie du « référentiel rural restreint » (2) sont situés en

moyenne à sept minutes du pôle de services animant leur bassin de vie, à 22 minutes d'un pôle d'emploi du rural, 30 minutes d'un pôle urbain, 49 minutes de leur chef-lieu de département de rattachement et 84 minutes de la préfecture de région (cf. tableau 4 et graphique III).

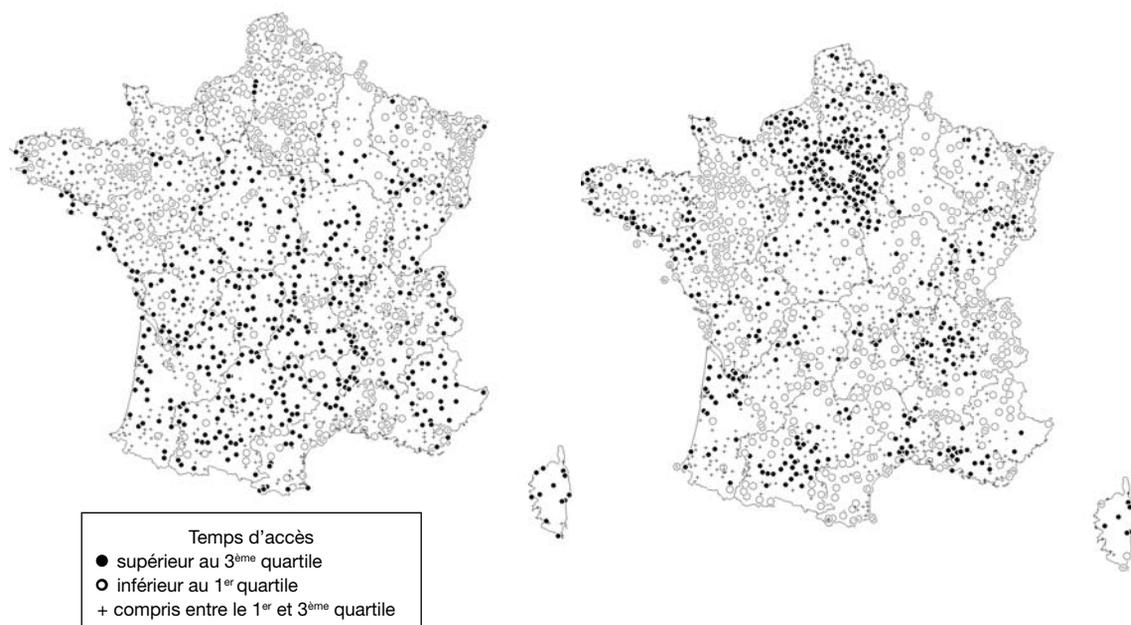
Les lieux centraux exercent différemment leur influence sur les catégories d'équipements. La distance aux pôles urbains conditionne tous les temps d'accès moyen : aux équipements con-

2. La catégorie « référentiel rural restreint » rassemble les 1 745 bassins de vie dont le pôle a moins de 30 000 habitants.

Graphique II  
**Temps d'accès aux lieux d'études et de travail**

**A. Déplacements des scolaires aux lieux d'études**

**B. Déplacements des actifs aux lieux de travail**



Source : INRA (temps d'accès) d'après Route120 (IGN) ; RP1999 (INSEE) et Inventaire communal 1998 (INSEE, SCEES, DATAR)

Tableau 3  
**Écarts régionaux de temps d'accès aux équipements**

Régions	Nombre de bassins	Nombre de bassins pour 10 000 km <sup>2</sup>	Parts des bassins de vie (en %) dont le temps d'accès			
			aux équipements			des trajets domicile-étude est supérieur à 23 minutes
			concurrentiels est supérieur à 9 minutes	non concurrentiels est supérieur à 14 minutes	de santé est supérieur à 19 minutes	
Picardie	82	53	58,5	54,9	50,0	36,6
Haute-Normandie	57	56	45,6	59,6	57,9	36,8
Basse-Normandie	74	46	36,5	58,1	43,2	52,7
Pays de la Loire	128	48	46,1	55,5	64,8	54,7
Bretagne	134	57	31,3	60,4	56,7	51,5
Île de France	61	80	34,4	41,0	32,8	21,3
Nord-Pas-de-Calais	60	84	33,3	30,0	28,3	13,3
Alsace	54	85	42,6	31,5	37,0	20,4
Lorraine	70	35	50,0	64,3	60,0	44,3
Rhône-Alpes	159	52	52,2	61,0	57,9	61,0
Languedoc-Roussillon	92	44	43,5	35,9	65,2	55,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	75	36	40,0	45,3	46,7	60,0
Champagne-Ardenne	42	22	66,7	64,3	73,8	59,5
Centre	101	32	59,4	75,2	76,2	82,2
Bourgogne	74	29	70,3	75,7	63,5	77,0
Franche-Comté	45	33	66,7	71,1	75,6	73,3
Poitou-Charentes	82	39	61,0	56,1	69,5	81,7
Aquitaine	107	35	57,0	70,1	69,2	77,6
Midi-Pyrénées	123	30	67,5	69,1	74,0	80,5
Limousin	43	28	79,1	83,7	88,4	88,4
Auvergne	68	28	75,0	75,0	72,1	69,1
Corse	14	22	92,9	85,7	85,7	92,9
France	1 745	41	52,5	59,5	60,8	59,0

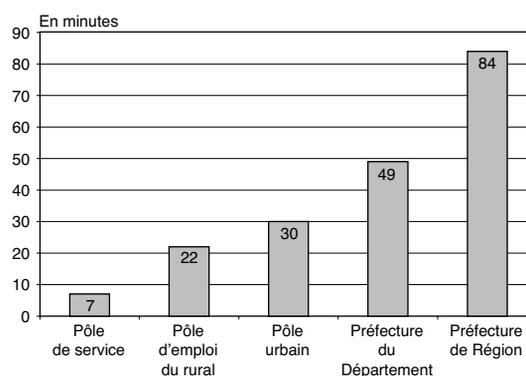
Lecture : dans 50 % des 82 bassins de Picardie, la population habite à plus de 19 minutes des équipements de santé (professionnels et établissements).

Champ : 1 745 bassins de vie du référentiel rural restreint. La catégorie « référentiel rural restreint » rassemble les 1 745 bassins de vie dont le pôle a moins de 30 000 habitants.

Sources : Inra (temps d'accès) d'après Route120 (IGN) ; Recensement de 1999, Insee ; Inventaire communal 1998, Insee, SCEES et Datar.

currentiels, non concurrentiels, de santé et à la durée des trajets domicile-étude et domicile-travail. Cette variable a le pouvoir explicatif le plus élevé dans toutes les régressions. Le rôle de la proximité aux pôles urbains sur le dynamisme démographique des communes rurales ou périurbaines a été mis en évidence dans plusieurs travaux (Bessy-Pietri *et al.*, 2001 ; Hilal et Renaud-Hellier, 2005 ; Morel et Redor, 2006). Ici, son effet est particulièrement marqué. Une augmentation de la distance moyenne, mesurée pour toutes les communes d'un bassin au pôle urbain le plus proche, s'accompagne d'une augmentation du temps d'accès à toutes les ressources. Les élasticités au point moyen permettent de se faire une idée de l'importance de l'effet : un éloignement de dix minutes du pôle urbain augmente le temps d'accès moyen aux équipements de santé de dix minutes, la durée de trajet des scolaires de sept minutes, le temps d'accès

Graphique III  
Durée du trajet aux centres administratifs de rattachement et aux pôles d'emploi ou de services les plus proches



Champ : bassins de vie de l'espace rural restreint.  
Lecture : les habitants mettent, en moyenne, 7 minutes pour se rendre au pôle animant leur bassin de vie.  
Sources : Inra (temps d'accès) d'après Route120 (IGN) ; Recensement de 1999, Insee ; Inventaire communal 1998, Insee, SCEES et Datar.

Tableau 4  
Résultats de l'estimation de l'équation d'accessibilité générale

Variables explicatives	Paramètre	t- Student
Constante	12,873	*** (25,24)
Altitude moyenne des communes du bassin (en mètres)	- 0,002	*** (- 3,95)
Densité de routes structurantes (longueur autoroute et liaisons principales par km <sup>2</sup> )	- 6,158	*** (- 7,71)
Densité desserte locale (longueur liaisons régionales, locales et bretelles par km <sup>2</sup> )	0,770	(0,87)
Poids de la population du pôle dans le bassin (en %)	- 0,032	*** (- 6,27)
Distance routière au pôle du bassin (en minutes)	0,045	(1,56)
Distance moyenne du pôle aux pôles des bassins contigus (en minutes)	0,039	*** (3,62)
Distance routière au pôle urbain le plus proche (en minutes)	0,163	*** (28,55)
Distance routière au pôle rural le plus proche (en minutes)	0,090	*** (17,79)
Distance routière à la préfecture de la région d'appartenance (en minutes)	- 0,002	(- 0,76)
Distance routière à la préfecture du département d'appartenance (en minutes)	0,005	(1,3)
11 : Île-de-France	- 4,917	*** (- 9,29)
21 : Champagne-Ardenne	- 0,842	(- 1,6)
22 : Picardie	- 0,516	(- 1,21)
23 : Haute-Normandie	0,076	(0,16)
24 : Centre	0,370	(0,91)
25 : Basse-Normandie	- 1,069	** (- 2,44)
26 : Bourgogne	- 0,422	(- 0,98)
31 : Nord-Pas-de-Calais	- 1,792	*** (- 3,79)
41 : Lorraine	- 0,887	** (- 2,1)
42 : Alsace	- 1,785	*** (- 3,81)
43 : Franche-Comté	- 0,439	(- 0,9)
52 : Pays-de-la-Loire	- 0,591	(- 1,5)
53 : Bretagne	- 0,283	(- 0,72)
54 : Poitou-Charentes	- 1,143	*** (- 2,58)
72 : Aquitaine	- 0,266	(- 0,63)
73 : Midi-Pyrénées	- 0,011	(- 0,03)
74 : Limousin	- 0,026	(- 0,05)
82 : Rhône-Alpes	Réf.	-
83 : Auvergne	- 0,337	(- 0,79)
91 : Languedoc-Roussillon	- 0,471	(- 1,19)
93 : Provence-Alpes-Côte-d'Azur	- 0,205	(- 0,49)
94 : Corse	- 2,145	** (- 2,35)
R <sup>2</sup> ajusté	0,612	

Lecture : régression linéaire du temps d'accès moyen aux équipements et à l'emploi en fonction de trois familles de facteurs (les caractéristiques physiques du réseau routier ; la taille et la distance au pôle animant le bassin de vie ; la distance aux autres pôles locaux et régionaux). L'estimation est effectuée selon la méthode des moindres carrés ordinaires (MCO). Les paramètres sont significatifs au seuil de 1 % (\*\*\*) , 5 % (\*\*) et 10 % (\*). Un paramètre de signe positif (resp. négatif), statistiquement significatif, indique que la variable explicative accroit (resp. réduit) le temps d'accès. Une variable discrète à deux modalités (0-1) a été introduite pour quantifier l'effet propre à chacune des 22 régions françaises sauf Rhône-Alpes fixée comme région de référence. Le temps d'accès en Île-de-France est inférieur de 5 (4,917) minutes par rapport à Rhône-Alpes.

Champ : 1 745 bassins de vie du référentiel rural restreint. La catégorie « référentiel rural restreint » rassemble les 1 745 bassins de vie dont le pôle a moins de 30 000 habitants.

Sources : Inra (temps d'accès) d'après Route120 (IGN) ; Recensement de 1999, Insee ; Inventaire communal 1998, Insee, SCEES et Datar.

aux services publics ou assimilés de six minutes, de trois minutes les trajets domicile-travail et de deux minutes les temps d'accès aux équipements concurrentiels (cf. tableaux 5 et 6).

Les catégories d'espace du *Zonage en aires urbaines et en aires d'emploi de l'espace rural*

(ZAUER) (Julien, 2007, ce numéro), qui reflètent la nature et l'intensité des liens avec les pôles urbains, sont fortement corrélées à la distance aux pôles urbains. Elles n'ont pas été introduites dans les régressions pour ne pas biaiser le résultat des estimations par risque de colinéarité. Cependant, on peut décliner les temps

Tableau 5  
Résultats des estimations des équations d'accessibilité des équipements concurrentiels, non concurrentiels et de santé

Variables explicatives	Temps d'accès aux équipements concurrentiels		Temps d'accès aux équipements non concurrentiels		Temps d'accès aux services de santé	
	Paramètre	t-Student	Paramètre	t-Student	Paramètre	t-Student
Constante	4,900 ***	(7,46)	9,573 ***	(9,76)	9,268 ***	(7,84)
Altitude moyenne des communes du bassin (en mètres)	0,002 ***	(4,02)	- 0,002 **	(- 2,09)	0,003 ***	(2,58)
Densité de routes structurantes (longueur autoroutes et liaisons principales par km <sup>2</sup> )	- 7,262 ***	(- 7,05)	- 7,476 ***	(- 4,87)	- 7,869 ***	(- 4,25)
Densité desserte locale (longueur liaisons régionales, locales et bretelles par km <sup>2</sup> )	0,499	(0,44)	3,090 *	(1,81)	2,280	(1,11)
Poids de la population du pôle dans le bassin (en %)	- 0,041 ***	(- 6,36)	- 0,040 ***	(- 4,17)	- 0,050 ***	(- 4,28)
Distance routière au pôle du bassin (en minutes)	0,150 ***	(4)	0,136 **	(2,43)	- 0,211 ***	(- 3,13)
Distance moyenne du pôle aux pôles des bassins contigus (en minutes)	0,060 ***	(4,32)	0,042 **	(2,01)	0,127 ***	(5,07)
Distance routière au pôle urbain le plus proche (en minutes)	0,080 ***	(10,89)	0,206 ***	(18,74)	0,323 ***	(24,36)
Distance routière au pôle rural le plus proche (en minutes)	0,097 ***	(14,83)	0,098 ***	(10,06)	0,058 ***	(4,91)
Distance routière au chef-lieu de la région d'appartenance (en minutes)	- 0,004	(- 1,44)	0,004	(0,94)	0,007	(1,43)
Distance routière au chef-lieu du département d'appartenance (en minutes)	- 0,005	(- 0,97)	0,010	(1,28)	0,008	(0,81)
11 : Île-de-France	- 4,217 ***	(- 6,18)	- 11,246 ***	(- 11,05)	- 13,228 ***	(- 10,78)
21 : Champagne-Ardenne	1,595 **	(2,36)	- 0,217	(- 0,22)	3,862 ***	(3,17)
22 : Picardie	1,872 ***	(3,39)	- 1,797 **	(- 2,18)	0,016	(0,02)
23 : Haute-Normandie	0,550	(0,9)	- 1,785 *	(- 1,96)	2,127 *	(1,93)
24 : Centre	1,089 **	(2,06)	- 0,605	(- 0,77)	1,298	(1,37)
25 : Basse-Normandie	0,641	(1,13)	- 1,139	(- 1,35)	0,522	(0,51)
26 : Bourgogne	0,825	(1,49)	0,206	(0,25)	0,318	(0,32)
31 : Nord-Pas-de-Calais	0,201	(0,33)	- 3,426 ***	(- 3,77)	0,358	(0,33)
41 : Lorraine	- 0,117	(- 0,22)	- 1,243	(- 1,53)	1,694 *	(1,73)
42 : Alsace	- 0,032	(- 0,05)	- 2,660 ***	(- 2,95)	- 0,406	(- 0,37)
43 : Franche-Comté	- 0,128	(- 0,2)	- 0,674	(- 0,72)	2,216 *	(1,95)
52 : Pays-de-la-Loire	1,211 **	(2,38)	- 0,644	(- 0,85)	2,827 ***	(3,09)
53 : Bretagne	0,349	(0,69)	- 0,746	(- 0,99)	2,004 **	(2,21)
54 : Poitou-Charentes	1,211 **	(2,12)	- 2,893 ***	(- 3,4)	1,817 *	(1,77)
72 : Aquitaine	0,695	(1,27)	- 2,579 ***	(- 3,17)	2,009 **	(2,05)
73 : Midi-Pyrénées	0,639	(1,35)	- 1,316 *	(- 1,87)	1,448 *	(1,7)
74 : Limousin	0,502	(0,77)	- 0,862	(- 0,88)	4,779 ***	(4,06)
82 : Rhône-Alpes	Réf.	-	Réf.	-	Réf.	-
83 : Auvergne	0,384	(0,7)	0,222	(0,27)	1,768 *	(1,79)
91 : Languedoc-Roussillon	0,954 *	(1,87)	- 4,147 ***	(- 5,45)	4,967 ***	(5,41)
93 : Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,838	(1,55)	- 2,041 **	(- 2,53)	0,017	(0,02)
94 : Corse	1,066	(0,91)	- 4,718 ***	(- 2,69)	9,179 ***	(4,34)
R <sup>2</sup> ajusté	0,465		0,427		0,534	

Lecture : ont été reportés ici les coefficients estimés des variables explicatives des temps d'accès aux équipements : concurrentiels, non concurrentiels, de santé (cf. tableau 4 pour l'interprétation des résultats). Les paramètres sont significatifs au seuil de 1 % (\*\*\*), 5 % (\*\*) et 10 % (\*).

Champ : 1 745 bassins de vie du référentiel rural restreint. La catégorie « référentiel rural restreint » rassemble les 1 745 bassins de vie dont le pôle a moins de 30 000 habitants.

Sources : Inra (temps d'accès) d'après Route120 (IGN) ; Recensement de 1999, Insee ; Inventaire communal 1998, Insee, SCEES et Datar.

d'accès moyens selon la catégorie spatiale de la commune-centre du bassin de vie et montrer que la géographie de l'accessibilité aux emplois et aux équipements concurrentiels est différente de celle des équipements de santé, des établissements d'éducation et des services publics ou assimilés. Pour les trois derniers types d'équipements, les temps d'accès se déclinent très nettement selon les catégories du ZAUER : les distances augmentent des bassins de vie centrés sur un pôle urbain aux bassins animés par une commune du rural (cf. tableau 7). Le temps d'accès

aux équipements concurrentiels varie assez peu dans les bassins centrés sur un pôle d'emploi (de l'urbain comme du rural) ou une commune périurbaine. En revanche, il est beaucoup plus élevé dans les bassins centrés sur une commune du rural. Enfin, la durée moyenne des navettes, pour les emplois, est de 22 minutes dans les bassins du périurbain contre 15 minutes dans les bassins centrés autour d'un petit pôle urbain ou un pôle d'emploi de l'espace rural. Elle est de 17 minutes dans les autres bassins de l'espace à dominante rurale. Lus à travers le prisme

Tableau 6  
Résultats des estimations des équations d'accessibilité des scolaires et des actifs ayant un emploi

Variables explicatives	Temps d'accès domicile-étude		Temps d'accès domicile-travail	
	Paramètre	t-Student	Paramètre	t-Student
Constante	9,064 ***	(8,98)	19,880 ***	(33,15)
Altitude moyenne des communes du bassin (en mètres)	0,005 ***	(5,78)	- 0,007 ***	(- 14,31)
Densité de routes structurantes (longueur autoroutes et liaisons principales par km <sup>2</sup> )	- 7,012 ***	(- 4,43)	- 4,288 ***	(- 4,56)
Densité desserte locale (longueur liaisons régionales, locales et bretelles par km <sup>2</sup> )	4,450 **	(2,54)	- 1,945 *	(- 1,87)
Poids de la population du pôle dans le bassin (en %)	- 0,028 ***	(- 2,77)	- 0,019 ***	(- 3,24)
Distance routière au pôle du bassin (en minutes)	0,021	(0,36)	0,077 **	(2,26)
Distance moyenne du pôle aux pôles des bassins contigus (en minutes)	0,092 ***	(4,32)	- 0,023 *	(- 1,79)
Distance routière au pôle urbain le plus proche (en minutes)	0,231 ***	(20,43)	0,093 ***	(13,83)
Distance routière au pôle rural le plus proche (en minutes)	0,096 ***	(9,56)	0,095 ***	(15,89)
Distance routière au chef-lieu de la région d'appartenance (en minutes)	0,015 ***	(3,55)	- 0,012 ***	(- 4,91)
Distance routière au chef-lieu du département d'appartenance (en minutes)	0,086 ***	(10,65)	- 0,024 ***	(- 4,95)
11 : Île-de-France	- 12,145 ***	(- 11,58)	3,021 ***	(4,85)
21 : Champagne-Ardenne	0,400	(0,38)	- 4,221 ***	(- 6,84)
22 : Picardie	- 2,020 **	(- 2,38)	- 0,566	(- 1,13)
23 : Haute-Normandie	- 1,774 *	(- 1,89)	0,522	(0,93)
24 : Centre	2,982 ***	(3,68)	- 0,860 *	(- 1,79)
25 : Basse-Normandie	1,573 *	(1,81)	- 3,271 ***	(- 6,34)
26 : Bourgogne	1,244	(1,46)	- 2,028 ***	(- 4,01)
31 : Nord-Pas-de-Calais	- 3,633 ***	(- 3,88)	- 2,042 ***	(- 3,67)
41 : Lorraine	- 2,073 **	(- 2,48)	- 1,566 ***	(- 3,16)
42 : Alsace	- 2,798 ***	(- 3,02)	- 2,252 ***	(- 4,09)
43 : Franche-Comté	- 0,144	(- 0,15)	- 1,574 ***	(- 2,74)
52 : Pays-de-la-Loire	2,283 ***	(2,92)	- 3,606 ***	(- 7,76)
53 : Bretagne	0,793	(1,02)	- 1,608 ***	(- 3,49)
54 : Poitou-Charentes	1,789 **	(2,04)	- 3,580 ***	(- 6,88)
72 : Aquitaine	2,672 ***	(3,19)	- 1,713 ***	(- 3,44)
73 : Midi-Pyrénées	2,766 ***	(3,81)	- 1,353 ***	(- 3,14)
74 : Limousin	2,801 ***	(2,79)	- 2,772 ***	(- 4,64)
82 : Rhône-Alpes	Réf.	-	Réf.	-
83 : Auvergne	0,685	(0,81)	- 1,989 ***	(- 3,97)
91 : Languedoc-Roussillon	1,403 *	(1,79)	- 2,368 ***	(- 5,08)
93 : Provence-Alpes-Côte-d'Azur	1,218	(1,46)	- 0,525	(- 1,06)
94 : Corse	- 5,731 ***	(- 3,17)	- 5,286 ***	(- 4,92)
R <sup>2</sup> ajusté	0,628		0,485	

Lecture : ont été reportés ici les coefficients estimés des variables explicatives des temps d'accès aux établissements scolaires et aux emplois (cf. tableau 4 pour l'interprétation des résultats). Les paramètres sont significatifs au seuil de 1 % (\*\*\*) , 5 % (\*\*) et 10 % (\*).

Champ : 1 745 bassins de vie du référentiel rural restreint. La catégorie « référentiel rural restreint » rassemble les 1 745 bassins de vie dont le pôle a moins de 30 000 habitants.

Sources : Inra (temps d'accès) d'après Route120 (IGN) ; Recensement de 1999, Insee ; Inventaire communal 1998, Insee, SCEES et Datar.

des catégories d'espace, les gradients d'accessibilité varient selon la nature des équipements et épousent une forme différente en fonction de la distance au pôle urbain : l'augmentation des temps d'accès est linéaire pour les équipements de santé, les établissements scolaires et les services publics ou assimilés ; elle est logarithmique pour les commerces et services concurrentiels ; elle est quadratique pour les emplois.

La distance aux centres administratifs a un effet sur le temps de trajet quotidien des scolaires et des actifs. Elle n'a pas d'effet significatif sur les autres équipements. Les enfants qui résident à 30 minutes du chef-lieu de département ont un temps de trajet de neuf minutes supérieur à ceux qui habitent seulement à dix minutes, l'écart étant de trois minutes pour la préfecture de région (cf. tableau 6). L'effet est inverse sur la durée des migrations alternantes : plus les actifs habitent loin de leurs villes préfectures (région ou département) et plus le temps de trajet pour se rendre à leur travail est court. Cependant, le rôle de la distance aux centres administratifs sur les déplacements domicile-travail reste faible.

Le rôle de la distance moyenne aux bourgs et petites villes voisines des bassins de vie contigus apparaît significatif. Ainsi, une diminution de dix minutes de la distance moyenne aux pôles voisins entraîne une diminution des temps d'accès moyens de trois minutes pour les soins, de deux minutes pour les trajets des scolaires et pour les équipements concurrentiels, d'une minute pour les services publics. La même diminution entraîne une augmentation d'une minute des temps de trajet des actifs (cf. tableau 6).

## Prépondérance du pôle et qualité de la desserte routière locale

Les bassins de vie sont des territoires structurés autour de leurs pôles. En supposant que l'offre d'équipements et d'emplois est concentrée dans les pôles, les temps d'accès au sein des bassins seront d'autant plus faibles que la population est rassemblée dans le pôle et que les habitants des autres communes bénéficient d'une bonne desserte du territoire. Au-delà des phénomènes de congestion propres aux villes, la qualité de la desserte dépend du relief et de la densité des routes qui drainent le bassin. Afin de mesurer les effets de la concentration de population et la qualité de la desserte, on utilise cinq variables : la part de la population du bassin résidant dans le pôle ; la distance moyenne des communes du bassin au pôle ; la densité de routes « structurantes » (liaisons autoroutières et principales) et de routes locales (liaisons régionales, locales et bretelles), mesurée en rapportant la longueur totale des tronçons à la superficie du bassin ; enfin, l'altitude moyenne de la mairie des communes du bassin.

Ces cinq facteurs sont significatifs mais leur pouvoir explicatif diffère selon la nature des ressources. Pour les équipements concurrentiels, non concurrentiels et les services de soins, les variables ayant le plus d'effet sont : la concentration de la population dans le pôle, la densité des routes principales et le temps d'accès au pôle, l'altitude n'arrivant qu'en quatrième position et la densité des routes locales n'étant significative que pour le non concurrentiel. L'altitude a le pouvoir explicatif le plus fort pour les temps de

Tableau 7  
**Temps d'accès moyen aux équipements selon la catégorie d'espace du pôle animant le bassin de vie**

Bassin de vie centré sur	Nombre de bassins de vie	Temps d'accès aux équipements			Durée des trajets	
		concurrentiels	non concurrentiels	de santé	des scolaires	des actifs
un pôle urbain	188	7	9	12	19	15
une commune d'une couronne monopolaire	351	9	15	19	21	22
une commune multipolarisée	156	9	14	19	22	20
un pôle d'emploi du rural	504	8	15	23	26	15
une autre commune du rural	546	13	21	28	33	17

Lecture : la population des bassins de vie animés par un pôle urbain habite, en moyenne, à 7 minutes des équipements concurrentiels (cf. encadré 2 pour le calcul du temps d'accès moyen).

Champ : 1 745 bassins de vie du référentiel rural restreint. La catégorie « référentiel rural restreint » rassemble les 1 745 bassins de vie dont le pôle a moins de 30 000 habitants.

Sources : Inra (temps d'accès) d'après Route120 (IGN) ; Recensement de 1999, Insee ; Inventaire communal 1998, Insee, SCEES et Datar.

trajets domicile-travail et domicile-étude. Elle est suivie de la variable qui mesure la concentration de la population dans le pôle et les variables de densités routières (cf. tableau 6).

Une augmentation de 10 % de la concentration de la population du bassin dans le pôle entraîne une diminution de deux minutes des temps d'accès aux trois gammes d'équipements, la diminution des temps de trajet des scolaires et des actifs étant d'une minute. Les bassins de vie dont le réseau autoroutier et routier principal est plus dense ont des temps d'accès moyens plus faibles pour les scolaires et les actifs, ceci pour toutes les gammes d'équipement. L'effet de la distance moyenne des communes au pôle du bassin est significatif mais très faible : une augmentation de dix minutes accroît les temps d'accès aux équipements concurrentiels et non concurrentiels ainsi qu'aux emplois d'une minute. En revanche, elle réduit la distance aux services de soins de deux minutes, traduisant une plus forte diffusion de ceux-ci sur le territoire. Elle n'a pas d'effet sur les scolaires. Enfin les effets de l'altitude sont variables. Une augmentation de 100 mètres de l'altitude moyenne du bassin s'accompagne d'un accroissement de treize minutes des temps de trajets des scolaires et de sept et six minutes des temps d'accès aux services de santé et aux équipements concurrentiels. En revanche, l'effet de l'altitude est inversé pour les actifs et les services publics puisqu'une augmentation de 100 mètres s'accompagne d'une baisse des temps d'accès, respectivement de dix-neuf et quatre minutes (cf. tableau 5).

### **Spécificités régionales très marquées pour les actifs et les scolaires**

Le rôle des caractéristiques régionales est très variable. Seules sept régions sur les 22 présentent un effet spécifique quant aux valeurs de temps d'accès des équipements concurrentiels. Comparés aux bassins de vie de la région Rhône-Alpes, dont les valeurs sont proches des moyennes nationales, les bassins de vie franciliens enregistrent un temps d'accès inférieur de quatre minutes alors que celui des bassins de Champagne-Ardenne, Picardie, Centre, Pays-de-la-Loire, Poitou-Charentes et Languedoc-Roussillon est supérieur d'une à deux minutes (cf. tableau 5). Pour les équipements non concurrentiels, les temps d'accès des bassins de la moitié des régions semblent inférieurs, toutes choses étant égales par ailleurs, à ceux enregistrés dans les bassins rhônalpins. Outre

les bassins franciliens dont la population met onze minutes de moins pour atteindre les services publics ou assimilés, les temps d'accès sont plus faibles en Alsace, dans le Nord-Pas-de-Calais, en Picardie, en Poitou-Charentes et dans les régions méridionales (Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Corse). Le rôle des caractéristiques régionales se manifeste dans 14 régions quand on examine les temps d'accès aux services de santé. Les bassins franciliens sont très proches (13 minutes de moins qu'en Rhône-Alpes), en revanche les populations des bassins de vie de Champagne-Ardenne, des Pays-de-la-Loire, du Limousin, du Languedoc-Roussillon et de Corse sont, entre autres, plus éloignées des équipements médicaux. L'effet régional se manifeste dans encore plus de régions pour les trajets domicile-étude (15 régions) et domicile-travail (18). Les scolaires franciliens et corses ont respectivement douze minutes et six minutes de temps de trajet en moins que les rhônalpins. Les trajets sont inférieurs de quatre et trois minutes en Nord-Pas-de-Calais et en Alsace, de deux minutes en Lorraine, Picardie et Haute-Normandie. Les scolaires parcourent des distances plus longues (entre trois et une minute) dans les régions Centre, Limousin, Midi-Pyrénées, Aquitaine, Pays-de-la-Loire, Poitou-Charentes, Basse-Normandie et Languedoc-Roussillon. Enfin, les actifs franciliens vivant dans un bassin de vie du rural, avec un temps de trajet supérieur de trois minutes, se distinguent du reste de la population. Les actifs qui parcourent les trajets les plus courts résident en Corse, en Champagne-Ardenne ou en Poitou-Charentes.

### **Des services marchands plus éloignés dans les bassins à revenu faible**

La disparition des équipements dans certaines communes rurales et l'allongement des temps d'accès aux services de proximité peuvent être très lourds de conséquences en isolant les populations fragiles. À côté de la logique de concentration des équipements, qui répond à une adéquation entre l'offre et la demande, une longue tradition française veille, autant que faire se peut, à ce que l'ensemble de la population puisse bénéficier des commerces et des services. La présence d'équipements sur un territoire est posée comme une condition, d'une part, de l'amélioration des conditions de vie des habitants et, d'autre part, comme une contribution importante au développement économique et à l'attractivité de ce territoire. Ainsi, l'équité ter-

ritoriale est souvent appréhendée sous le prisme des disparités entre villes et campagnes mettant ainsi en exergue l'insuffisance des équipements des territoires ruraux.

Tableau 8  
**Relations entre la faiblesse du revenu fiscal déclaré et l'accessibilité**

	Niveau du premier quartile de revenu	Écart inter-décile de revenu
<b>Accessibilité générale</b>	0,017	- 0,005
concurrentiels	- 0,083 ***	- 0,005
non concurrentiels	0,037	0,004
de santé	- 0,034	0,018
des scolaires	- 0,020	0,057 *
des actifs	0,091 ***	- 0,065 ***

*Lecture : ce tableau présente les résultats des analyses de corrélations partielles entre la faiblesse du revenu fiscal déclaré et l'accessibilité. Deux variables sont testées séparément : le niveau de revenu du quartile inférieur et l'écart inter-décile. Pour chaque variable, le calcul est fait en contrôlant les effets des autres variables de revenu, la taille démographique du bassin ainsi que la composition sociale mesurée par la part des retraités, des ouvriers + employés, des cadres + professions intermédiaires. Les paramètres sont significatifs au seuil de 1 % (\*\*\*) , 5 % (\*\*) et 10 % (\*).*

*Champ : 1 745 bassins de vie du référentiel rural restreint. La catégorie « référentiel rural restreint » rassemble les 1 745 bassins de vie dont le pôle a moins de 30 000 habitants.*

*Sources : Inra (temps d'accès) d'après Route120 (IGN) ; Recensement de 1999, Insee ; Inventaire communal 1998, Insee, SCEES et Datar.*

En règle générale, les niveaux de revenus médians les plus élevés se situent dans le périurbain et dans les villes alors que les plus faibles caractérisent les espaces ruraux (Rouxel, 2003). La comparaison des disparités de revenus et d'accessibilité permet de montrer qu'il n'y a pas une relation systématique entre la faiblesse des revenus, mesurée par le quartile inférieur, et des temps d'accès élevés aux équipements (cf. tableau 8). En contrôlant l'effet du poids démographique des bassins de vie et de leurs caractéristiques sociales (poids des retraités et des catégories ouvriers, employés, professions intermédiaires et cadres) ainsi que la part des retraites et pensions dans le revenu, la corrélation entre le temps d'accès moyen et le niveau du quartile inférieur de revenu n'est significative que pour les équipements concurrentiels et les déplacements domicile-travail. Le temps d'accès aux commerces et services du secteur marchand est plus élevé dans les bassins de vie ayant les revenus les plus faibles. À l'inverse, et du fait de la périurbanisation, les temps de trajets des migrants alternants sont plus élevés dans les bassins ayant les revenus les plus forts. Les disparités de revenus, mesurées par l'écart inter-décile au sein des bassins, sont corrélées avec les durées de déplacements des scolaires et des actifs. □

---

## BIBLIOGRAPHIE

- Bessy-Pietri P., Hilal M. et Schmitt B. (2001)**, « Des évolutions démographiques rurales contrastées liées à la proximité et aux dynamiques urbaines », *Espaces Populations Sociétés*, n° 1-2, pp. 19-36.
- Blanc M., Schmitt B. avec la collaboration de Ambiaud É. (2007)**, « Orientation économique et croissance locale de l'emploi dans les bassins de vie des bourgs et petites villes », *Économie et Statistique*, n° 402, ce numéro.
- Dijkstra E.W. (1959)**, « A Note on Two Problems in Connexion with Graphs », *Numerische Mathematik*, n° 1, pp. 269-271.
- Fredman M., Tarjan R. (1987)**, « Fibonacci Heaps and Their Uses in Improved Network Optimization Algorithms », *Journal of the Association for Computing Machinery*, vol. 34, n° 3, pp. 596-615.
- Hilal M. et Renaud-Hellier E. (2005)**, « Dynamiques démographiques et socio-économiques des pôles intermédiaires périurbains et ruraux : le rôle de la distance à la ville », in *Rural-Urbain. Nouveaux liens, nouvelles frontières*, Presses Universitaires de Rennes, pp. 97-122.
- Insee (2001)**, *Inventaire communal*, Synthèses, n° 52.
- Insee (2003)**, « Structuration de l'espace rural : une approche par les bassins de vie », Rapport à la Datar (avec la participation de l'Ifen, l'Inra, le Scees). Téléchargeable sur : [http://www.insee.fr/fr/ffc/docs\\_ffc.bassins\\_vie/bassins\\_vie.htm](http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc.bassins_vie/bassins_vie.htm).
- Insee, Inra (1998)**, *Les campagnes et leurs villes*, Contours et Caractères, Insee.
- Julien P. (2007)**, « La France en 1 916 bassins de vie », *Économie et Statistique*, n° 402, ce numéro.
- Julien P., Pougard J. (2004)**, « Les bassins de vie, au cœur de la vie des bourgs et petites villes », *Insee première*, n° 953.
- Morel B. et Redor P. (2006)**, « La croissance démographique s'étend toujours plus loin des villes », *Insee première*, n° 1058.
- Rouxel M. (2003)**, « La carte de France des revenus déclarés », *Insee première*, n° 900.
-

# **Orientation économique et croissance locale de l'emploi dans les bassins de vie des bourgs et petites villes**

**Michel Blanc\* et Bertrand Schmitt\*\*  
avec la collaboration de Éric Ambiaud\*\*\***

---

L'examen de la façon dont se combinent localement les principales activités économiques met en évidence le poids croissant dans les emplois ruraux, des activités destinées à satisfaire les besoins des populations locales, activités qui constituent le socle d'une économie dite « résidentielle ». Parallèlement, l'agriculture et les secteurs qui lui sont directement liés, base traditionnelle des économies rurales, pèsent aujourd'hui peu et sont largement devancés par les secteurs industriels. Ainsi, alors qu'en 1990, seul un tiers des bassins de vie animés par un bourg ou une petite ville comptent plus d'emplois résidentiels que d'emplois agricoles et industriels, ils sont, en 1999, plus de la moitié à être dans ce cas. Au cours de la période, ces bassins à économie résidentielle ont connu un développement économique plus favorable que les bassins à caractère plus industriel ou agricole. En outre, toutes choses égales par ailleurs, la croissance de l'emploi a été plus marquée dans les bassins proches des grands pôles urbains et la dynamique démographique locale influence positivement le développement des activités économiques. Si, en parallèle, la croissance de la population a été favorisée par la croissance économique locale, cette dernière engendre plus de croissance démographique locale que la croissance démographique n'engendre de croissance économique locale.

---

*\* Inra, ESR, Toulouse ; \*\* Inra, CESAER, Dijon ; \*\*\* Insee Midi-Pyrénées, Toulouse.  
Ce travail a été, pour une large partie, réalisé dans le cadre du groupe de travail Insee-IFEN-Inra-Scees « Structuration de l'espace rural : une approche par les bassins de vie », coordonné par le Pôle de services de l'action régionale Analyse territoriale de la DR-Insee PACA, Marseille. Les auteurs tiennent à remercier les membres de ce groupe pour leurs remarques et conseils, et plus particulièrement les animateurs efficaces du groupe de travail que furent Philippe Julien et Michel Gaudey. Ils remercient également les deux relecteurs anonymes pour leurs judicieuses suggestions.*

**D**éfinir l'espace rural n'est jamais opération aisée. Dans la plupart des conventions statistiques, il est identifié comme un reste : la partie du territoire qui n'est pas urbaine, la ville pouvant, quant à elle, être définie de différentes manières. Dans l'opposition ancienne entre communes rurales et communes urbaines, elle est conçue comme un espace caractérisé par la continuité du bâti et par le regroupement d'une population dépassant un certain seuil. Elle peut aussi être vue comme un centre d'emploi polarisant, autour de lui, des espaces plus résidentiels dont les habitants travaillent en majorité dans ce centre. C'est cette logique qui a présidé au zonage en aires urbaines et en aires d'emploi de l'espace rural (ZAUER) dans lequel les aires urbaines sont constituées par des pôles urbains (unités urbaines offrant au moins 5 000 emplois) entourés de leur couronne périurbaine principalement peuplée de migrants alternants, le reste du territoire constituant soit une frange périurbaine multipolarisée, soit l'espace à dominante rurale (Vallès, 2002).

Cependant, une enquête réalisée par le Credoc a révélé que les Français avaient une conception beaucoup plus large du rural (Bigot et Hatchuel, 2002). Ainsi, l'immense majorité des résidents des couronnes périurbaines considèrent qu'ils vivent dans le rural. Il en va aussi de même pour certains habitants des pôles urbains. Vivre à la campagne consisterait donc à résider dans des espaces de faible densité et en des lieux où l'on est à proximité immédiate d'espaces naturels ou cultivés. C'est à cette notion de rural élargi, c'est-à-dire regroupant avec l'espace à dominante rurale, l'ensemble des communes périurbaines et les pôles urbains de moins de 30 000 habitants, que se réfère le découpage en bassins de vie des bourgs et petites villes qui a été réalisé pour le Comité interministériel de l'aménagement et du développement du territoire (Insee, 2003). Ainsi délimité, le territoire « rural » recouvre quasiment les quatre cinquièmes (79 %) de la superficie du pays et abrite un peu plus du tiers de sa population (36 %). La densité d'habitants y est faible (49 habitants au kilomètre carré) comparée au reste du pays (324 habitants au kilomètre carré). Au sein de ce territoire, 1 745 communes ou unités urbaines constituant des centres de services ont été identifiées. Chacune polarise autour d'elle d'autres communes avec lesquelles elle forme un « bassin de vie ». Ces bassins, dont on trouvera une définition précise dans Julien (2007), constituent la plus petite maille territoriale sur laquelle les habitants ont un accès aux principaux services et, dans une certaine mesure, à

l'emploi. Un tel découpage territorial permet de préciser ce qui différencie les espaces ruraux entre eux. Cet angle d'attaque, complémentaire de l'examen des critères de différenciation entre espaces ruraux, périurbains et urbains (Inra et Insee, 1998 ; Bessy-Pietri *et al.*, 2000 ; Morel et Redor, 2006), est celui qui est adopté ici pour analyser la différenciation spatiale des orientations économiques des territoires ruraux et de leur croissance.

Étant donnée la forte différenciation, notamment intersectorielle, des évolutions de l'emploi (Doguet, 2004), on peut supposer que les dynamiques économiques rurales sont particulièrement dépendantes des structures productives locales. Nombreux sont aujourd'hui les travaux d'économie régionale ou urbaine qui révèlent le rôle-clé joué par la nature des structures économiques sur la croissance locale de l'emploi (Gaigné *et al.*, 2005). Ainsi, bien que leurs résultats soient contrastés, Glaeser *et al.* (1992), Henderson *et al.* (1995) tout comme Combes (2000) ou Combes *et al.* (2004) ont montré que la nature plus ou moins spécialisée de la structure industrielle locale influence fortement la croissance économique des zones d'emploi et/ou des zones urbaines.

### **L'importance de l'économie « résidentielle » parmi les emplois ruraux**

En complément à la classification traditionnelle des activités économiques en trois secteurs proposée par Clarke (1951) et en s'inspirant d'approches comme la théorie de la base exportatrice, on doit aujourd'hui, et notamment quand on s'intéresse aux bassins de vie des bourgs et petites villes, considérer que l'économie de ces territoires est structurée par deux grands types d'activités : celles essentiellement destinées à satisfaire les besoins des populations locales (qu'elles soient permanentes ou temporaires) et celles produisant ou contribuant à produire des biens et services destinés à un marché plus vaste que le seul marché local, que celui-là soit régional, national ou international. Les premières sont beaucoup moins exposées que les secondes à la concurrence d'entreprises situées à l'extérieur de leur bassin de vie et leur dynamique est davantage affectée par les évolutions démographiques locales. Parmi les activités répondant aux demandes de marchés externes au bassin de vie, il convient de distinguer tout d'abord celles qui relèvent de la production agricole et de sa transformation, qui, du fait de leur fort attachement au sol, ont longtemps été considérées comme

l'élément structurant de l'économie des espaces ruraux. Plus « *footloose* » (c'est-à-dire moins dépendantes, dans leur choix de localisation, de la contrainte foncière), les activités relevant de la sphère industrielle ont toujours un poids non négligeable dans les économies rurales, bien que celui-ci soit souvent passé sous silence.

Ainsi, pour analyser l'orientation économique des bassins de vie et, donc, leur niveau de spécialisation, on a cherché à regrouper les secteurs d'activité économique de la nomenclature économique de synthèse (NES) en trois grands ensembles : ceux relevant de l'économie résidentielle, ceux relevant de l'économie agri-alimentaire et ceux relevant de l'économie industrielle, prise au sens large, *i.e.* incluant les services aux entreprises (cf. encadré 1). En dépit de la difficulté d'affectation de certains secteurs, qui, notamment parmi les services, s'adressent autant aux ménages qu'aux entreprises et autant aux exploitations agricoles qu'aux autres entreprises (1), ce découpage des activités économiques donne une image plus conforme au fonctionnement économique contemporain des territoires étudiés que les découpages plus traditionnels.

La dynamique des activités essentiellement destinées à satisfaire les besoins des populations locales est en bonne partie liée à l'intensité des flux migratoires. L'arrivée de nouveaux résidents stimule la demande qui leur est adressée. Inversement, une palette étendue et diversifiée de ces services constitue un atout pour attirer de nouvelles populations. Cette « économie résidentielle » joue un rôle important dans les territoires ruraux. En 1999, elle fournissait un

peu plus de la moitié (51,6 %) des emplois dans un bassin de vie sur deux (cf. tableau 1), plus de 44 % dans trois quarts d'entre eux, et moins de 25 % dans seulement dix des 1 745 bassins de vie. Cependant, eu égard à l'important développement du tourisme, notamment rural, et à son rôle potentiel dans le développement local (Vollet, 1998), on ne peut supposer que ces emplois soient, dans tous les bassins de vie, à l'usage exclusif des populations résidentes et il y a lieu de repérer des bassins à plus ou moins fort potentiel touristique. Cette spécialisation touristique ne concerne finalement qu'un nombre limité de bassins de vie, qui se trouveront ainsi portés par des dynamiques particulières. Si on considère le nombre de lits d'accueil touristique rapportés à la population résidente, la taille de la population concernée par les activités résidentielles locales est susceptible d'augmenter de 40 %, en saison touristique, dans la moitié des bassins dont l'activité économique est dominée par ces secteurs résidentiels (où l'emploi résidentiel est supérieur à 50 %) et même de doubler dans un quart d'entre eux (cf. tableau 1).

Les autres activités économiques, que l'on peut considérer comme « exportatrices », offrent des

1. C'est le cas, par exemple, des activités financières ou des transports ferroviaires dont on a considéré ici qu'ils desservent plus les ménages locaux que les entreprises locales. Étant donné leur faible poids dans les économies locales (respectivement 2,2 % et 0,7 % des emplois résidentiels des bassins de vie des petites villes et des bourgs), leur affectation à tel ou tel type d'activité ne modifierait que marginalement les résultats présentés ici. De son côté, le regroupement de l'ensemble des services aux entreprises avec les activités « industrielles » (dans les emplois desquelles ils pèsent pour 21,2 %) peut masquer la possibilité de leur usage par les exploitations agricoles et leurs industries d'aval. Au vu du type d'activités concernées, on fait cependant l'hypothèse qu'ils sont principalement mobilisés par les firmes industrielles.

#### Encadré 1

### TROIS GRANDES CATÉGORIES D'EMPLOI

Les emplois locaux, repérés ici par les actifs du recensement de population de 1999 comptés à leur lieu de travail, ont été répartis en trois grandes catégories à partir des regroupements suivants, effectués en utilisant la nomenclature économique de synthèse (en 36 secteurs voire 114 secteurs parfois).

*Secteurs de l'économie résidentielle* : commerce et réparation automobile, commerce de détail, réparations, bâtiment, transports ferroviaires, transports routiers de voyageurs, agences de voyage, activités financières, activités immobilières, services aux particuliers, éducation, santé, action sociale et administration.

*Secteurs de la sphère agri-alimentaire* : agriculture, sylviculture et pêche et industries agricoles et alimentaires.

*Secteurs de l'industrie* au sens large : tous les autres secteurs, c'est-à-dire industries de biens de consommation, industrie automobile, industries des biens d'équipement, industries des biens intermédiaires, énergie, commerce de gros, intermédiaires, travaux publics, autres transports (transport routier de marchandise, transports par eau, transports aériens, transport spatial), manutention, entreposage, gestion d'infrastructures, organisation du transport de fret et services aux entreprises.

biens et services qui, pour l'essentiel, sont écoulés en dehors du bassin de vie où ils sont produits. Même s'il reste emblématique des territoires ruraux, l'ensemble formé de l'agriculture et des industries agro-alimentaires occupe une faible fraction des actifs travaillant dans les bassins de vie : un sixième en moyenne en 1999 et même moins de 9 % dans un quart d'entre eux. La sphère agri-alimentaire n'est donc plus l'élément structurant de l'économie des territoires ruraux. Elle fournit presque moitié moins d'emplois que l'industrie prise ici au sens large.

En effet, la sphère industrielle occupe en moyenne près de 30 % de la main-d'œuvre rurale. S'élevant à plus de 40 % des emplois locaux dans le quart des bassins les plus marqués par ces activités, cette proportion ne descend en dessous de 20 % que dans un autre quart des bassins de vie (cf. tableau 1). Mais, au-delà du poids de l'industrie dans leur tissu économique local, les bassins de vie se distinguent aussi par la nature plus ou moins spécialisée de leur industrie, celle-ci pouvant favoriser ou au contraire handicaper les évolutions locales de l'emploi. Les tissus industriels ruraux apparaissent tout d'abord assez spécialisés, dans la mesure où, en moyenne, un seul secteur industriel regroupe à lui seul plus de 40 % des emplois industriels locaux, cette proportion s'élevant à 48 % dans les bassins où l'industrie rassemble plus du tiers des emplois locaux. Mais, la variabilité autour de cette moyenne est conséquente : si un quart des bassins à forte prégnance industrielle (emplois industriels supérieurs au tiers du total des emplois) présente un degré de spécialisation industrielle modérée (inférieure à 30 %), un autre quart est très fortement spécialisé dans

la mesure où un seul secteur industriel y procure plus 60 % des emplois industriels.

### Une différenciation des bassins de vie selon leur orientation économique

Dans le prolongement de cette analyse des activités économiques présentes dans les bassins de vie, l'examen de la façon dont ces différents types d'activité se combinent localement permet de proposer une typologie visant à décrire l'orientation économique des bassins de vie (Ambiaud *et al.*, 2004). Cette dernière, qui comporte onze catégories, s'appuie sur des seuils définis de façon à mettre tout d'abord en exergue l'activité économique majoritaire, c'est-à-dire celle qui concerne plus de la moitié des emplois locaux, puis à déterminer la ou les activités complétant le tissu productif local.

On a ainsi cherché à repérer, dans un premier temps, les bassins où l'économie résidentielle procure plus de la moitié des emplois. Ces bassins à « économie résidentielle dominante » ou « bassins résidentiels » ont été répartis en quatre types (cf. tableau 2). L'économie locale du premier type est fortement tirée par le tourisme, ces bassins « résidentiels et touristiques » étant caractérisés par une capacité d'accueil touristique qui, évaluée en nombre de lits, dépasse la population résidente de plus de moitié. Parmi les autres bassins résidentiels, des « bassins résidentiels et agri-alimentaires » et des « bassins résidentiels et industriels » ont été identifiés. Dans les premiers, la sphère agri-alimentaire occupe davantage la main-d'œuvre locale que les activités industrielles et

Tableau 1  
L'activité économique dans les bassins de vie

	Nombre de bassins	Valeur moyenne	Écart-type	Premier quartile	Médiane	Troisième quartile
Poids des trois catégories d'emploi (en %)						
Emplois « résidentiels » ( $E_r$ )	1745	52,4	12,5	44,0	51,6	60,0
Emplois « agri-alimentaires » ( $E_a$ ) (1)	1745	16,9	10,2	9,0	15,3	22,8
Emplois « industriels » ( $E_i$ ) (2)	1745	30,7	13,4	20,9	28,9	38,2
Nombre de lits d'accueil touristique (rapportés à la population résidente du bassin)						
Dans l'ensemble des bassins	1745	0,86	1,91	0,16	0,31	0,67
Dans les seuls bassins où $E_r > 1/2$	977	1,26	2,46	0,18	0,39	1,05
Poids du secteur industriel le plus important dans les emplois industriels du bassin (en %)						
Dans l'ensemble des bassins	1745	43,5	17,7	29,6	40,1	53,4
Dans les seuls bassins où $E_i > 1/3$	642	47,7	18,6	32,9	43,7	60,5

1. Agriculture-forêt-pêche et industries agricoles et alimentaires (IAA).  
2. Y compris services aux entreprises et hors IAA.

Sources : Recensement de la population de 1999, Insee et Insee (2003).

concerne plus du sixième des emplois locaux. Dans les seconds, les activités industrielles procurent plus d'un tiers des emplois et donc nécessairement davantage que les activités de production de biens agricoles et alimentaires. Enfin, le dernier type de bassins résidentiels regroupe tous ceux qui ne rentrent dans aucune des trois catégories précédentes.

Une logique similaire a guidé le classement des bassins où l'économie résidentielle n'est pas majoritaire. Les bassins à « tendance industrielle » et dont l'économie est plus tournée vers l'extérieur que vers leurs propres résidents se caractérisent par un nombre d'emplois industriels supérieur à celui de la sphère agri-alimentaire. Quatre catégories de bassins industriels ont été identifiées. Les bassins « très industriels » sont ceux où les activités industrielles, au sens large, occupent plus de la moitié de la main-d'œuvre locale. Au sein de cet ensemble, les bassins « mono-spécialisés », c'est-à-dire ceux où plus de la moitié des emplois industriels (au sens « manufacturier » de la catégorie) est fournie par un seul des secteurs industriels de la nomenclature économique de synthèse en 36 secteurs (NES 36), ont été distingués des autres. Les bassins « plutôt industriels » sont ceux où la part de l'emploi industriel (au sens large) dans l'emploi total est comprise entre un tiers et la moitié tout en étant supérieure à celle de la sphère agri-alimentaire. En leur sein, les bassins mono-spécialisés sont distingués des autres selon la même règle que celle utilisée pour les bassins très industriels.

De leur côté, les bassins agricoles et alimentaires se caractérisent par un nombre d'emplois dans la sphère agri-alimentaire supérieur à celui des activités industrielles et donc, par construction, représentant plus du quart de l'emploi total. Parmi ces bassins, deux types ont été distingués selon que l'agriculture fournissait plus, ou moins, d'emplois que les industries agro-alimentaires. Enfin, les bassins classés dans aucun des types précédemment définis constituent une catégorie résiduelle peu nombreuse : les bassins « diversifiés ».

En 1999, plus de la moitié des 1 745 bassins de vie des bourgs et petites villes (56 %) sont à orientation fortement résidentielle. Ils regroupent près de 62 % du territoire des bassins de vie étudiés ici, sur lesquels vivent près de treize millions d'habitants et qui offrent près de quatre millions d'emplois (cf. tableau 3). La répartition géographique de ces 977 bassins dépend, pour une part, de leur position dans l'armature urbaine française (cf. annexe). Ainsi, les bassins dont le pôle est une petite unité urbaine ou une commune périurbaine sont souvent à orientation exclusivement résidentielle, les bassins « résidentiels et touristiques » ou « résidentiels et agri-alimentaires » étant ici exceptionnels et les bassins « résidentiels et industriels » rares. Mais l'économie résidentielle structure également fortement les bassins de vie plus éloignés des centres urbains. Elle fournit ainsi la majorité des emplois dans 525 des 1 050 bassins dont le pôle est situé dans l'espace à dominante rurale. Ici, plus souvent que dans l'espace à dominante urbaine, l'orientation résidentielle dominante se com-

Tableau 2  
Répartition des 1 745 bassins de vie des bourgs et petites villes selon leur orientation économique

	977 bassins à « économie résidentielle dominante » ( $E_R > 50\%$ )		768 bassins plus tournés vers l'« extérieur » ( $E_R \leq 50\%$ )	
747 bassins au poids faible de l'industrie et de l'agri-alimentaire	463 bassins <i>résidentiels et peu industriels ou agri-alimentaires</i>	192 bassins <i>résidentiels et touristiques</i>	92 bassins « <i>diversifiés</i> »	
643 bassins à « tendance industrielle » ( $E_I \geq 1/3$ et $E_I > E_A$ )	155 bassins <i>résidentiels et industriels</i>		319 bassins <i>plutôt industriels</i>	dont 201 <i>non spécialisés</i>
				dont 118 <i>spécialisés</i>
			169 bassins <i>très industriels</i>	dont 79 <i>non spécialisés</i>
				dont 90 <i>spécialisés</i>
355 bassins à « tendance agri-alimentaire » ( $E_A > E_I$ et $E_A \geq 1/6$ )	67 bassins <i>résidentiels et agri-alimentaires</i>		188 bassins <i>agri-alimentaires</i>	dont 137 à <i>dominante agricole</i>
				dont 51 à <i>dominante alimentaire</i>

Lecture :  $E_R$  désigne les emplois résidentiels,  $E_A$  les emplois agricoles et  $E_I$  les emplois industriels.  
Sources : Recensement de la population de 1999, Insee et Insee (2003).

bine avec une activité agricole non négligeable ou s'appuie sur le tourisme. Et, sans surprise, les bassins « résidentiels et touristiques » sont localisés dans les zones de montagne (comme c'est le cas de celui de Barcelonnette ou de l'Argentière-la-Bessée) mais aussi sur le littoral (tel celui de Pont-Aven) et en Corse ainsi que dans quelques autres poches touristiques comme le Morvan (avec, par exemple, le bassin de Château-Chinon), le Massif Central (avec La Bourboule) ou le Périgord.

Bien que peu nombreux (169 au total en 1999 pour 1,7 million d'habitants et 664 000 emplois), les bassins « très industriels » présentent la particularité de regrouper les bassins les plus densément peuplés, leur densité de popu-

lation moyenne avoisinant les 140 habitants par km<sup>2</sup>. Ils sont plutôt sur-représentés à l'est de la diagonale Cherbourg/Marseille (excepté en Provence-Alpes-Côte d'Azur) et notamment présents en région Rhône-Alpes. On retrouve ici le tissu de petits pôles industriels qui a, historiquement, animé le milieu rural, parmi lesquels pourraient être cités les bassins de Nantua, de Morez ou de Saint-Amarin. À cela, s'ajoute un ensemble de bassins localisés en périphérie de pôles urbains qui témoignent du maintien ou du développement d'activités productives là où les influences urbaines s'estompent et, avec elles, le poids de l'activité résidentielle. Les structures industrielles de ces bassins sont diverses. Parfois, une seule firme fournit la majorité, voire la quasi-totalité, des emplois industriels,

Tableau 3  
Caractéristiques en 1999 des bassins de vie des bourgs et petites villes selon leur orientation économique de 1999

Type de bassins	Nombre de bassins	Superficie (km <sup>2</sup> )	Population (en milliers d'habitants)	Emplois (en milliers)	Densité démographique	Emplois / actifs	Population moyenne	Nombre moyen d'emplois
Résidentiels et touristiques	192	50 793	1 564,8	536,0	83,6 <i>(188,1)</i>	0,99 <i>(0,27)</i>	8 150 <i>(6 139)</i>	2 792 <i>(2 174)</i>
Résidentiels et industriels	155	40 840	2 770,6	883,1	112,4 <i>(100,2)</i>	0,75 <i>(0,21)</i>	17 875 <i>(12 284)</i>	5 698 <i>(4 759)</i>
Résidentiels et agri-alimentaires	167	42 356	1 516,7	430,4	49,7 <i>(35,3)</i>	0,76 <i>(0,18)</i>	9 082 <i>(5 749)</i>	2 577 <i>(2 022)</i>
Résidentiels et peu industriels ou agri-alimentaires	463	130 984	6 953,0	2 110,4	97,4 <i>(137,5)</i>	0,74 <i>(0,24)</i>	15 017 <i>(11 789)</i>	4 558 <i>(4 694)</i>
Très industriels mais non spécialisés	79	9 103	887,7	314,8	135,8 <i>(99,1)</i>	0,88 <i>(0,29)</i>	11 237 <i>(6 319)</i>	3 985 <i>(2 435)</i>
Très industriels et spécialisés	90	10 834	840,2	349,4	136,7 <i>(164,1)</i>	1,06 <i>(0,42)</i>	9 335 <i>(5 005)</i>	3 883 <i>(2 575)</i>
Plutôt industriels mais non spécialisés	201	52 154	2 997,5	1 040,2	81,4 <i>(119,1)</i>	0,83 <i>(0,16)</i>	14 913 <i>(10 232)</i>	5 175 <i>(4 330)</i>
Plutôt industriels et spécialisés	118	24 874	1 197,6	386,4	64,2 <i>(45,6)</i>	0,83 <i>(0,17)</i>	10 149 <i>(5 075)</i>	3 275 <i>(1 906)</i>
Agri-alimentaires à dominante agricole	137	32 992	1 032,0	334,3	39,3 <i>(32,9)</i>	0,86 <i>(0,14)</i>	7 533 <i>(4 301)</i>	2 440 <i>(1 647)</i>
Agri-alimentaires à dominante alimentaire	51	11 275	486,8	177,8	52,7 <i>(38,5)</i>	0,91 <i>(0,15)</i>	9 545 <i>(6 085)</i>	3 487 <i>(2 681)</i>
Diversifiés	92	22 635	972,6	323,9	47,6 <i>(28,6)</i>	0,82 <i>(0,17)</i>	10 572 <i>(8 466)</i>	3 520 <i>(3 628)</i>
Ensemble des bassins de vie en 1999	1 745	428 840	21 219,5	6 886,7	83,8 <i>(120,1)</i>	0,83 <i>(0,25)</i>	12 160 <i>(9 582)</i>	3 947 <i>(3 734)</i>

Lecture : écarts-types en italiques et entre parenthèses.  
Source : Recensement de la population de 1999, Insee.

c'est notamment le cas dans les bassins où sont implantées des centrales nucléaires (Saint-Ciers-sur-Gironde, Lagnieu, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Beaumont-Hague). Mais il peut aussi s'agir d'une entreprise privée comme à Fleury-sur-Andelle avec un gros établissement produisant des caoutchoucs pour l'automobile. On trouve plus rarement des configurations de système productif localisé comme dans le bassin de Malesherbes avec l'industrie graphique. Ailleurs, la relative proximité d'une grande métropole aura permis la venue de firmes relevant de différents secteurs d'activité comme dans le Bassin de Mouy dans l'Oise. Les 319 bassins « plutôt industriels » (et peu résidentiels), qui regroupent quatre millions d'habitants et concernent près d'un million d'emplois, sont cependant moins densément peuplés que les précédents. Assez uniformément répartis sur l'ensemble du territoire, ils sont néanmoins plus rares dans le sud du pays et plus fréquents sur ses franges orientales (de la région Rhône-Alpes à l'Alsace) et sur les pourtours du Bassin Parisien (Picardie, nord de la région Centre et Pays de la Loire). Ils sont également deux fois plus nombreux dans l'espace à dominante rurale que dans l'espace à dominante urbaine (cf. annexe).

Rares sont finalement les bassins à orientation strictement « agri-alimentaire », même si on adjoint aux 188 bassins classés dans cette catégorie les 167 bassins qui, à côté d'une orientation résidentielle dominante, maintiennent ou développent une activité agri-alimentaire conséquente. Pris dans cette acception très extensive, ils concernent trois millions d'habitants et moins d'un million d'emplois. Ils représentent en outre les territoires les moins densément peuplés avec des densités moyennes (pôles compris) n'excédant pas les 50 habitants par km<sup>2</sup>. Exceptionnels autour des centres urbains, les bassins agri-alimentaires sont plus particulièrement repérables à l'ouest de la diagonale Cherbourg/Marseille. Les bassins « agri-alimentaires à dominante alimentaire » sont principalement localisés en Bretagne (on y trouve, par exemple, Lamballe ou Landivisiau), alors que le Sud-Ouest et le Massif Central sont plutôt les terres d'élection des bassins « agri-alimentaires à dominante agricole ». On a affaire, dans le premier cas, à une région où les dynamiques économiques rurales ont été portées par le développement d'une industrie agroalimentaire appuyée sur l'agriculture locale, alors que le second cas est plutôt emblématique des espaces ruraux en déclin démographique et économique.

### **Entre 1990 et 1999, forte chute du nombre de bassins agricoles ou industriels au profit d'une orientation résidentielle qui devient majoritaire**

Au cours de la décennie 1990, la distribution des bassins de vie selon leur orientation économique a enregistré d'importantes modifications (cf. tableau 4). La poursuite, à un rythme soutenu, de la baisse de l'emploi agricole se traduit par un effondrement du nombre de bassins « agri-alimentaires à tendance agricole » qui passe de 397 à 137. Ceux qui ont changé de catégorie ont, dans leur grande majorité, vu le nombre de leurs emplois résidentiels s'accroître et la part de ceux-ci franchir la barre des 50 %. 87 sont devenus « résidentiels et agri-alimentaires » et 60 « résidentiels et sans dominante agri-alimentaire ou industrielle ». Dans ce dernier cas, la part des emplois de l'agriculture et des industries agricoles et alimentaires a chuté en dessous du seuil des 16,6 %. À l'inverse, le nombre de bassins « agri-alimentaires à dominante alimentaire » s'est accru du fait principalement du basculement dans cette catégorie d'anciens bassins « agri-alimentaires à dominante agricole », notamment en Bretagne.

Le nombre des « bassins très industriels » est demeuré pratiquement stable, les 39 pertes en direction des « bassins industriels » ayant été compensées par 35 mouvements en sens inverse. En revanche, les effectifs des « bassins industriels » se sont réduits, essentiellement par le jeu de la croissance de leur nombre d'emplois résidentiels. 34 sont devenus « résidentiels et sans dominante agri-alimentaire ou industrielle » et 71 sont devenus « résidentiels et industriels ». Si la part de l'emploi industriel a baissé dans les premiers, ce n'est pas nécessairement le cas de tous les seconds, car le changement de catégorie traduit une hausse de la part des emplois résidentiels qui a pu se faire au seul détriment de celle des emplois « agri-alimentaires ». Les bassins spécialisés ont, dans l'ensemble, mieux résisté à l'érosion de leur nombre que les bassins non spécialisés. La structuration de l'industrie locale autour d'un secteur dominant semble avoir favorisé le maintien dans la catégorie des bassins industriels alors que les configurations comportant une industrie plus diversifiée apparaissent plus fragiles.

Le déclin du nombre de bassins « agri-alimentaires à dominante agricole » et « industriels et non spécialisés » a eu pour contrepartie un fort accroissement du nombre de bassins résidentiels. On en comptait 649 en 1990 et 977 neuf ans

plus tard. Cette augmentation, portée pour une large part par la croissance des emplois résidentiels et secondairement par le recul des emplois agri-alimentaires ou industriels, a concerné, au premier chef, les bassins « résidentiels et sans dominante agri-alimentaire ou industrielle » dont le nombre a presque doublé, passant de 250 à 463 (cf. tableau 4). En revanche, l'effectif des bassins « résidentiels et touristiques » n'a connu qu'une faible progression. Ces territoires ruraux dont l'économie locale dépend fortement du tourisme demeurent pour l'essentiel localisés dans les zones montagneuses et sur le littoral. L'essor du tourisme vert se traduit cependant par l'apparition de quelques nouveaux bassins « résidentiels et touristiques », notamment dans le Limousin, l'Auvergne et le Périgord.

### Des dynamiques démographiques et économiques contrastées, souvent reliées à l'orientation économique du bassin

Entre 1990 et 1999, le nombre d'emplois s'est accru en moyenne de près de 3 % dans les bas-

sins de vie des bourgs et petites villes, alors que leur population a augmenté de 3,7 % (cf. tableau 5). Cependant, la variabilité des évolutions autour de ces moyennes est extrême, les coefficients de variation (rapport de l'écart-type sur la moyenne) étant respectivement de 460 % et 226 %. Alors qu'un quart des bassins subit des pertes d'emplois de plus de 5 %, le quart des bassins ayant la plus forte croissance voit ceux-ci augmenter de plus de 9 %. Plus resserrées, les évolutions démographiques sont inférieures à - 1,7 % pour un quart des bassins et supérieures à + 2,6 % pour le quartile supérieur.

Ces dynamiques démographiques et économiques des bassins de vie sont en partie liées à l'orientation économique qui était la leur en début de période (cf. tableau 5). En moyenne, les bassins agri-alimentaires enregistrent les performances les plus médiocres. C'est particulièrement vrai de ceux qui étaient, en 1990, « à dominante agricole ». Ce sont les seuls à enregistrer une baisse du nombre de leurs emplois, alors que leur population n'augmente pratiquement pas. Toutefois, cette tendance moyenne

Tableau 4  
Répartition des bassins de vie selon leur orientation économique de 1990 et de 1999

1990/ 1999	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	Total 1990
1	<b>159</b>	1	-	11	1	-	-	-	-	-	-	172
2	-	<b>48</b>	-	30	1	-	4	4	-	-	-	87
3	6	-	<b>76</b>	53	-	-	-	-	1	2	2	140
4	3	18	1	<b>225</b>	-	-	-	2	-	-	1	250
5	1	3	-	-	<b>45</b>	11	16	4	-	-	-	80
6	-	3	-	-	14	<b>60</b>	6	13	-	-	-	96
7	1	58	-	21	14	6	<b>115</b>	23	1	1	4	244
8	3	13	1	13	4	11	18	<b>52</b>	-	1	9	125
9	15	1	87	60	-	1	12	10	<b>132</b>	23	56	397
10	1	-	1	2	-	-	2	-	2	<b>20</b>	1	29
11	3	10	1	48	-	1	28	10	1	4	<b>19</b>	125
Total 1999	192	155	167	463	79	90	201	118	137	51	92	1745

1. Résidentiels et touristiques
2. Résidentiels et industriels
3. Résidentiels et agricoles
4. Résidentiels
5. Très industriels non spécialisés
6. Très industriels spécialisés
7. Industriels non spécialisés
8. Industriels spécialisés
9. Agri-alimentaires à dominante agricole
10. Agri-alimentaires à dominante alimentaire
11. Diversifiés

Lecture : sur les 172 bassins de vie qui étaient résidentiels et touristiques en 1990, 159 le sont restés en 1999, l'un d'entre eux est devenu résidentiel et industriel, 11 se sont transformés en bassins résidentiels et un est devenu très industriel non spécialisé. De la même façon, sur les 192 bassins résidentiels et touristiques en 1999, 159 l'étaient déjà en 1990 alors que 6 étaient résidentiels et agri-alimentaires, 3 simplement résidentiels.

Source : Recensements de la population de 1990 et 1999, Insee.

recouvre une très forte dispersion : la croissance démographique et économique dépasse les 4 % dans un quart de ces bassins.

À l'inverse, les bassins résidentiels, à l'exception toutefois de ceux où l'économie agri-alimentaire joue un rôle significatif, ont connu un dynamisme économique et démographique important : on y observe une augmentation moyenne de l'emploi et de la population avoisinant ou dépassant les 7 %. Là aussi, la dispersion de ces indicateurs est grande et de très fortes croissances côtoient des décroissances, parfois importantes. Par exemple, si, dans un quart des 320 bassins résidentiels, l'emploi s'accroît de près de 12 %, il est en chute de plus de 0,5 % dans un autre quart. Seuls les bassins résidentiels et touristiques enregistrent, pour au moins les trois quarts d'entre eux, une croissance tant de l'emploi que de la population.

Enfin, dans ce paysage contrasté, les bassins plutôt industriels et très industriels occupent une position intermédiaire dans la hiérarchie des évolutions. Les bassins non spécialisés du point de vue industriel ont tendance à obtenir de meilleures performances que les bassins industriels spécialisés, la diversité de leurs activités industrielles semblant les abriter davantage des effets des crises sectorielles.

Néanmoins, si emploi et population évoluent le plus souvent dans le même sens, cette relation n'est pas systématique (cf. tableau 6). Ainsi, 104 bassins enregistrent une augmentation de l'emploi local en dépit d'une baisse démographique, alors que 262 d'entre eux sont dans une situation inverse, leur croissance démographique s'accompagnant d'un déclin de leurs emplois.

Tableau 5  
Dispersion des évolutions de l'emploi et de la population de 1990 à 1999 des bassins de vie selon leur orientation économique

**A - Évolution de l'emploi de 1990 à 1999**

En %

Type de bassin en 1990	Moyenne	Écart- type	Premier quar- tile	Troisième quartile
Résidentiel et Touristique	7,8	14,6	0,2	12,7
Résidentiel et Industriel	7,4	15,4	- 2,8	12,4
Résidentiel et Agricole	2,2	8,8	- 3,0	7,8
Résidentiel	7,4	14,0	- 0,7	11,9
Très industriel non spécialisé	2,4	13,7	- 7,2	8,7
Très industriel spécialisé	2,1	15,8	- 6,3	7,5
Industriel non spécialisé	4,0	16,7	- 4,9	8,9
Industriel spécialisé	0,2	11,3	- 6,3	5,8
Agri- alimentaire à dominante agricole	- 1,4	10,6	- 8,7	4,2
Agri- alimentaire à dominante alimentaire	1,8	11,2	- 6,7	9,7
Diversifié	1,3	10,2	- 5,0	5,1
Total	3,0	13,5	- 5,0	8,7

**B - Évolution de la population de 1990 à 1999**

En %

Type de bassin en 1990	Moyenne	Écart-type	Premier Quar- tile	Troisième Quartile
Résidentiel et Touristique	7,1	9,6	0,2	13,2
Résidentiel et Industriel	7,4	13,6	0,7	10,8
Résidentiel et Agricole	2,6	6,9	- 1,5	5,9
Résidentiel	6,2	9,6	- 0,1	9,7
Très industriel non spécialisé	5,6	7,1	0,4	9,7
Très industriel spécialisé	2,1	7,3	- 3,3	5,9
Industriel non spécialisé	4,7	7,2	- 0,6	8,1
Industriel spécialisé	2,6	7,2	- 2,1	6,6
Agri- alimentaire à dominante agricole	0,5	6,3	- 3,8	4,2
Agri- alimentaire à dominante alimentaire	1,6	6,0	- 1,9	3,6
Diversifié	2,2	5,8	- 1,8	5,6
Total	3,7	8,3	- 1,7	2,6

Lecture : dans les bassins de vie qui sont, en 1990, « résidentiels et touristiques », l'emploi a, entre 1990 et 1999, augmenté en moyenne de 7,8 % et la population de 7,1 %. De plus, un quart de ces mêmes bassins de vie a une croissance de leur nombre d'emplois qui n'excède pas 0,2 %, alors que, dans un autre quart, cette croissance est supérieure à 12,7 %. De même, le quartile inférieur (Q1) de la croissance démographique s'établit à 0,2 % et le quartile supérieur (Q3) à 13,2 %.

Source : Recensements de la population de 1990 et 1999, Insee.

Ce type de situation se rencontre notamment en Île-de-France et dans les régions périphériques (cf. graphique). L'afflux de nouveaux arrivants en provenance de la région parisienne dans ces territoires ruraux n'a visiblement pas entraîné une hausse d'activité suffisante dans le secteur résidentiel pour dynamiser l'économie locale. Les cas, moins nombreux, où l'augmentation de l'emploi se conjugue avec une baisse de la démographie s'observent dans certains bassins de la chaîne pyrénéenne et du Massif Central. Là, les activités liées au tourisme ont stimulé l'emploi, mais l'éloignement des grands centres urbains semble avoir limité l'arrivée de nouveaux résidents permanents.

Au total, si on observe bien une relation entre la nature des activités économiques présentes sur le territoire et leurs dynamiques économiques et démographiques, ces liens ne semblent ni systématiques, ni univoques.

### Une modélisation des évolutions d'emplois et de population pour mieux cerner le rôle de la structure économique locale dans la croissance locale de l'emploi

Évaluer l'effet de l'orientation économique sur le développement local (croissance démographique et d'emplois) nécessite de contrôler les impacts d'un ensemble d'autres facteurs, tels que les influences réciproques des évolutions démographiques et d'emplois ou la position du bassin par rapport à l'armature urbaine (Hilal et Renaud-Hellier, 2003).

Ainsi, dans la mesure où la dynamique démographique locale influence la croissance locale de l'emploi, via l'accroissement de la demande

locale adressée aux secteurs résidentiels, et où la dynamique locale de l'emploi agit en retour sur l'évolution de la population, via l'attractivité résidentielle des territoires liée aux possibilités d'embauche, il y a lieu, pour dénouer l'écheveau de ces relations réciproques, d'avoir recours à une modélisation simultanée des dynamiques démographiques et d'emploi. Les ménages choisissent leur lieu de résidence en prenant notamment en compte la possibilité de trouver un emploi à proximité et les entreprises se localisent en prenant en considération les ressources du marché du travail local. C'est pourquoi les modèles de développement régional se présentent souvent sous la forme de tels systèmes d'équations simultanées où l'emploi dépend de la population et inversement. Carlino et Mills (1987) ont proposé une modélisation de ce type pour analyser l'évolution de l'emploi et de la population dans 3 140 comtés des États-Unis. Boarnet (1994) a en outre pris en compte le fait que les lieux de travail et de résidence pouvaient être disjoints. Il introduit alors dans son modèle un « retard spatial » sur les termes croisés, c'est-à-dire la possibilité que l'aire de recrutement d'une firme et/ou la zone de recherche d'emploi d'un individu débordent les frontières du seul bassin de vie où la firme ou le travailleur sont localisés. Ainsi, est intégré l'impact, sur l'évolution de l'emploi local (respectivement, de la population), des variations de la population (respectivement, de l'emploi) dans les zones environnant la zone étudiée (cf. encadré 2). Afin de tester la robustesse de nos résultats, nous avons eu recours à ces deux types de modélisation, même si on peut penser a priori que le modèle de Boarnet est plus riche que celui de Carlino et Mills.

Tableau 6  
Répartition des bassins de vie selon leur évolution démographique et d'emploi entre 1990 et 1999

Variation de l'emploi en %	Variation de la population en %								Total
	< - 5	- 5 à - 2,5	- 2,5 à - 1,0	- 1,0 à + 1,0	+ 1,0 à + 2,5	+ 2,5 à + 5	+ 5,0 à + 10	> + 10	
< -10	51	40	22	23	15	18	12	7	188
-10 à -5	51	50	28	37	18	27	27	10	248
-5 à -2,5	21	32	20	27	18	16	27	12	173
-2,5 à -1,0	11	19	6	15	6	19	21	9	106
-1,0 à + 1,0	9	19	24	21	15	26	15	14	143
+ 1,0 à + 2,5	7	11	5	14	13	12	19	10	91
+ 2,5 à + 5	2	12	5	22	20	26	40	25	152
+ 5,0 à + 10	7	20	16	33	26	52	67	57	278
+ 10 à + 15	4	2	5	13	5	24	56	40	149
> + 15	2	4	2	10	10	27	53	109	217
Total	165	209	133	215	146	247	337	293	1 745

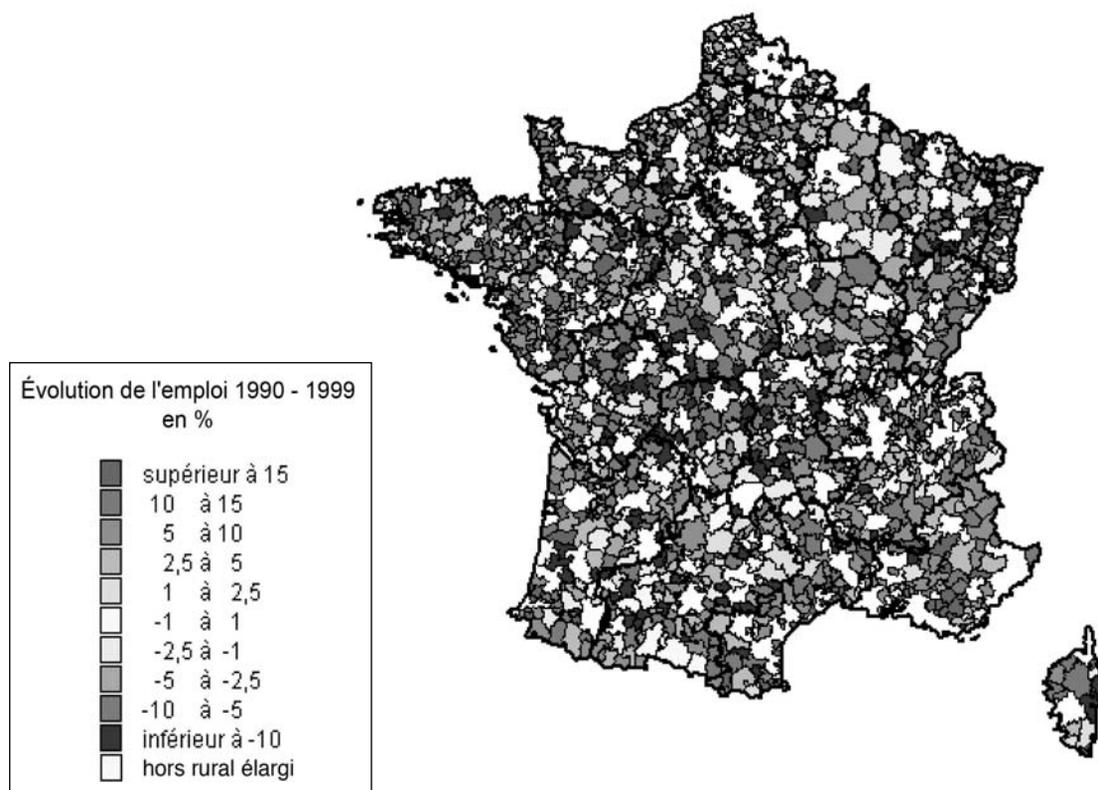
Lecture : sur les 188 bassins de vie dont le nombre d'emplois a chuté de plus de 10 % entre 1990 et 1999, 51 ont connu une baisse de leur population de plus de 5 % alors que pour 7 d'entre eux, la croissance démographique a été supérieure à 10 %. De même, les 165 bassins de vie ayant eu une chute de population supérieure à 5 % au cours de la période se répartissent en 51 bassins ayant eu une baisse d'emplois de - 10 %, 51 une baisse d'emplois comprise entre - 5 et - 10 %, etc.

Source : Recensements de la population de 1990 et 1999, Insee.

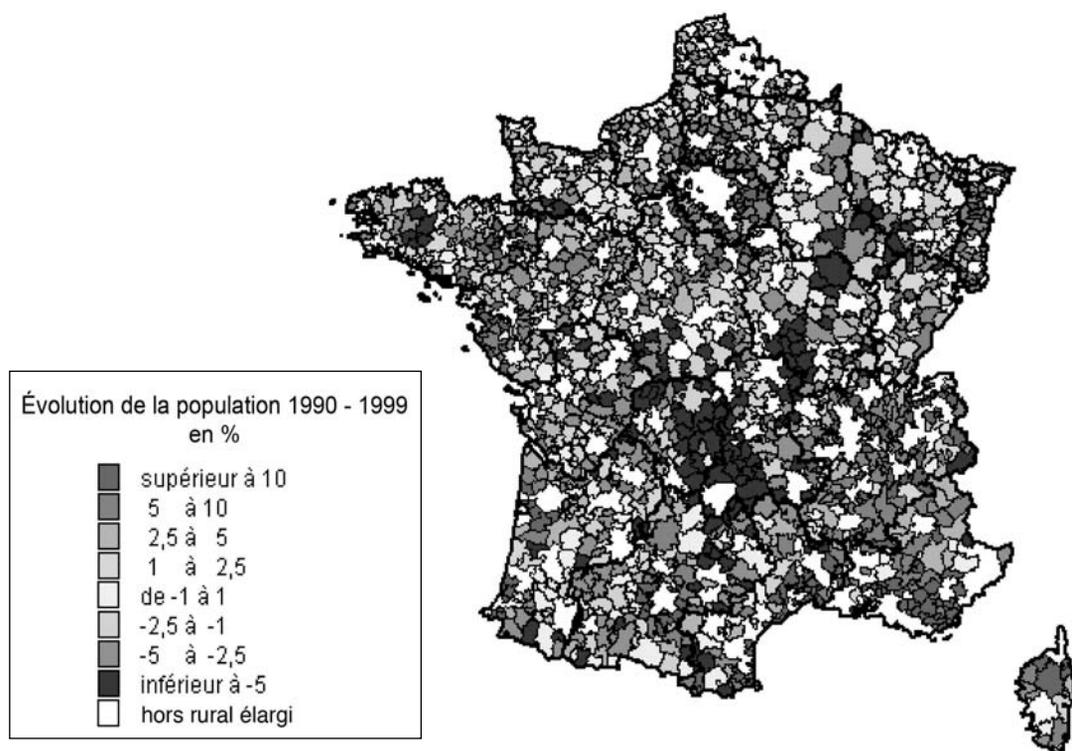
Graphique

Répartition des bassins de vie selon l'évolution 1990-1999 de leur emploi et de leur population

A – Évolution de l'emploi



B – Évolution démographique



Sources : Recensement de la population de 1999, Insee et Insee (2003).

Les résultats obtenus à partir de ces deux spécifications sont très voisins (cf. tableaux 7 et 8). Les paramètres estimés sont plus souvent significativement différents de zéro pour les résultats obtenus à partir du modèle à la Boarnet que

pour ceux obtenus pour la version à la Carlino et Mills. Mais ils sont de même signe, quand ils sont significatifs dans les deux cas. Le modèle de Boarnet fournissant des informations plus riches, l'analyse qui suit s'appuiera le plus souvent sur

## Encadré 2

### LES MODÈLES DE CARLINO ET MILLS (1987) ET DE BOARNET (1994)

De nombreux modèles de développement régional et/ou métropolitain cherchent à rendre compte des liens entre choix de localisation résidentielle des ménages et choix de localisation des firmes. Il s'agit d'éclairer la question *Do jobs follow people or people follow jobs ?* et d'identifier le sens de la causalité entre les deux phénomènes. Pour ce faire, Carlino et Mills (1987) ont proposé un modèle d'équations simultanées de la forme :

$$\begin{cases} P_{i,t}^* = \Psi(C_i, E_{i,t}^*) & (1) \\ E_{i,t}^* = \Phi(D_i, P_{i,t}^*) & (2) \end{cases}$$

où  $P_{i,t}^*$  et  $E_{i,t}^*$  sont les niveaux d'équilibre de population et d'emploi de la zone  $i$  (qui correspond ici au bassin de vie  $i$ ) au temps  $t$  et  $C_i$  et  $D_i$ , des vecteurs de caractéristiques locales susceptibles d'attirer les ménages ou les firmes. Boarnet (1994) modifie ce modèle en vue de l'appliquer à la localisation intramétropolitaine de l'emploi et de la population en tenant compte des effets de migrations alternantes. Il propose alors de remplacer les variables explicatives  $E_{i,t}^*$  et  $P_{i,t}^*$  par des variables  $EMP_{i,t}^*$  et  $POP_{i,t}^*$  définies comme l'emploi et la population d'équilibre de la zone résidentielle et du marché du travail local centrés, sur la zone  $i$  et englobant les zones qui l'environnent.

En supposant parallèlement l'existence tant pour la population que pour l'emploi d'un délai d'ajustement à l'équilibre, on peut écrire de la façon suivante les évolutions de population et d'emploi entre  $t-1$  et  $t$  :

$$\begin{cases} P_{i,t} - P_{i,t-1} = \lambda_p(P_{i,t}^* - P_{i,t-1}) & (3) \\ E_{i,t} - E_{i,t-1} = \lambda_e(E_{i,t}^* - E_{i,t-1}) & (4) \end{cases}$$

où  $\lambda_e$  et  $\lambda_p$  représentent les taux d'ajustement à l'équilibre de l'emploi et de la population.

En utilisant des formes linéaires et par substitution, on élimine les valeurs d'équilibre inconnues et on obtient le modèle de croissance locale proposé par Carlino et Mills comme suit :

$$\begin{cases} dP_i = \gamma_0 + C_i \gamma_1 - \lambda_p P_{i,t-1} + \gamma_2 E_{i,t-1} + \gamma_3 dE_i + \varepsilon_1 & (5) \\ dE_i = \delta_0 + D_i \delta_1 - \lambda_e E_{i,t-1} + \delta_2 P_{i,t-1} + \delta_3 dP_i + \varepsilon_2 & (6) \end{cases}$$

Où  $dP_i = P_{i,t} - P_{i,t-1}$ ,  $dE_i = E_{i,t} - E_{i,t-1}$ ,  $\varepsilon_1$  et  $\varepsilon_2$  étant les termes d'erreurs.

En suivant Boarnet (1994), les variables  $EMP_{i,t}^*$  et  $POP_{i,t}^*$  sont construites en introduisant une matrice d'interdépendance spatiale,  $W$ , dont les éléments,  $w_{ij}$ , sont non nuls pour les bassins appartenant à la même zone de résidence ou au même marché local du travail. Le modèle s'écrit alors :

$$\begin{cases} dP_i = \gamma_0 + C_i \gamma_1 - \lambda_p P_{i,t-1} + \gamma_2(I + W) E_{i,t-1} + \gamma_3(I + W) dE_i + \varepsilon_1 & (7) \\ dE_i = \delta_0 + D_i \delta_1 - \lambda_e E_{i,t-1} + \delta_2(I + W) P_{i,t-1} + \delta_3(I + W) dP_i + \varepsilon_2 & (8) \end{cases}$$

Dans notre cas, la matrice de poids spatiaux  $W$  a été définie comme suit. Les éléments  $w_{ij}$  de la matrice qui relie le bassin  $i$  aux bassins  $j$  sont égaux à l'inverse de la distance-temps qui sépare les centroïdes de leur pôle tant que cette distance n'excède pas 120 minutes. Ils sont fixés à zéro lorsque cette distance-temps est supérieure à ce seuil, ainsi que lorsque  $i = j$  (les éléments  $w_{ii}$ ). En outre, la matrice a été normalisée de sorte que les sommes des éléments de chaque ligne soient égales à 1. Ce mode de construction suppose que l'interdépendance spatiale entre deux bassins de vie s'estompe à mesure que le temps nécessaire à joindre leurs pôles augmente, puis s'annule au-delà d'un certain seuil. L'estimation du modèle constitué des équations (5) et (6) ou (7) et (8) nécessite le recours aux méthodes des variables instrumentales ou des moments généralisés, adaptées aux données spatiales. Cette estimation permet de calculer l'ensemble des paramètres  $\lambda_p$ ,  $\lambda_e$ ,  $\gamma_1, \dots, \gamma_3$  et  $\delta_1, \dots, \delta_3$  et d'évaluer ainsi les rôles respectifs joués sur les dynamiques locales par les liens population-emploi et par les autres caractéristiques du bassin. Les instruments que nous avons mobilisés dans ces estimations regroupent l'ensemble des variables exogènes de chacune des deux équations (c'est-à-dire les vecteurs  $C$  et  $D$ ) ainsi que la plupart de leurs retards spatiaux, obtenus en y affectant la même matrice  $W$  décrite ci-dessus.

Les variables endogènes,  $dE$  et  $dP$ , sont ici l'évolution entre 1990 et 1999 de la densité de l'emploi et celle de la densité de la population du bassin de vie, le recours aux évolutions de densité visant à tenir compte de la grande variabilité des dimensions des bassins de vie.  $E_{t-1}$  et  $P_{t-1}$ , les densités en 1990 de l'emploi et de la population du bassin, reflétant les effets d'agglomération.



Tableau 7

## Résultats des estimations pour l'équation d'emploi

	Modèle de Carlino et Mills		Modèle de Boarnet	
	Paramètre	t student	Paramètre	t student
Constante	0,341	(0,2)	- 0,303	(- 0,2)
Densité d'emploi en 1990 (hab/km <sup>2</sup> )	0,004	(0,4)	0,046 <sup>***</sup>	(8,2)
Variation de la densité de population entre 1990 et 1999 (hab/km <sup>2</sup> )	0,255 <sup>***</sup>	(3,1)		
Variation de la densité de population entre 1990 et 1999 corrigée de l'interdépendance spatiale (hab/km <sup>2</sup> )			0,330 <sup>***</sup>	(3,0)
Densité de population en 1990 (hab/km <sup>2</sup> )	- 0,010	(- 1,4)		
Densité de population en 1990 corrigée de l'interdépendance spatiale (hab/km <sup>2</sup> )			- 0,025 <sup>***</sup>	(-5,0)
Part en 1990 des emplois « résidentiels » (en %)	0,055 <sup>***</sup>	(2,6)	0,069 <sup>***</sup>	(2,7)
Part en 1990 des emplois « industriels » (en %)	- 0,002	(- 0,1)	0,0005	(0,0)
Poids en 1990 du secteur dominant dans emplois « industriels »	0,007	(0,7)	- 0,008	(- 0,7)
Capacité d'accueil touristique (lits/hab permanent)	0,258 <sup>**</sup>	(2,0)	0,299 <sup>**</sup>	(2,1)
Pôle du bassin de vie : « commune périurbaine »	- 0,485	(- 0,8)	1,054 <sup>**</sup>	(1,9)
Pôle du bassin de vie : « autre commune de l'espace à dominante rurale »	- 0,205	(- 0,4)	0,504	(1,0)
Distance au pôle urbain > 100 000 emplois le plus proche	- 0,010 <sup>*</sup>	(- 1,6)	- 0,014 <sup>**</sup>	(- 2,1)
Taux d'encadrement (1)	0,035 <sup>**</sup>	(2,1)	0,075 <sup>***</sup>	(4,3)
Qualification ouvrière (2)	- 0,011 <sup>**</sup>	(- 2,5)	- 0,010 <sup>**</sup>	(- 2,1)
Part des indépendants dans les emplois (en %)	- 0,112	(- 1,3)	- 0,164 <sup>*</sup>	(- 1,8)
Taux de chômage en 1990	- 0,097 <sup>*</sup>	(- 1,7)	- 0,088	(- 1,5)
R <sup>2</sup> ajusté		0,144		0,141
Test de validité des instruments (Sargan)	0,614	P = 0,7358	5,319	P = 0,7230

1. Le taux d'encadrement est calculé en divisant le nombre de cadres et de professions intermédiaires par la somme des ouvriers et des employés.  
2. La qualification ouvrière est obtenue en divisant le nombre d'ouvriers qualifiés par le nombre total d'ouvriers.

Lecture : la variable dépendante est la variation entre 1990 et 1999 de la densité d'emploi dans le bassin de vie. Les paramètres notés \*\*\* sont significativement différents de zéro au seuil de 1 %, ceux notés \*\* au seuil de 5 %, ceux notés \* au seuil de 10 %, les autres sont non significativement différents de zéro au seuil de 10 %. Ainsi, une différence de 1 emploi/km<sup>2</sup> de la densité d'emploi en 1990 se traduit par une évolution non significative de l'emploi du bassin de vie entre 1990 et 1999 dans le cadre du modèle de Carlino et Mills et par une croissance significative de 0,046 emploi/km<sup>2</sup> dans le cas de la spécification Boarnet.

Source : Recensements de la population de 1990 et 1999, Insee.

## Encadré 2 (suite)

Le vecteur *D* des variables susceptibles d'influencer la dynamique de l'emploi des bassins de vie, comprend tout d'abord celles qui caractérisent la nature des activités économiques décrite par les quatre variables de base ayant servi à la construction de la typologie des orientations économiques : la proportion des emplois relevant, d'une part, de l'économie résidentielle et, d'autre part, de l'industrie au sens large ; le poids du secteur industriel de la NES36 le plus important dans l'emploi industriel ; le rapport entre la capacité d'accueil touristique et la population résidente. Ont également été introduites des variables caractérisant le marché local du travail et la localisation du bassin. Outre le taux de chômage en 1990, trois variables décrivant la structure de la population active ont été prises en compte : niveau de qualification de la main-d'œuvre ouvrière (proportion des ouvriers qualifiés parmi la population ouvrière) ; taux d'encadrement (ratio de l'ensemble constitué par les cadres et professions intellectuelles supérieures et les professions intermédiaires sur l'ensemble formé par les ouvriers et les employés) ; importance des indépendants (proportion d'indépendants dans la population active). Les variables de localisation sont la distance entre le pôle du bassin de vie et le pôle urbain de plus de 100 000 habitants le plus proche (mesurée en temps moyen d'accès routier) et la position du pôle du bassin de vie dans le ZAUER (zonage en aires urbaines et en aires d'emploi de l'espace rural) repérée ici par deux variables indicatrices : « commune périurbaine » et « autre commune de l'espace à dominante rurale », c'est-à-dire à l'exclusion des pôles d'emploi de l'espace rural (et leur périphérie) qui constituent donc, avec les pôles urbains, la référence.

Le vecteur *C* des variables susceptibles d'affecter l'évolution de la population inclut les variables de localisation précédentes. Elles sont complétées par des variables relatives aux aménités naturelles, à la dotation du bassin en équipements collectifs, au temps moyen d'accès à l'ensemble des services de proximité et à la richesse du bassin mesurée par le revenu fiscal moyen. Les aménités naturelles sont approchées par une variable indicatrice prenant la valeur 1 pour les régions « ensoleillées » (les régions Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Corse, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Aquitaine, Rhône-Alpes et Poitou-Charentes) et 0 pour les autres. Les dotations en équipement sont caractérisées par trois variables : le nombre d'équipements de santé supérieurs, la présence d'au moins un lycée d'enseignement général et, à l'opposé, l'absence de collège qui, dans la quasi totalité des cas, implique l'absence de tout établissement d'enseignement secondaire. L'accessibilité aux services de proximité est mesurée par le temps moyen d'accès routier (Hilal, 2007). Enfin, dans l'optique d'appréhender le rôle de l'état du marché du travail dans les mouvements migratoires des actifs, on a introduit le taux de chômage en 1990 dans l'équation de population.

les résultats de ce modèle, la comparaison avec les résultats du premier modèle permettant de renforcer ou nuancer certains résultats.

L'évolution de l'emploi et celle de la population sont significativement et positivement liées. La croissance démographique d'un bassin influence sa croissance économique et, réciproquement, l'augmentation de son nombre d'emplois attire de nouvelles populations et impulse une dynamique démographique positive.

Si on suit les résultats du modèle de Carlino et Mills, une croissance d'un habitant par km<sup>2</sup> de la densité de population du bassin se traduit par 0,26 emplois/km<sup>2</sup> de plus dans le bassin (cf. tableau 7) et une augmentation de un emploi/km<sup>2</sup> par une hausse de la densité de population de 2 habitants/km<sup>2</sup> (cf. tableau 8). Traduits en termes d'élasticité au point moyen (soit une croissance moyenne de 3,7 habitants par km<sup>2</sup> et de 3 emplois par km<sup>2</sup>, cf. tableau 5), ces résultats signifient qu'un gain de 1 % de croissance démographique se traduit par un gain de 0,3 % de croissance d'emploi alors qu'un gain de 1 % de croissance d'emploi entraîne 1,6 % de croissance démographique. Ainsi, la croissance de l'emploi local induit nettement plus de croissance démographique locale que la croissance démographique n'engendre de crois-

sance économique locale. Ce résultat important est confirmé par les résultats obtenus à l'aide du modèle de Boarnet, celui-ci indiquant en outre que l'influence des bassins environnants est beaucoup plus marquée sur les dynamiques démographiques que sur les évolutions d'emploi. Ainsi, la prise en compte des bassins de vie environnants modifie peu l'impact de la croissance démographique sur la croissance d'emploi (0,33 contre 0,26 emplois/km<sup>2</sup>, soit une élasticité au point moyen qui passe de 0,3 à 0,4) alors que la prise en compte des dynamiques d'emploi dans les bassins environnants accentue fortement l'impact de la croissance économique sur la dynamique démographique (5,7 contre 2 hab/km<sup>2</sup>, soit une élasticité au point moyen qui passe de 1,6 à 1,8) (2). Une telle différence d'impact suggère que les aires de prospection d'emploi par les ménages sont plus larges que les aires de prospection de la main-d'œuvre par les entreprises.

Parmi les variables décrivant l'orientation économique initiale du bassin, seules la part des secteurs résidentiels dans les emplois locaux et la capacité d'accueil touristique jouent un rôle

2. Du fait de la prise en compte du retard spatial, les moyennes des variables explicatives (W+).ΔPOP et (W+).ΔEMP sont : + 3,92 hab/km<sup>2</sup> et + 1,14 emplois/km<sup>2</sup>.

Tableau 8  
Résultats des estimations pour l'équation de population

	Modèle de Carlino et Mills		Modèle de Boarnet	
	Paramètre	t student	Paramètre	t student
Constante	- 2,608	(- 0,8)	- 23,040***	(- 7,3)
Densité de population en 1990 (empl/km <sup>2</sup> )	0,056***	(7,2)	0,087***	(20,6)
Variation de la densité d'emploi entre 1990 et 1999 (empl/km <sup>2</sup> )	1,967***	(5,0)		
Variation de la densité d'emploi entre 1990 et 1999 corrigée de l'interdépendance spatiale (empl/km <sup>2</sup> )			5,722***	(6,5)
Densité d'emploi en 1990 (empl/km <sup>2</sup> )	0,025	(1,6)		
Densité d'emploi en 1990 corrigée de l'interdépendance spatiale (empl/km <sup>2</sup> )			0,022	(1,1)
Pôle du bassin de vie : « commune périurbaine »	3,895***	(4,0)	1,189	(1,1)
Pôle du bassin de vie : « autre commune de l'espace à dominante rurale »	2,160**	(2,2)	3,064***	(3,4)
Niveau d'équipements de santé supérieurs	0,001	(0,25)	0,002	(0,5)
Présence d'un lycée d'enseignement général	- 0,303	(- 0,3)	0,005	(0,01)
Absence de collège	- 5,939***	(- 3,7)	- 3,149**	(- 2,2)
Accessibilité aux services de proximité	- 0,087	(- 0,7)	0,865***	(5,2)
Taux de chômage en 1990	- 0,008	(- 0,1)	0,071	(0,6)
Revenu fiscal moyen en 1990 (1000 €/foyer fiscal)	- 0,136	(- 0,6)	0,445**	(2,2)
Région « ensoleillée »	2,758***	(2,8)	1,661*	(1,8)
R <sup>2</sup> ajusté	0,435		0,475	
Test de validité des instruments (Sargan)	4,1999	P = 0,1225	8,564	P = 0,3804

Lecture : la variable dépendante est la variation entre 1990 et 1999 de la densité de population dans le bassin de vie. Les paramètres notés \*\*\* sont significativement différents de zéro au seuil de 1 %, ceux notés \*\* au seuil de 5 %, ceux notés \* au seuil de 10 %, les autres sont non significativement différent de zéro au seuil de 10 %. Ainsi, une différence de la densité de population de 1990 d'un habitant par km<sup>2</sup> entre deux bassins se traduit par une évolution de la population du bassin de vie entre 1990 et 1999 de 0,056 hab/km<sup>2</sup> selon le modèle de Carlino et Mills et de 0,087 hab/km<sup>2</sup> dans le cas de la spécification Boarnet.

Source : Recensements de la population de 1990 et 1999, Insee.

significatif et positif sur l'évolution de l'emploi local (cf. tableau 7). Ainsi, plus un bassin sera résidentiel, plus son emploi aura tendance à croître au cours de la période, une augmentation de un point de la part des emplois résidentiels se traduisant par une croissance de la densité d'emploi de 0,07 emploi/km<sup>2</sup>. Indépendamment de cet impact, le caractère déjà touristique d'un bassin impulse une croissance économique positive du bassin. Cela reflète sans doute une tendance au regroupement des emplois liés aux services à la population dans les lieux où ces derniers sont déjà bien développés. Ce fait peut être mis en parallèle avec l'effet également positif de la proportion des cadres et professions intellectuelles supérieures et des professions intermédiaires, lesquelles constituent une part importante de l'emploi dans les secteurs de la santé et de l'éducation. À la différence des secteurs de l'économie résidentielle, l'effet du poids des activités industrielles sur l'évolution de l'emploi n'est pas significativement différent de celui des activités agri-alimentaires, qui constituent la référence dans les régressions. De même, la spécialisation de l'industrie locale dans un secteur n'a pas d'effet significatif. En revanche, un faible degré de qualification de la population ouvrière affecte positivement la dynamique des emplois. Les territoires ruraux ont un avantage comparatif dans la mobilisation de cette catégorie de main-d'œuvre aussi bien en termes de salaires que de flexibilité et de stabilité d'emploi (Blanc *et al.*, 1999).

En outre, l'emploi, même rural, tend à s'agglomérer, sa dynamique étant d'autant plus forte que le bassin était, en début de période, déjà dense en emploi. Cela n'implique cependant pas une concentration dans les bassins de vie animés par des pôles urbains ou ruraux. Les performances de ces derniers ne sont pas significativement différentes de celles enregistrées par les bassins les plus ruraux (c'est-à-dire ceux dont le pôle est une « autre commune de l'espace à dominante rurale », selon le zonage en aires urbaines et en aires d'emploi de l'espace rural, ZAUER). C'est surtout à la périphérie des centres urbains que la croissance de l'emploi est la plus forte, tant dans les bassins dont le pôle est une commune périurbaine quand dans ceux qui ne sont pas trop éloignés des agglomérations de plus de 100 000 habitants. Enfin, toutes choses égales par ailleurs, le modèle de Boarnet nous apprend que l'effet de la densité de population dans le bassin considéré et dans ceux qui lui sont proches est négatif. Ce résultat contre-intuitif est cependant peu robuste, le paramètre estimé, qui, dans ce cas, ne concerne

que l'effet de la densité démographique du seul bassin considéré, étant non significatif dans le modèle de Carlino et Mills. Il traduit peut-être le dynamisme économique de bassins de vie de l'espace à dominante rurale localisés au-delà des couronnes périurbaines, mais encore relativement proches des grandes agglomérations.

Comme pour l'emploi, on observe une tendance à l'agglomération de la population, les bassins les plus densément peuplés étant, toutes choses égales par ailleurs, ceux où la démographie est la plus dynamique (cf. tableau 8). Mais là encore, cela ne s'accompagne pas d'une concentration dans les pôles ruraux ou urbains des territoires ruraux. C'est même la localisation dans le reste de l'espace à dominante rurale qui apparaît la plus favorable à l'essor démographique. Sans doute cet effet est-il en partie dû aux migrations de retraités qui ne sont plus contraints par la distance à un lieu de travail. La présence d'équipements supérieurs qu'il s'agisse des lycées ou du secteur de la santé n'a pas d'effet significatif sur la variation démographique locale. Les populations qui migrent en destination des territoires ruraux sont peut-être disposées à se déplacer pour bénéficier de ces équipements. En revanche, elles seraient plus exigeantes en ce qui concerne les services de proximité. Un accès rapide à ces derniers favorise la croissance de la population et l'absence de collège dans le bassin de vie a un effet négatif très fortement marqué. Les bassins localisés dans les régions du sud de la France (dites ici « ensoleillées », cf. tableau 8) sont aussi les plus attractifs. La richesse de la population locale a en outre un effet positif sur l'évolution de la démographie, un faible revenu fiscal étant sans doute le signe de perspectives d'avenir médiocres pour les jeunes qui les inciteraient à émigrer davantage que ceux résidant dans des bassins plus riches.

Enfin, l'introduction des variables d'orientation économique comme facteurs explicatifs de l'évolution démographique des bassins de vie (3) ne fait ressortir aucun rôle statistiquement significatif de ces facteurs. Alors que l'on pouvait s'attendre à une sensibilité notable des flux migratoires au caractère résidentiel de l'activité économique d'un bassin, la dynamique démographique des bassins de vie des bourgs et petites villes semble peu affectée par ce phénomène. L'activité touristique qui, on l'a vu, favorise la croissance de l'emploi n'a, en outre et contrairement à ce qu'on aurait pu supposer,

---

3. Test dont les résultats ne sont pas présentés ici.

aucun rôle significatif sur l'évolution locale de la population.

Finalement, nos modèles rendent mieux compte de l'évolution démographique que de celle de l'emploi (les  $R^2$  étant respectivement de 0,48 et 0,14). Cela est à mettre en relation avec le fait que l'impact de la variation de l'emploi sur la dynamique démographique est nettement plus fort que celui de l'évolution de la population sur la dynamique de l'emploi. Il est probable que la croissance de l'emploi, quel que soit le secteur concerné, s'accompagne assez mécaniquement d'une réduction des émigrations et d'une hausse des immigrations. Mais la hausse de la population n'a pas de raison d'affecter les débouchés des secteurs exportateurs de l'économie agri-alimentaire ou industrielle locale. En revanche, on peut supposer qu'elle agit sur l'économie résidentielle. Un prolongement de ce travail pourrait donc être d'analyser, séparément pour chacun de ces trois grands ensem-

bles de secteurs, les relations entre dynamique démographique et dynamique économique, suivant en cela la suggestion de Schmitt *et al.* (2006). Dans ce cadre, d'autres variables seraient sans doute utiles à prendre en compte dans l'équation d'emploi. L'économie industrielle, plus « footloose » (c'est-à-dire moins dépendante dans son choix de localisation de la contrainte foncière) que l'agriculture, est sans doute davantage sensible aux avantages concurrentiels que peuvent offrir les différents bassins : taux d'imposition, dotation en équipements publics, niveau des salaires. D'autre part, la structure sectorielle de l'industrie locale joue un rôle important. L'évolution locale de l'emploi industriel dépend de la part relative qu'y occupent les secteurs en régression et ceux en croissance au niveau national (Gagné *et al.*, 2005). Il en va de même pour l'économie agri-alimentaire dont le déclin est sans doute plus ou moins prononcé selon la nature des systèmes de production locaux. □

---

## BIBLIOGRAPHIE

- Ambiaud E., Blanc M. et Schmitt B. (2004)**, « Les bassins de vie des bourgs et petites villes : une économie résidentielle et souvent industrielle », *Insee Première*, n° 954.
- Bessy-Pietri P., Hilal M. et Schmitt B. (2000)**, « Recensement de la population 1999, évolutions contrastées du rural », *Insee Première*, n° 726.
- Bigot R. et Hatchuel G. (2002)**, « L'enquête du Crédoc sur les Français et l'espace rural », in Perrier-Cornet, *Repenser les campagnes, Synthèse*, Éditions de l'Aube/Datar, pp. 259-273.
- Blanc M., Aubert F. et Detang-Dessendre C. (1999)**, « Le fonctionnement des marchés du travail ruraux, entre influence du paternalisme et difficultés d'appariement », *Économie Rurale*, n° 250, pp. 31-39.
- Boarnet M.G. (1994)**, « An Empirical Model of Intrametropolitan Population and Employment Growth », *Papers in Regional Science*, n° 73, pp. 135-153.
- Carlino G.A. et Mills E.S. (1987)**, « The Determinants of County Growth », *Journal of Regional Science*, vol. 27, n° 1, pp. 39-54.
- Combes P.-P. (2000)**, « Economic Structure and Local Growth : France, 1984-1993 », *Journal of Urban Economics*, vol. 47, n° 3, pp. 329-355.
- Combes P.-P., Magnac T. et Robin J.-M. (2004)**, « The Dynamics of Local Employment in France », *Journal of Urban Economics*, vol. 56, n° 2, pp. 217-243.
- Doguet B. (2004)**, « L'emploi départemental et sectoriel de 1989 à 2002 », *Insee Résultats*, n° 31.
- Gaigné C., Piguet V. et Schmitt B. (2005)**, « Évolution récente de l'emploi industriel dans les territoires ruraux et urbains : une analyse structurelle-géographique sur données françaises », *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, vol. 2005, n° 1, pp. 3-30.
- Glaeser E.L., Kallal H.D., Scheinkman J. A. et Shleifer A. (1992)**, « Growth in Cities », *Journal of Political Economy*, vol. 100, n° 6, pp. 1126-1152.
- Henderson J.V. (2003)**, « Marshall's Scale Economies », *Journal of Urban Economics*, vol. 53, n° 1, pp. 1-28.
- Henderson J.V., Kuncoro A. et Turner M. (1995)**, « Industrial Development in Cities », *Journal of Political Economy*, vol. 103, n° 5, pp. 1067-1085.
- Hilal M. (2007)**, « Temps d'accès aux équipements au sein des bassins de vie des bourgs et petites villes », *Économie et Statistique*, n° 402, ce numéro.
- Hilal M. et Renaud-Hellier E. (2003)**, « Dynamiques démographique et socio-économique des pôles intermédiaires périurbains et ruraux : le rôle de la distance à la ville », *Communication au colloque, Rural-urbain : les nouvelles frontières, Permanences et changements des inégalités socio-spatiales*, MSHS et Université de Poitiers, n° 24, pp. 4-6.
- Inra et Insee (1998)**, *Les campagnes et leurs villes*, Collection Contours et Caractères, 178 p.
- Insee (2003)**, « Structuration de l'espace rural : une approche par les bassins de vie », *Rapport à la Datar*, avec la participation de l'Ifen, de l'Inra, du Scees, 114 p.
- Julien P. (2007)**, « La France en 1916 bassins de vie », *Économie et Statistique*, n° 402, ce numéro.
- Morel B. et Redor P. (2006)**, « Enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005. La croissance démographique s'étend toujours plus loin des villes », *Insee Première*, n° 1058.
- Schmitt B., Henry M.S., Piguet V. et Hilal M. (2006)**, « Urban Growth Effects on Rural Population, Export and Service Employment : Evidence From Eastern France », *The Annals of Regional Science*, vol. 40, n° 4, pp. 779-801.
- Vallès V. (2002)**, « Organisation territoriale de l'emploi et des services », *Insee Première*, n° 870.
- Vollet D. (1998)**, « Estimating the Direct and Indirect Impact of Residential and Recreational Functions on Rural Areas : An Application to Five Small Areas of France », *European Review of Agricultural Economics*, vol. 25, n° 4, pp. 527-548.

**Répartition des bassins de vie des bourgs et petites villes selon leur orientation économique de 1999 et la région d'appartenance de leur pôle**  
En %

Type de bassins	Résidentiels et Touristiques	Résidentiels et Industriels	Résidentiels et Agricoles	Résidentiels	Très industriels non spécialisés	Très industriels spécialisés	Industriels non spécialisés	Industriels spécialisés	Agri-alimentaires à dominante agricole	Agri-alimentaires à dominante agri-alimentaire	Diversifiés	Total	Nombre de bassins de vie
Région													
Île-de-France	0	29	0	41	8	7	15	0	0	0	0	100	61
Champagne-Ardenne	2	5	2	21	2	12	12	17	12	5	10	100	42
Picardie	1	12	5	18	12	6	20	14	2	4	6	100	82
Hte-Normandie	0	23	12	19	7	11	14	9	0	0	5	100	57
Centre	0	16	8	23	3	4	26	8	4	2	6	100	101
Basse-Normandie	9	7	8	30	4	1	7	7	12	7	8	100	74
Bourgogne	5	8	12	37	4	7	12	7	1	1	6	100	74
Nord-Pas-de-Calais	5	17	8	40	3	9	5	7	3	0	3	100	60
Lorraine	2	20	4	34	11	6	9	10	0	4	0	100	70
Alsace	0	17	4	17	20	7	20	15	0	0	0	100	54
Franche-Comté	2	7	7	29	16	9	13	13	2	0	2	100	45
Pays-de-la-Loire	8	5	6	16	2	4	20	12	11	3	13	100	128
Bretagne	14	2	20	21	2	2	5	3	11	13	7	100	134
Poitou-Charentes	6	6	16	18	0	5	7	9	16	6	11	100	82
Aquitaine	15	4	18	23	0	3	5	7	17	3	5	100	107
Midi-Pyrénées	10	4	13	36	0	2	3	2	21	3	6	100	123
Limousin	10	0	23	33	0	0	9	9	14	0	2	100	43
Rhône-Alpes	20	10	1	21	8	10	21	3	3	0	3	100	159
Auvergne	15	8	15	13	3	10	7	9	16	1	3	100	68
Languedoc-Roussillon	31	3	14	39	0	1	4	0	5	1	2	100	92
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	34	3	3	48	1	3	4	1	0	0	3	100	75
Corse	86	0	0	14	0	0	0	0	0	0	0	100	14
France métropolitaine	11	9	10	26	4	5	12	7	8	3	5	100	1745

Source : Recensement de la population en 1999.

### La polarisation de l'emploi au sein des ménages de 1975 à 2002

Claire Ravel

De 1975 à 2002, la part des personnes de 15 à 59 ans ni étudiantes, ni retraitées, qui ont un emploi, a progressé de 2,4 points pour atteindre 78,6 %. Ce mouvement a été irrégulier et a suivi la conjoncture du chômage mais aussi la hausse régulière de l'activité féminine. Parallèlement, tout au long de cette période, l'emploi au sein des ménages s'est polarisé : il y a de plus en plus de ménages au sein desquels personne ou tout le monde travaille, tandis que le nombre de ménages où seules certaines personnes ont un emploi, diminue. Une première explication tient à l'évolution de la composition des ménages : en un quart de siècle, la part des ménages avec une seule personne susceptible de travailler a augmenté de 13 points. Mais, quelle que soit la composition du ménage, on assiste à cette polarisation. Par exemple, parmi les couples avec enfant(s), les parents qui travaillent tous les deux sont plus nombreux qu'en 1975, en lien avec l'arrivée de plus en plus de femmes sur le marché du travail.

Pour caractériser ce phénomène, Gregg et Wadsworth (1996, 2001, 2004) proposent de construire un indicateur de polarisation qui mesure l'écart entre une distribution aléatoire de l'emploi au sein des ménages et la distribution réelle. Cet article applique leur méthode aux données françaises. On constate ainsi que la polarisation de l'emploi parmi les ménages n'a cessé de progresser depuis 1975, quelle que soit la conjoncture de l'emploi. Même lorsque le taux de non-emploi individuel diminue (par exemple, dans la deuxième moitié des années 1980 ou entre 1997 et 2001), la polarisation augmente toujours. Les premières personnes à retrouver un emploi sont donc celles qui vivent dans un ménage où il y a déjà de l'emploi.

Des résultats similaires peuvent être observés dans la plupart des pays de l'OCDE : une hausse simultanée des ménages où tous les adultes travaillent et où aucun ne travaille.

### La France en 1 916 bassins de vie

Philippe Julien

Afin de mieux analyser la structuration de l'espace rural en France métropolitaine, une nouvelle nomenclature spatiale, le zonage en bassins de vie, a été établie. Le bassin de vie d'un bourg ou d'une petite ville est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à l'emploi et aux équipements courants. Une fois les 1 745 bassins de vie des bourgs et petites villes dessi-

nés, se révèlent 171 territoires, dénommés par analogie « bassins de vie des grandes agglomérations ». Les bassins de vie sont des territoires structurés autour de leurs pôles qui contribuent eux-mêmes à la structuration hiérarchique du pays et constituent un outil pour l'aménagement du territoire.

### Temps d'accès aux équipements au sein des bassins de vie des bourgs et petites villes

Mohamed Hilal

Hors des grandes agglomérations et de leur périphérie, la vie des Français s'organise au sein de 1 745 bassins de vie animés par un bourg ou une petite ville. La population y trouve, à des degrés divers, les emplois et les services nécessaires à la vie courante. Entre 1980 et 1998, alors que les services publics se maintiennent sur le territoire et que les grandes surfaces s'installent dans les bourgs et les petites villes, les derniers commerces et services ferment dans de nombreuses petites communes du monde rural. Cependant, la population reste relativement proche des équipements. Les habitants des bassins de vie ruraux se situent en moyenne à un quart d'heure des principales activités de commerces, de services et de l'emploi.

Les temps d'accès varient selon les équipements considérés et selon la localisation du bassin. Parmi les équipements les plus courants, les habitants sont plus proches des services de soins et des services publics

que des commerces et services marchands. Les enfants scolarisés ont des temps de trajets plus longs que les actifs.

Les temps d'accès aux équipements sont moindres lorsque les habitants sont proches d'un pôle urbain, ce dernier offrant une gamme de services diversifiés et de nombreux emplois. La concentration de la population des bassins dans le bourg ou la petite ville centrale améliore aussi l'accessibilité aux commerces, services et soins.

La situation géographique des bassins de vie modifie l'accessibilité. Les temps d'accès sont plus élevés dans les bassins au réseau routier peu dense. Si l'on observe les différences en termes d'altitude, celle-ci augmente les temps de trajet des scolaires et les temps d'accès aux soins mais rapproche les actifs de leur travail et la population des équipements publics.

## **Orientation économique et croissance locale de l'emploi dans les bassins de vie des bourgs et petites villes**

*Michel Blanc et Bertrand Schmitt  
avec la collaboration  
de Éric Ambiaud*

L'examen de la façon dont se combinent localement les principales activités économiques met en évidence le poids croissant dans les emplois ruraux, des activités destinées à satisfaire les besoins des populations locales, activités qui constituent le socle d'une économie dite « résidentielle ». Parallèlement, l'agriculture et les secteurs qui lui sont directement liés, base traditionnelle des économies rurales, pèsent aujourd'hui peu et sont largement devancés par les secteurs industriels. Ainsi, alors qu'en 1990, seul un tiers des bassins de vie animés par un bourg ou une petite ville comptent plus d'emplois résidentiels que d'emplois agricoles et industriels, ils sont, en 1999, plus de la moitié à être dans ce

cas. Au cours de la période, ces bassins à économie résidentielle ont connu un développement économique plus favorable que les bassins à caractère plus industriel ou agricole. En outre, toutes choses égales par ailleurs, la croissance de l'emploi a été plus marquée dans les bassins proches des grands pôles urbains et la dynamique démographique locale influence positivement le développement des activités économiques. Si, en parallèle, la croissance de la population a été favorisée par la croissance économique locale, cette dernière engendre plus de croissance démographique que la croissance démographique n'engendre de croissance économique locale.

## The polarisation of employment within households from 1975 to 2002

*Claire Ravel*

From 1975 to 2002, the proportion of people aged 15 to 59 who were neither students nor retired, and who were in employment, rose by 2.4% to 78.6%. This increase was uneven and depended both on short-term unemployment conditions and the continual rise in female economic activity. At the same time, throughout this period, employment within households became polarised: there were increasing numbers of households in which nobody or everybody worked, while the number of households in which only certain individuals worked fell. One explanation is linked to the changing make-up of households: in a quarter of a century, the proportion of households in which only one person may be able to work increased by 13%. However, whatever the household make-up, people have contributed to this polarisation. For example, among couples with one or more children, there are more households in which both parents work than in 1975, which is in line with the increasing number of women in the labour market.

In order to analyse this phenomenon, Gregg and Wadsworth (1996, 2001, 2004) suggest the creation of a polarisation indicator which measures the disparity between a random distribution of employment within households and the real distribution. This article applies their method to the French data. We also see that the polarisation of employment in households has continued to increase since 1975, whatever the short-term employment conditions. Even when the rate of individual unemployment decreases (for example, in the second half of the 1980s or between 1997 and 2001), polarisation continues to increase. The first people to find work are therefore those who live in a household which already has experience of employment.

Similar results can also be observed in most OECD countries: there has been a corresponding rise in households in which all or no adults work.

## France in 1,916 living basins

*Philippe Julien*

In order to improve analysis of the structuring of rural areas in mainland France, a new spatial nomenclature, a zonal classification in terms of "living basins", has been established. The living basin of a market town or small city is the smallest area which gives its inhabitants access to employment and everyday facilities. Having designated the 1,745 living basins linked to

market towns and small cities, 171 territories emerge and are by analogy named "major agglomeration living basins". Living basins are territories structured around their centres which themselves contribute to the hierarchical structuring of the country and constitute a town and country planning tool.

## Access times to facilities in the living basins of market towns and small cities

*Mohamed Hilal*

Outside the large urban areas and their peripheries, French people lead their lives in the 1,745 living basins centred around a market town or a small city, where the population, to differing degrees, finds the employment and services necessary for everyday life. Between 1980 and 1998, while public services were maintained throughout the country, and hypermarkets opened in market towns and small cities, the last businesses and services closed in a number of small rural municipalities. However, the population remains in relatively close contact with amenities: the inhabitants of rural living basins are on average fifteen minutes from major business, service and employment facilities.

Access times vary according to the facilities examined and according to the location of the living basin. Of the most everyday amenities, inhabitants are closer to healthcare and public services than to businesses and mar-

ket services. Children in education have longer journey times than the economically active.

Access times to facilities are lower when the inhabitants are close to an urban centre, with this centre offering a wider range of services and numerous jobs. The concentration of the population of living basin in the central market town or small city also improves accessibility to businesses, services and healthcare.

The geographical location of living basins has an impact on accessibility. Access times are higher in areas with less developed road networks. It is true that there are differences in terms of altitude: this factor increases journey times for school pupils and access times to healthcare, but brings the economically active closer to their work and the population in general closer to public facilities.

## **Economic orientation and local employment growth in the living basins of market towns and small cities**

*Michel Blanc and Bertrand Schmitt in collaboration with Éric Ambiaud*

An analysis of the way in which the main economic activities combine locally highlights the growing presence in rural employment of economic activities designed to satisfy the needs of local people, activities which constitute the basis of a “residential” economy. Similarly, agriculture and the sectors directly linked to it, the traditional bases of rural economies, are now relatively insignificant and have been largely overtaken by the industrial sectors. Thus, while in 1980 only a third of the living basins centred around a market town or small city had more residential jobs than agricultural and industrial jobs, in 1999 more than half were in this position. During

the period, basins with a residential economy experienced more favourable economic development than basins with a more industrial or agricultural character. Furthermore, all other things being equal, employment growth was more marked in basins close to large urban centres, the local demographic dynamic having a positive influence on the development of economic activity. At the same time, while population growth was fostered by local economic growth, the latter made a more significant contribution to local demographic growth than demographic growth made to economic growth.

## Beschäftigungspolarisierung in den Haushalten zwischen 1975 und 2002

Claire Ravel

Zwischen 1975 und 2002 stieg der Anteil der 15- bis 59-jährigen erwerbstätigen Personen, die weder Studenten noch Rentner sind, um 2,4 Prozentpunkte auf 78,6%. Dieser Prozess verlief unregelmäßig und folgte der Entwicklung der Arbeitslosigkeit, aber auch der stetigen Zunahme der Frauenerwerbstätigkeit. Während dieses Zeitraums polarisierte sich zudem die Beschäftigung in den Haushalten: Es gibt immer mehr Haushalte, in denen entweder niemand oder jeder arbeitet, während die Zahl der Haushalte, in denen nur bestimmte Personen einer Beschäftigung nachgehen, rückläufig ist. Eine erste Erklärung liefert die Entwicklung der Zusammensetzung der Haushalte; denn innerhalb eines Vierteljahrhunderts nahm der Anteil der Haushalte, in denen lediglich eine einzige Person erwerbsfähig ist, um 13 Prozentpunkte zu. Diese Polarisierung ist aber unabhängig von der Zusammensetzung der Haushalte festzustellen. Unter den Paaren mit Kind(ern) nahm beispielsweise die Zahl der Eltern, die beide berufstätig sind, gegenüber 1975 zu, was auf die größere Präsenz der Frauen auf dem Arbeitsmarkt zurückzuführen ist.

Zur Beschreibung dieser Entwicklung schlagen Gregg und Wadsworth (1996, 2001, 2004) die Erstellung eines Polarisierungsindikators vor, der die Abweichung zwischen einer aleatorischen Verteilung der Beschäftigung innerhalb der Haushalte und der tatsächlichen Beschäftigung misst. In diesem Artikel wird ihre Methode auf französische Daten angewandt. Man stellt fest, dass die Beschäftigungspolarisierung in den Haushalten seit 1975 ständig zunahm, unabhängig von der Beschäftigungslage. Auch bei Rückgang der Quote der individuellen Nichterwerbstätigkeit (etwa in der zweiten Hälfte der 1980er Jahre oder zwischen 1997 und 2001) nimmt die Polarisierung zu. Als erstes finden somit Personen wieder eine Beschäftigung, die in einem Haushalt mit einer bereits berufstätigen Person leben.

Ähnliche Ergebnisse sind in den meisten OECD-Ländern zu beobachten: gleichzeitige Zunahme der Zahl der Haushalte, in denen jeder Erwachsene oder keiner arbeitet.

## Einteilung Frankreichs in 1 916 Lebensräume

Philippe Julien

Um die Struktur des ländlichen Raums in Kontinentalfrankreich besser analysieren zu können, wurde eine neue Raumnomenklatur – die Einteilung nach Lebensräumen – erstellt. Der Lebensraum einer kleinen Kommune oder einer Kleinstadt ist das kleinste Gebiet, in dem die Bewohner Zugang zur Beschäftigung und zu den gängigen Infrastrukturen haben. Nach Erstel-

lung der Lebensräume der kleinen Kommunen und Kleinstädte erhält man 171 Gebiete, die analog als „Lebensräume der großen Agglomerationen“ bezeichnet werden. Lebensräume sind Gebiete, die um ihre Zentren strukturiert sind, welche selbst zur hierarchischen Strukturierung des Lands beitragen und ein Instrument für die Raumordnung darstellen.

## Dauer für den Zugang zu den Infrastrukturen in den Lebensräumen der kleinen Kommunen und Kleinstädte

Mohamed Hilal

Außerhalb der großen Agglomerationen und ihrer Randgebiete spielt sich das Leben der Franzosen innerhalb von 1 745 Lebensräumen ab, deren Zentrum eine kleine Kommune oder eine Kleinstadt bildet. Die Bevölkerung findet dort in unterschiedlichem Maße die für das tägliche Leben erforderlichen Beschäftigungen und Dienste. Zwischen 1980 und 1998 werden die öffentliche Dienste in diesen Gebieten aufrechterhalten und öffnen in den kleinen Kommunen und Kleinstädten Verbrauchermärkte, während die letzten Kleinhandelsgeschäfte und Dienstleistungen in zahlreichen kleinen Gemeinden auf dem Lande schließen. Die Bevölkerung bleibt jedoch relativ nahe an den Infrastrukturen. Die Bewohner der ländlichen Lebensräume befinden sich im Schnitt eine Viertelstunde von den wichtigsten Geschäften, Dienstleistungen und Arbeitsplätzen entfernt.

Die Dauer für den Zugang ist je nach Art der Infrastrukturen und der Lage des Lebensraums unterschiedlich. Bei den gängigsten Infrastrukturen ist die Entfernung zur Gesundheitsversorgung und zu den öffentlichen

Diensten kürzer als zu den Geschäften und marktbestimmten Dienstleistungen. Die Schüler haben eine längere Fahrzeit als die Berufstätigen.

Die Entfernung von den Infrastrukturen ist kürzer, wenn die Bewohner in der Nähe einer Stadt leben, da letztere eine vielfältige Palette an Diensten und zahlreiche Beschäftigungsmöglichkeiten bietet. Auch die Konzentration der Bevölkerung dieser Lebensräume in einer kleinen Kommune oder der zentralen Kleinstadt verbessert den Zugang zu den Geschäften, Dienstleistungen und Gesundheitsdiensten.

Die geographische Lage der Lebensräume wirkt sich auf die Zugänglichkeit aus. In den Räumen mit einem nur wenig dichten Straßennetz dauert die Fahrzeit länger. Was die Unterschiede hinsichtlich der Höhenlage anbelangt, so verlängert letztere die Fahrzeit zu den Schulen und Gesundheitsdiensten, verkürzt aber den Weg zur Arbeit und zu den öffentlichen Infrastrukturen.

## Wirtschaftliche Ausrichtung und lokales Beschäftigungswachstum in den Lebensräumen der kleinen Kommunen und Kleinstädte

*Michel Blanc und Bertrand Schmitt in Zusammenarbeit mit Éric Ambiaud*

Die Analyse, wie die wichtigsten Wirtschaftstätigkeiten lokal miteinander verknüpft sind, zeigt den zunehmenden Einfluss, den die Tätigkeiten zur Befriedigung der Bedürfnisse der lokalen Bevölkerung auf die ländlichen Arbeitsplätze ausüben; Tätigkeiten, die den Sockel einer so genannten „residentiellen“ Wirtschaft bilden. Gleichzeitig fallen die Landwirtschaft und die direkt damit verbundenen Sektoren, die die traditionelle Grundlage der ländlichen Wirtschaft darstellen, heute nur noch wenig ins Gewicht und folgen weit hinter den Industriesektoren. Während 1990 lediglich ein Drittel der Lebensräume einer kleinen Kommune oder Kleinstadt mehr residentielle als landwirtschaftliche oder industrielle Arbeits-

plätze zählte, ist es 1999 mehr als die Hälfte. In diesem Zeitraum entwickelte sich in diesen Lebensräumen die residentielle Wirtschaft günstiger als in den eher industriellen oder landwirtschaftlichen Räumen. Unter sonst gleichen Gegebenheiten wuchs die Wirtschaft in den Räumen unweit großer städtischer Pole stärker und die lokale demografische Dynamik wirkt sich positiv auf die Entwicklung der Wirtschaftstätigkeiten aus. Parallel dazu wurde das Bevölkerungswachstum durch das lokale Wirtschaftswachstum begünstigt; letzteres bewirkt aber ein größeres lokales demografisches Wachstum, als das Bevölkerungswachstum lokales Wirtschaftswachstum generiert.

## La polarización del empleo en los hogares entre 1975 y 2002

Claire Ravel

Entre 1975 y 2002, la porción de las personas con empleo entre 15 y 59 años, sin incluir estudiantes ni jubilados, aumentó 2,4 puntos alcanzando un 78,6%. Esta tendencia se ha efectuado de manera irregular y ha seguido la coyuntura del desempleo, pero también el aumento constante de la actividad femenina. De forma paralela, durante este periodo, se ha polarizado el empleo en los hogares: Son cada vez más los hogares en que nadie o todos trabajan, mientras que ha disminuido el número de hogares en el que sólo algunas personas tienen empleo. Una primera explicación se basa en la evolución de la composición de los hogares: en un cuarto de siglo, los hogares con una sola persona apta para trabajar ha aumentado en 13 puntos. No obstante, sea cual sea la composición del hogar, somos testigo de esta polarización. Por ejemplo, los hogares donde ambos padres trabajan son más numerosos que en 1975, lo que se relaciona con la participación de más mujeres en el mercado laboral.

Para caracterizar este fenómeno, Gregg y Wadsworth (1996, 2001, 2004) proponen crear un indicador de polarización que mide la diferencia entre una distribución aleatoria del empleo en los hogares y la distribución real. Este artículo aplica dicho método a los datos franceses. De esta manera, se constata que la polarización del empleo entre los hogares no ha dejado de aumentar desde 1975, sea cual sea la coyuntura del empleo. Incluso, cuando la "tasa de no empleo" individual disminuye (por ejemplo, en la segunda mitad de la década de los 80 ó entre 1997 y 2001), la polarización aumenta siempre. Por consiguiente, las primeras personas que encontrarán empleo son las que viven en un hogar donde ya se trabaja.

Resultados similares pueden observarse en la mayoría de los países de la OCDE: un aumento simultáneo de hogares donde todos los adultos trabajan y donde ninguno trabaja.

## Francia en 1916 cuencas de vida

Philippe Julien

A fin de analizar mejor la estructuración del espacio rural en Francia metropolitana, se ha establecido una nueva nomenclatura de espacio: la zonificación en cuencas de vida. La cuenca de vida de un pueblo o de una localidad pequeña es el territorio más reducido en el que los habitantes tienen acceso al empleo y a las instalaciones y servicios habituales. Una vez destacadas

las 1 745 cuencas de vida de los pueblos y localidades pequeñas, aparecen 171 territorios denominados por analogía "cuencas de vida de las grandes aglomeraciones". Las cuencas de vida son territorios estructurados alrededor de sus polos, los que contribuyen en sí a la estructuración jerárquica del país y constituyen una herramienta para la división del territorio.

## Tiempo de acceso a los servicios en el seno de las cuencas de vida de los pueblos y localidades pequeñas

Mohamed Hilal

Fuera de las grandes aglomeraciones y de su periferia, la vida de los franceses se organiza en el seno de 1 745 cuencas de vida animadas por un pueblo o una localidad pequeña. La población encuentra allí, a diferentes escalas, los empleos y servicios necesarios de la vida cotidiana. Entre 1980 y 1998, mientras que los servicios públicos se mantienen en el territorio y que los hipermercados se instalan en los pueblos y localidades pequeñas, los últimos comercios y servicios cierran en diferentes municipios del mundo rural. No obstante, la población permanece relativamente cerca a los servicios. En promedio, los habitantes de las cuencas de vida rurales se sitúan a un cuarto de hora de las principales actividades de comercio, servicio y empleo.

El tiempo de acceso varía conforme a los servicios considerados y conforme a la ubicación de la cuenca. Entre los servicios más comunes, los habitantes viven más cerca de los servicios de atención médica y servicios públicos que de los comercios y mercados. Los niños

escolarizados recorren trayectos más largos que las personas económicamente activas.

El tiempo de acceso a dichos servicios es menor cuando los habitantes viven cerca de un polo urbano, el cual brinda una gama de servicios y empleos diferentes. La concentración de la población de las cuencas en el pueblo o la localidad pequeña central mejora también el acceso a los comercios, servicios y atención médica.

La situación geográfica de las cuencas de vida modifica el acceso. El tiempo de acceso es mucho mayor en cuencas con una red de carreteras poco densa. Si se observan las diferencias en términos de altura, ésta aumenta el tiempo de trayecto de los escolares y el tiempo de acceso a los servicios de atención médica, pero aproxima a las personas económicamente activas de su trabajo y a la población de los servicios públicos.

## Orientación económica y crecimiento local del empleo en las cuencas de vida de los pueblos y localidades pequeñas

*Michel Blanc y Bertrand Schmitt con la colaboración de Éric Ambiaud*

El análisis de cómo se combinan localmente las principales actividades económicas pone en evidencia el peso cada vez mayor de los empleos rurales, actividades destinadas a responder a los imperativos de las poblaciones locales y que constituyen el zócalo de una economía denominada "residencial". De forma paralela, la agricultura y sus sectores aferentes, base tradicional de las economías rurales, tienen en la actualidad un menor peso y son ampliamente superadas por los sectores industriales. De esta manera, mientras que en 1990 sólo un tercio de las cuencas de vida, animadas por un pueblo o una localidad pequeña, cuentan con más empleos "residenciales" que empleos agrícolas e industriales, en 1999, son más de la mitad los empleos

a incluirse en este caso. Durante este periodo, estas cuencas de economía residencial han experimentado un desarrollo económico más favorable que las cuencas de carácter más industrial o agrícola. Además, siempre y cuando las circunstancias hayan sido las mismas, el crecimiento del empleo se ha distinguido más en las cuencas próximas a los grandes polos urbanos y la dinámica demográfica local influye de manera positiva en el desarrollo de las actividades económicas. Si, paralelamente, el crecimiento de la población se ha visto favorecido por el crecimiento económico local, este último produce más crecimiento demográfico local que el caso inverso.